

Notes de famille

(1665-1828)

Par Auguste DALBIEZ¹



Blason du Comté de Foix



Blason du Roussillon

¹ Notes ressaisies par Dominique Dalbiez, son arrière petit-neveu, arrière-petit-fils du Général Denis Dalbiez, à partir d'une copie du document original, annoté par M.Muchart en 1972.



Auguste DALBIEZ
à 8, 25, 48 et 68
ans



Lux aeterna
Luceat eis,
Domine



A mon frère, le Général Dalbiez

Mon cher Denis,

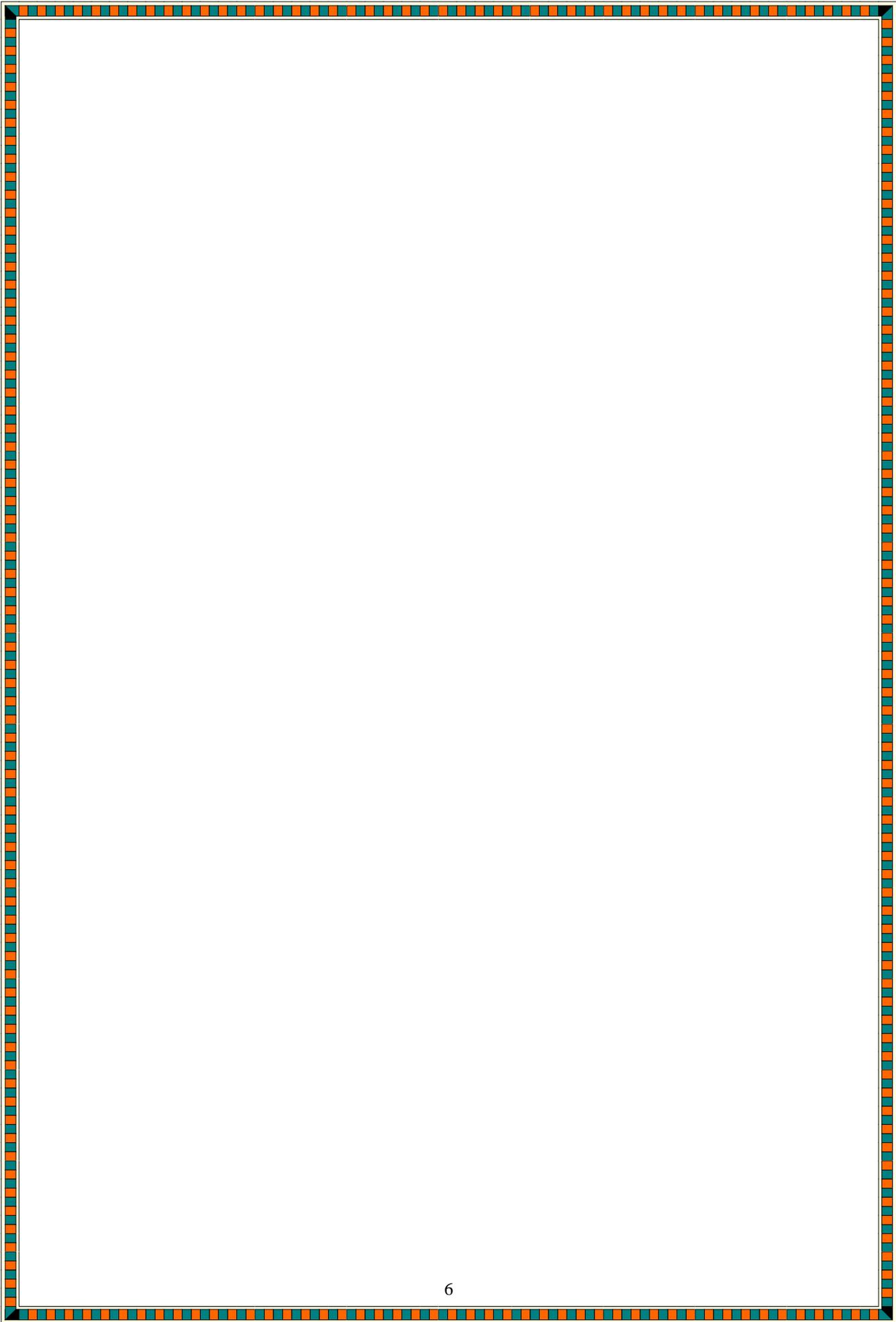
C'est à toi que je dédie ces humbles notes, en hommage de mon affection fraternelle et de mon admiration profonde pour ce qui a été la règle immuable de ta belle carrière : la fidélité au devoir.

A.D.

Ces notes étant sans intérêt pour des étrangers, j'en confie la conservation uniquement à la piété familiale de mes neveux, de mes nièces, de génération en génération.

A.D.

Novembre 1923



Chapitre 1 : avant propos

Je suis arrivé à un âge assez avancé sans rien savoir sur l'origine de ma famille, et c'est au soir de ma vie, à 68 ans, alors que la nuit est déjà proche, que je me décide à réunir par ordre chronologique, de façon à former un tout coordonné et suivi, les notes éparses que j'ai recueillies sur ce sujet, de divers côtés, à de longs intervalles et à mes moments perdus.

Mon digne et excellent père², demeuré orphelin dès l'âge de huit ans et le plus jeune de neuf enfants, ne savait pas un mot des faits et gestes de ses ascendants. Il n'avait rien fait pour les connaître. Il était tout entier à ses affaires commerciales et cette question, secondaire pour lui, ne l'intéressait pas. Lorsqu'on l'interrogeait là-dessus, il haussait les épaules sans rien répondre. Ce geste lui était d'ailleurs familier chaque fois qu'on le questionnait sur un sujet quelconque. Aussi son silence, parfois déconcertant, lui attirait-il en famille, sur le ton d'une affectueuse plaisanterie, le reproche de se montrer plus expansif avec ses camarades qu'avec les siens. Il vivait largement, mais avec ordre et économie, plaçant le nécessaire avant le superflu, n'ayant qu'un but, s'élever par le travail afin d'assurer à ses enfants un sort meilleur que le sien.

Il était soutenu dans son labeur quotidien par la présence de ma chère mère³, sainte et admirable femme trop tôt disparue. Ses tendres caresses ont choyé mon enfance et, plus tard, ses sages conseils ont guidé mes études et stimulé mon zèle d'écolier. Soucieuse de donner à chacun des ses enfants une profession assurant leur avenir, en dehors de la banque qui, avec juste raison, offrait à ses yeux trop de dangers, elle s'inquiétait, dans sa sollicitude maternelle toujours en éveil, de tout ce qui allait à l'encontre de son désir. Douée de beaucoup de clairvoyance et d'une grande bonté, elle était l'âme dirigeante de notre foyer, le rayon de soleil qui éclaire, réchauffe, fortifie et embellit tout.

Pauvre mère, dans l'isolement amer que le destin m'a réservé, mes yeux émus se portent bien souvent vers son image tant aimée, et je lui adresse matin et soir une ardente prière.

Au fond, mon père, que rien ne pouvait détourner de ses occupations journalières dont dépendait son lendemain, avait peut-être raison de se montrer si

² Denis Dalbiez, né en 1818, mort en 1889, le 19 février

³ Joséphine Mathieu, fille d'Etienne Mathieu et de Marie de Tixador, née en 1825, décédée en 1882, le 24 avril

exclusif. Pour réussir, il ne suffit pas en effet d'avoir trouvé sa voie, ni d'être aidé par des circonstances favorables : il est en outre indispensable d'avoir l'amour de sa profession, de s'y consacrer sans réserve, avec une assiduité persévérante, inlassable, car l'effort, s'il n'est que momentané, ne mène à rien. Pour bien faire, il faut la continuité dans l'effort. Pascal a reconnu la nécessité de cette condition essentielle : «l'effort est vain, affirme-t-il, s'il n'est soutenu». Chaque jour doit apporter sa pierre à la construction de l'édifice, sans précipitation, de crainte qu'il soit instable, et sans découragement, s'il tarde à s'élever. N'est-ce pas «grain à grain que la poule emplit son gésier⁴» ?

Aussi, lorsqu'une génération est sortie de l'ornière et qu'elle a réussi à s'élever par un labeur opiniâtre, la génération qui déchoit ensuite par sa faute, au lieu de se maintenir au même niveau social ou de monter encore plus haut, est coupable, parce qu'elle oblige la génération suivante à recommencer la première étape qui est la plus dure à franchir.

Si des familles se trouvent dans ce cas, si elles doivent remonter les degrés ardu de l'échelle sociale, c'est parce qu'il y a, assure-t-on, «plus de fous que de sages, et que les sages eux-mêmes ont leur folie». Assurément, ce dicton peut être taxé d'exagération, mais il a un fond de vérité. Le déséquilibre mental, la déformation plus ou moins accentuée du sens commun sont deux maux assez répandus pour le plus grand dommage de ceux qui en sont atteints.

Ils suffisent à expliquer pourquoi des gens piétinent sur place toute leur vie, sans avancer d'un pas, quoique doués d'activité, d'intelligence et de savoir.

Pour la même raison, d'autres, légers, frivoles, rêveurs, pêcheurs à la lune, passent la plus grande partie de leur temps dans la «caverne de Platon» à regarder les ombres qui défilent contre le mur. Ils voient les hommes et les choses sous un angle trompeur. Au lieu de perdre leurs illusions avec l'âge, ils vivent continuellement dans un songe qu'entretient leur imagination fertile en vaines rêveries.

Le sens positif, le sens du réel leur faisant défaut, ils vont d'une idée à l'autre, sans but déterminé, au gré de leur nature changeante, sans distinguer le vrai du faux, sans tenir compte des contingences possibles, sans réfléchir aux conséquences de leurs actes irraisonnés, sans esprit de suite dans leurs entreprises, se leurrant eux-mêmes, et trompant en même temps ceux qui ont eu l'imprudence de se fier à eux. Ces impulsifs qui ne connaissent ni frein, ni guide, ne peuvent avoir qu'une réussite médiocre, si d'aventure ils ne font pas la culbute. Leur manière de concevoir le difficile problème de la vie et les moyens qu'ils emploient pour le résoudre les conduisent à un échec certain.

Que dire de ceux qui, confondant de bonne foi l'agitation continuelle avec l'activité réfléchie, ne font jamais œuvre utile et durable malgré la peine qu'ils se donnent. Dans le va-et-vient désordonné auquel ils se livrent en pure perte ne sont-

⁴ Proverbe espagnol

ils pas comparables à la mouche qui, s'obstinant à bourdonner en tout sens derrière un carreau, fait plus de bruit que de besogne.

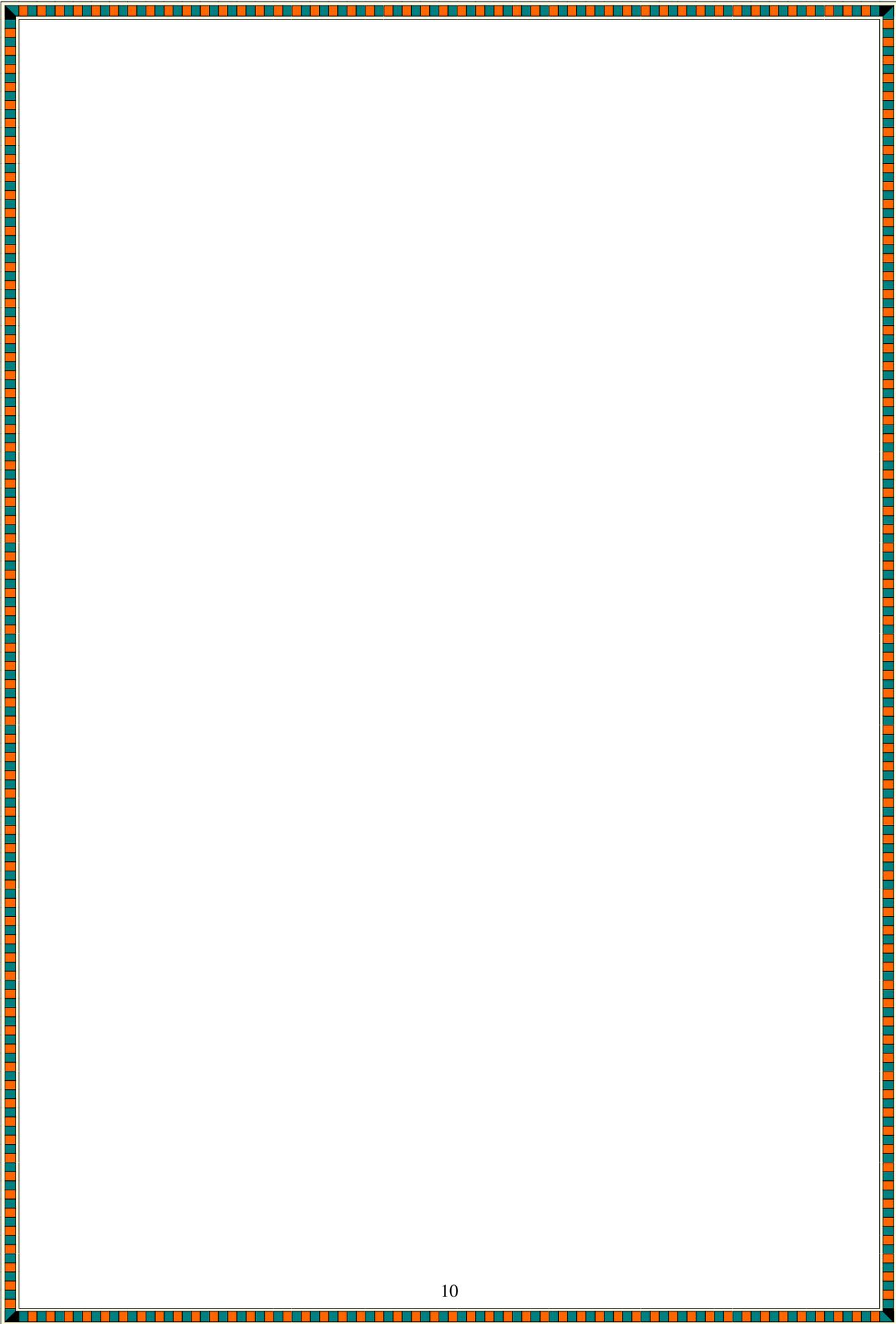
L'homme mou, apathique, paresseux, ennemi de l'action, ne lutte pas ; il vit de la vie des autres en parasite ; il se laisse conduire avec nonchalance par les événements, au cours de son existence végétative.

Quelquefois, en dépit de ses causes d'insuccès, à la faveur d'événements inattendus, il suffit pour faire un bond en avant de saisir l'occasion et de savoir tirer profit. Je ne sais plus où j'ai lu «il y a peut-être plus d'hommes qui manquent l'occasion qu'il n'y en a à qui l'occasion a manqué». Profiter du coup de fortune qui s'offre est un cas fortuit. En règle générale, si l'on n'a pas une intelligence supérieure, si on est pas aidé par des circonstances tout à fait exceptionnelles, si on ne triche pas en affaires, comme beaucoup le font depuis que le niveau de la probité commerciale a si considérablement baissé, ce n'est que par le travail, l'ordre, l'économie, la bonne conduite, avec le bon sens le gros bon sens pour guide, qu'on arrive à un résultat.

La santé est aussi un facteur indispensable du succès ; car, pour réussir, il est nécessaire de durer et ne dure que celui qui se porte bien. Si l'on s'arrête, on est bientôt diminué, tant il est vrai qu'on commence à perdre, le jour où l'on cesse de gagner.

Mais pourquoi, dira-t-on, ce raisonnement superflu, en guise de préambule ? On n'acquiert le fruit de l'expérience qu'à ses dépens ; l'expérience des autres ne sert à rien.

J'en conviens, Sénèque a dit avec raison : «il faut la vie entière pour apprendre à vivre». Qu'on ne s'y trompe donc pas. Je ne veux pas sortir de mon rôle modeste de narrateur. Je ne veux pas être pris pour un conseiller ennuyeux, encore moins m'ériger en moraliste. Je fais ces remarques qui sont le résultat d'une longue observation personnelle dans le milieu où j'ai vécu, uniquement dans la pensée qu'elles pourront, un jour ou l'autre, servir d'indication dans le combat incessant que chacun de nous est appelé à soutenir dans sa sphère d'action, au cours de son existence.



Chapitre 2 : Mon ascendance maternelle, famille Mathieu

Mon père, comme je l'ai dit, ne savait rien du passé de sa famille. Son frère aîné, Joseph Dalbiez⁵, était le seul qui aurait pu me fournir sans doute d'utiles renseignements. Mais il était brouillé avec mon père et, bien qu'il fut mon parrain, il est mort en 1881, à l'âge de 78 ans, sans que j'aie jamais eu l'occasion de lui adresser la parole, à mon grand regret.

Quelques années après sa mort, me trouvant en villégiature à Vernet-les-Bains, j'eus l'occasion d'entrer en relation avec sa veuve que je ne connaissais pas jusque là. J'en profitai pour lui demander si elle ne pourrait pas me fournir des indications de nature à faciliter le travail que je me proposais d'entreprendre. Elle ne put absolument rien me dire de précis, malgré le vif désir qu'elle manifesta de m'être agréable.

Fallait-il donc renoncer à savoir d'où je descends ? Je ne pouvais m'y résoudre. L'obscurité qui régnait dans mon esprit sur l'origine exacte de la famille de mon père me pesait. Le grand trou noir qui s'étendait derrière moi, sans pouvoir le combler, m'attirait à l'égal d'un aimant avec une force irrésistible. Quels faits saillants ou ordinaires, quels événements heureux ou tristes, remplissaient le long espace de temps à travers lequel s'était successivement déroulée l'existence de plusieurs générations ? Ma légitime curiosité brûlait de le savoir.

Du côté de ma mère j'étais renseigné, car j'ai passé une grande partie de ma jeunesse auprès de mon grand-père et de ma grand-mère, Etienne Mathieu et Marie de Tixador, pour qui j'avais une affection profonde. Je savais que les Mathieu avaient possédé autrefois des terres à Vingrau, dans les Pyrénées-Orientales et qu'ils étaient marchands drapiers, de père en fils, à Perpignan, où ils avaient appartenu, avant la révolution, à la bourgeoisie honorable (honrada) et immatriculée⁶ de l'ordre de la «main Moyenne⁷».

Les marchands drapiers de Perpignan, les «drapers» comme on les appelait, ont été, pendant longtemps, et surtout au moyen âge, des personnages importants ; les

⁵ Joseph Dalbiez, architecte, né le 14 octobre 1802, décédé le 17 avril 1881

⁶ Chaque année, à la veille de la Saint-Jean, on mettait dans un petit sac en cuir les noms des bourgeois immatriculés et insaculables et on tirait trois noms pour remplacer les consuls sortants. Les bourgeois honorés (honrats) avaient le droit de porter l'épée et jouissaient en outre de divers privilèges. *Note tout à fait fantaisiste... --Note de M.Muchart 1972--*

⁷ *Les bourgeois honorés constituaient un groupe social non noble, mais disposant de privilèges (notamment fiscaux) les situant au-dessus du reste de la population ; il s'agissait d'un titre, tout comme les titres de noblesse ; ils formaient l'essentiel de la mà mitjana, autrement dit la «main moyenne». on distinguait la mà major (nobles et caballers), la mà mitjana (composée essentiellement de marchands) et la mà menor (le peuple). --Note de D.Dalbiez --*

étoffes qu'ils fabriquaient avec le concours des «cardayres, texidors et parayres⁸» étaient très estimées. On les exportait sur des galères, du port de Collioure, à Gênes, à Constantinople et en Syrie.

En 1789, Joseph Mathieu, mon bisaïeul maternel, fit partie des cinq délégués du Tiers-état de Perpignan, chargés d'examiner, avec les délégués de la Vignerie du Roussillon et de Vallespir, les vœux de chaque cité et de les fondre en un seul cahier. Mais là se borna son rôle. Bourgeois aisé et paisible, il n'eut d'autre ambition que celle de voir prospérer son commerce et de bien élever ses trois enfants, Etienne, Marie et Catherine.

Etienne, mon grand-père, après avoir succédé à son père, abandonna les affaires de bonne heure, à cause de sa surdité. Il eut cinq enfants de son mariage avec Marie de Tixador, trois garçons et deux filles, Auguste, Joseph, Jacques, Maria et Joséphine. Il vécut simplement, dans une bonne et tranquille aisance, jusqu'à sa mort, survenue par accident, alors qu'il était dans sa 85^{ème} année.

Marie, l'aînée de ses sœurs⁹, se maria avec un marchand drapier de la rue de Fusterie, nommé Horte, dont la descendance se continue avec la famille Arrés.

Catherine épousa un riche propriétaire qui s'appelait Parès. Cette dernière famille n'a plus aucun représentant.

Quant aux cinq enfants d'Etienne Mathieu, l'aîné, Auguste, a fait sa carrière dans l'arme de l'artillerie ; grand amateur de musique, violoniste distingué et homme de lettres, il est mort très âgé et célibataire, à Besançon, où il s'était retiré.

Joseph tomba d'une embarcation, dans la mer, en rade de Marseille et se noya ; il n'avait que dix-neuf ans.

Maria qui était fort jolie, paraît-il, mourut à vingt ans de la petite vérole par suite d'une erreur de diagnostic de la part du médecin qui la soignait. Celui-ci, homme grave et consciencieux, mais praticien médiocre sans doute, se trompa au début de la maladie et fit à la pauvre enfant une saignée malencontreuse qui amena sa mort.

Joséphine, comme on le sait déjà, est devenue ma mère par son mariage avec mon père qu'elle épousa à l'âge de dix-huit ans.

Le plus jeune, Jacques, fut élevé par mon père, dès l'âge de cinq ans. Il devint son associé et plus tard le mien¹⁰.

⁸ *cardayre : celui qui carde la laine ; Teixidor, Tixador, Tichadou : Nom de métier : le teixidor est un tisserand. On remarque qu'en roussillonnais (Tixador) il y a eu une métathèse entre les voyelles des deux premières syllabes. La forme Tichadou est une transcription française de Tixador (X se prononce CH et OR se prononce OU). Le pareur de drap finit le travail du tisserand, en apprêtant le drap à l'aide de certains produits pour les rendre prêts à l'usage. --Note de D.Dalbiez--*

⁹ Elle a eu deux filles, Marie et Catherine, mortes célibataires, et un fils, Ange Horte, le père de ma cousine, Pauline Arrés dont deux fils, Henri, Docteur en droit, et Paul, étudiant en droit, ont été tués à l'ennemi pendant la guerre mondiale de 1914-1918. Il lui reste un fils, Maurice, aspirant au notariat, et deux filles, Marthe qui a épousé Henri Barrère, propriétaire à Espira de l'Agly, et Gabrielle qui n'est pas mariée.

Prétentions de mon cousin au sujet de mon ascendance paternelle

Du côté paternel, mon opinion, basée sur le peu que ma mère m'avait appris, était que je descendais d'une longue lignée de propriétaires de la «gavatxeria»¹¹, c'est-à-dire du Languedoc. J'en conclusais que les Dalbiez n'étaient venus se fixer en Roussillon qu'après sa conquête, au XVIII^{ème} siècle et qu'ils portaient sans doute, comme tant d'autres, serfs ou vilains, le nom de la terre à laquelle ils étaient inféodés ou de la localité qu'ils habitaient au moyen âge.

Mais mon cousin germain, Joseph Dalbiez¹², le fils aîné de mon oncle, de celui dont je viens de parler, m'assurait au contraire, avec une conviction persuasive, que nous étions les descendants d'une famille noble, originaire de la Savoie, venue en Roussillon après la révocation de l'Edit de Nantes, sous le règne de Louis XIV.

Non content d'écrire son nom avec une apostrophe, il allait jusqu'à s'attribuer les armes de cette famille, qui étaient «de gueules à la bande d'or chargée d'un vol de sable». Il prétendait même avoir entendu dire à son père qu'un de nos ancêtres avait été tenu sur les fonds baptismaux par la duchesse de Parme ; mais il ne pouvait dire laquelle, ni ne donner de cet événement aucune précision de temps ni de lieu.

Un jour, m'a-t-il raconté, comme il demandait à son père pour quelle raison il avait abandonné la particule, celui-ci lui fit cette singulière réponse qui montre combien étaient sincères les convictions politiques des «vieilles barbes» de 1848 : «un bon républicain ne peut être noble». Mon cousin fut moins intransigeant dans son républicanisme : il s'anoblit, estimant qu'on peut être noble et républicain.

Naturellement ses amis se moquaient de lui, comme on l'a toujours fait des nobles de fraîche date. Et cependant, à part quelques vieilles familles dont le nom est attaché à l'histoire du Roussillon, il n'y a pas mal de nobles, dans les Pyrénées-Orientales, dont le droit à la particule est moins bien établi que celui des Dalbiez. Combien y en a-t-il, en France, qui sont dans le même cas et qui, par surcroît, s'attribuent des titres de noblesse qui ne leur ont jamais été conférés ?

De la non authenticité, à ce propos, de certains titres de noblesse

Pour montrer combien est considérable le nombre de familles qui ont pris la particule sans pouvoir en justifier l'authenticité à l'aide de «lettres patentes» de noblesse, qu'on me permette de citer ce que dit Brissaud dans son Histoire Contemporaine, à la page 45 : «Selon le calcul de Lavoisier, en France, sur vingt-cinq millions d'habitants, il n'y avait pas plus de quatre-vingt trois mille nobles, en 1789.

¹⁰ Il s'est marié avec Marie Audusson. Son fils Charles, marié deux fois, est mort sans enfants. Sa fille Pauline a épousé un ingénieur du chemin de fer de ceinture, à Paris, nommé Bonvallet : elle a un fils et une fille.

¹¹ En Roussillon, on appelle encore "gavatx" tout languedocien. *L'occitan gavach (catalan gavatx) est un terme méprisant désignant celui qui parle une autre langue, qui vient d'une région voisine ou de la montagne, le lieu où vivent les gavatxos étant appelé en catalan Gavatxeria --Note de D.Dalbiez--*

¹² Il était notaire à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales)

Dans ce chiffre, la noblesse de huit mille familles n'avait d'autre origine que les charges vénales remplies par leurs membres, et six mille avaient acheté leur parchemin».

Depuis cette époque lointaine, le nombre de nobles véritables, accusé par Lavoisier, a certainement diminué. Que de familles en apparence les plus vivaces, les plus assurées de pérennité, ont disparu du fait de la Révolution, de l'émigration, des guerres et des maladies. Eh bien ! il résulte d'une statistique, basée sur les feuilles de recensement de 1921, que le nombre de noms orthographiquement à particule dépasse aujourd'hui le chiffre indiqué par Lavoisier, avant la révolution.

Le conseil du sceau des Titres¹³, créé par décret du 8 janvier 1859, ayant été aboli par décret du 10 janvier 1872, cette évaluation n'a rien d'officiel, il est vrai, quoique émanant du ministère de l'Intérieur, mais elle peut néanmoins être considérée comme exacte. Il y aurait donc aujourd'hui plus de nobles qu'avant la Révolution. D'où vient cette augmentation, si ce n'est de l'usurpation par certaines familles d'une particule dont l'origine est contestable ?

Parmi celles-ci il faut faire une exception pour les notables bourgeois¹⁴ de la Province du Roussillon qui ont pris la particule, de leur propre mouvement, en s'autorisant du décret de Louis XVI décidant qu'ils voteraient avec la noblesse et non avec le Tiers-état, malgré la vive opposition des vrais nobles, c'est-à-dire des «caballiers¹⁵». Leur prétention est justifiée jusqu'à un certain point, et ils sont d'ailleurs peu nombreux¹⁶.

Mais cette catégorie de bourgeois, anoblis en bloc, mise à part, veut-on des exemples montrant qu'il y a véritablement de faux nobles ?

Je connais, en Touraine, une famille dont le grand-père était meunier, qui s'est anoblíe en coupant son nom en deux, alors qu'on sait que le Roi n'anoblissait pas qui «menait moulin».

Plus près de moi, dans l'arrondissement de Céret, un de mes camarades d'enfance¹⁷, d'origine suisse, non content de s'anoblir à l'aide d'une double particule, s'est composé une galerie d'ancêtres que, sur sa demande, un peintre de mes amis a tirés de tableaux du musée de Toulouse, en donnant à chacun de ces personnages le même air de famille. Je ne puis m'empêcher de sourire au souvenir de cet enfantillage. Qui oserait affirmer que d'autres, cédant à ce même sentiment de vanité, n'en ont pas fait autant ?

¹³ Le Conseil d'Administration du ministère de la Justice a succédé aux attributions de l'ancien «Conseil du Sceau des Titres»

¹⁴ Les «burgesos honrads»

¹⁵ Caballer : titre de noblesse si l'on peut dire, car le caballer était considéré dans la hiérarchie comme inférieur au noble proprement dit ; c'est ce qu'on pourrait appeler un noblaillon --Note de D.Dalbiez --

¹⁶ Au contraire, ils sont très nombreux -- Note de M.Muchart --

¹⁷ Wilver de Frontignan ? -- Note de M.Muchart

Le fils unique d'une très honorable famille bourgeoise¹⁸, bien connue à Perpignan, n'a-t-il pas été, pour sa part, convaincu par les tribunaux d'avoir demandé l'addition de mot «de» à son nom patronymique, en produisant, à l'appui de sa requête, des documents falsifiés et truqués ? L'autorisation qu'il sollicitait lui ayant été refusée, il a continué quand même à s'anoblir, lui et les siens.

D'autres cas s'ajoutent à ces amusantes fantaisies.

Combien sont-ils qui ont transmis à leur postérité la particule qu'ils devaient, soit à leurs diplômes, soit à leur charge et qui, par conséquent, n'était pas héréditaire.

Faute de descendance mâle, certaines familles nobles se sont continuées par les femmes et les enfants de celles-ci ont ajouté le nom de leur mère au nom de leur père, contrairement à cette règle du code de la noblesse, «la noblesse ne vient pas du ventre».

Il est vrai que cette règle comporte des exceptions. En voici un curieux exemple. Dans la maison de Saint-Marc, les filles anoblissaient ceux qu'elles épousaient. Cette faveur fut accordée à Charles de Saint-Marc pour avoir fait «de pied» le voyage de Jérusalem, afin de relever le roi de France, Philippe 1^{er}, du vœu qu'il avait fait de s'y rendre lui-même de cette manière, avec la cape et le bourdon des pèlerins¹⁹. Ce cas, assurément très rare, montre combien cette dérogation aux règles admises en matière de noblesse était difficile à obtenir.

Des roturiers, enfin, oubliant qu'un titre ne confère pas la noblesse, prennent indûment la particule, sous prétexte qu'ils sont titrés, alors qu'être titré ou être noble sont deux choses bien différentes. Ils ignorent sans doute qu'ils tombent sous l'application de l'article 259 du code pénal, s'ils font précéder leur nom de la particule, dans un acte authentique quelconque, tout comme ceux qui se pareraient, dans ces mêmes actes, de titres étrangers non autorisés.

Il est bon de rappeler à ce propos que, depuis 1870, le gouvernement de la République n'admet plus la collation de nouveaux titres de noblesse. Il n'a autorisé que le port de huit titres romains. Les voici :

- ✓ Comte Lefèvre-Pigneaux, 1873 ;
- ✓ Comte de Mesré du Pas, 1874 ;
- ✓ Comte Chanderley, 1874 ;
- ✓ Comte Germoy, 1874 ;
- ✓ Comte Espivent de la Villeboisnet, 1876 ;
- ✓ Comte Delanet, 1877 ;
- ✓ Comte d'Espous de Paul, 1877 ;
- ✓ Comtesse Niel, 1877.

Cette autorisation est désormais toujours refusée. La chancellerie se montre impitoyable en cette matière. Les titres romains qui n'ont pas été confirmés ne

¹⁸ *M de Lazerme ou Luzerme -- Note de M.Muchart*

¹⁹ M. Jean-Baptiste Vernier, poète latin, par A.Serstevens

peuvent plus être régularisés au point de vue légal. Ce sont des titres de courtoisie qui n'ont qu'une valeur conventionnelle. On ne reconnaît plus aujourd'hui que l'orthographe du nom, tel qu'il est inscrit à l'Etat civil. Sa rectification ne peut être prononcée que par l'autorité judiciaire, après que le «Conseil d'administration du ministère de la Justice» a statué sur la validité de la demande²⁰.

Cependant, en 1891, la première chambre de la Cour d'appel de Paris, statuant sur une demande du duc de Rivoli (petit-fils du Maréchal Masséna) a autorisé l'addition du titre de comte sur l'acte de naissance de son fils. La cour déclare, dans son arrêt, que les titres nobiliaires anciens sont toujours existants, qu'ils constituent une propriété comme une autre, que cette propriété est réglementée par des décrets de l'Empire ayant force de loi et que ces décrets permettent, sous certaines conditions, au fils d'un duc, même du vivant de son père, de porter le titre de comte et au fils d'un comte, celui de baron.

Au contraire, dans l'ancienne Monarchie, les titres étaient toujours personnels et héréditaires. Du vivant de son père, le fils n'en pouvait porter aucun : il était simplement gentilhomme.

Dans «Excelsior²¹», le spirituel humoriste, Pierre Mille, vient fort à propos, avec sa verve ironique, à l'appui des explications auxquelles je me suis laissé entraîner pour montrer, qu'à côté de vrais nobles, il n'y a pas mal de nobles de contrebande. Voici ce qu'il dit : «puisque le gouvernement a besoin d'argent, pourquoi la République Française ne ferait-elle pas comme M. Lloyd George et le roi d'Angleterre, et ne vendrait-elle pas les titres de noblesse²²? Actuellement, en France, sauf les gens assez naïfs pour se faire baronifier, comtifier, ducifier ou princiser par le pape, tout le monde peut s'anoblir à l'œil. Je garde en portefeuille -- mais je le publierai peut-être un jour -- la délicieuse et fort édifiante aventure d'un certain M. Moule, qui prit pour femme une certaine Amélie Baron. Il commença par signer «Baron-Moule», avec un trait d'union, puis supprima le trait d'union et aujourd'hui, comme il eut une postérité nombreuse, le monde est plein de petits barons Moule.

Je vais plus loin. Faire payer les titres de noblesse serait la seule garantie pour les personnes véritablement nobles. Car nul ne sait plus en France, ce que c'est que la noblesse.

Je ne parle pas des gens qui se figurent naïvement que les titres nobiliaires constituent une espèce de hiérarchie analogue à la hiérarchie des grades militaires, et que le fils aîné d'un prince est duc, le puîné marquis, le troisième comte et ainsi de suite, jusqu'à vidame et chevalier.

²⁰ Pour obtenir la rectification de son nom par l'addition d'un «de» ou d'une «apostrophe», il faut dire aujourd'hui «mon nom a été mal orthographié», et le prouver.

²¹ Excelsior du 14 juillet 1922 : N°4232

²² Allusion au trafic des titres en Angleterre

Mais chez nous, tous les fils d'un comte, du vivant même de leur père, s'arrogent -- et usurpent -- le titre de comte. Il n'y ont aucun droit. Ils sont «gentilshommes», mais ils ne sont pas comtes. Il n'y a que l'aîné qui le puisse devenir, à la mort de son père. Car un titre constitue une propriété et une propriété qui ne fait pas de petits.

En ne reconnaissant pas les titres de noblesse, notre gouvernement démocratique a obtenu le résultat paradoxal de multiplier les nobles de contrebande et tout porte à croire que ceux-ci doivent bien compter pour quatre-vingts pour cent sur le prétendu armorial actuel. Je ne leur en veux pas du tout ; je demande seulement qu'ils paient, au mois, à l'année ou à vie, pour se faire légitimer. Sinon... Mon arrière-grand-père était baron d'Empire. Du côté maternel, il est vrai. Mais ça ne fait rien : du moment qu'il n'en coûte pas un radis, je déclare que je me fais baron !»

La boutade malicieuse de ce pince-sans-rire peut paraître exagérée, mais ne montre-t-elle pas que j'ai raison de dire que beaucoup de nobles seraient embarrassés de prouver l'authenticité de leur noblesse ou de leur titre, à l'aide de brevets indiscutables, et cela d'autant plus que l'état civil, seul, ne constitue pas lui-même une preuve de noblesse, puisque le nom faussement donné à un enfant, à la déclaration de sa naissance, est définitivement acquis, après deux générations, s'il n'a pas été contesté.

Mon cousin était trop sincère dans sa conviction pour être soupçonné de tromperie. Parmi ceux qui riaient de lui, plus d'un apercevait, comme dit le bon Lafontaine²³ «une paille dans son œil, sans voir la poutre qui était dans le sien».

La diversité de vue qui existait entre mon cousin et moi, au sujet de notre commune origine, augmentait le désir que j'avais de rechercher et d'établir de quel côté se trouvait la vérité.

Malheureusement sans cesse occupé à mon bureau, où j'étais entièrement absorbé par la conduite de mes affaires, je n'ai pu consacrer à mes recherches que de rapides moments. Ces recherches ont été longues et difficiles à cause de l'absence de données exactes, de la sécheresse des documents tombés entre mes mains et de la disparition de tous papiers de famille.

Néanmoins j'ai pu, avec beaucoup de patience, reconstituer en partie l'histoire de mon ascendance, jusqu'à une époque assez reculée et j'éprouve un plaisir véritable à faire connaître aux miens, à l'aide de ces notes, le résultat auquel je suis arrivé. Je m'en tiendrai à un exposé sincère des faits, tels qu'ils se sont passés, sans en cacher aucun, sans les embellir, comme on a une tendance à le faire généralement en pareil cas. Pour les juger comme ils doivent l'être, si on ne veut pas en fausser l'exacte compréhension, il est nécessaire, j'insiste sur ce point, de se reporter à l'époque où les faits se sont produits, de tenir compte des idées, des

²³ Lafontaine lui-même s'était anobli irrégulièrement ! il a été condamné à 1000 livres d'amende pour avoir pris dans un acte le titre «d'écurie» auquel il n'avait pas droit -- note de M.Muchart --

mœurs, des coutumes qui avaient cours et de se garder de toute comparaison avec les temps présents qui ne ressemblent en rien à ce lointain passé. Il ne faut pas oublier non plus que la population autochtone du Roussillon avait conservé sa langue propre et qu'elle était encore réfractaire à la pénétration française, d'où résultait une hostilité latente, prête à se manifester à la moindre occasion, entre les éléments français et catalans.

Réussirai-je à intéresser mes neveux, petits-neveux ou arrière-petits-neveux, ceux surtout qui auront gardé, comme moi, intacts, au fond du cœur, l'amour du foyer et le culte des ancêtres, au milieu du relâchement des liens familiaux qui caractérise notre époque ? Je veux l'espérer.

Mais le poids des ans se fait sentir. Ma vue s'affaiblit, ma pensée s'alourdit, ma mémoire s'en va et mon cerveau usé, anémié, devenu comme un morceau d'amadou, ne peut plus se livrer, sans fatigue, à une étude captivante ni à un travail de longue haleine.

Le gros souci que mes affaires de banque n'ont cessé de me donner pendant trente-six ans, de grands chagrins, la maladie qui m'a torturé de mille manières différentes, sans repos ni trêve, tout cela a usé mes organes beaucoup plus que le jeu naturel de leur mécanisme. Et la guerre, ce terrible fléau déchaîné par l'orgueil diabolique de Guillaume II a eu une répercussion grave et alarmante sur le fruit de mon épargne laborieuse. Non contente de me remplir le cœur de tristesse, elle est allée à l'encontre de mes desseins et en m'appauvrissant, m'a vieilli davantage.

Ne vous est-il pas arrivé quelquefois, en marchant sous bois, dans la montagne, de disperser distraitemment, d'un coup de canne brutal, le monticule en forme de dôme, si habilement fait de brindilles, d'arêtes de pin et de résine par les fourmis à tête rouge, pour leur servir d'abri à la belle saison ? Ainsi a fait envers moi l'effroyable cataclysme qui s'est abattu sur le monde, en 1914, et l'a bouleversé de fond en comble.

Aussi n'ai-je pas la prétention dans ce pieux retour vers le passé, de faire montre d'érudition ou d'élégance de style. Non. Ce que j'écris n'a que le caractère de simples notes de famille, destinées à tirer de l'oubli ceux des miens qui m'ont précédé dans la vie et à perpétuer leur souvenir.

N'a-t-on pas dit que «mourir et demeurer dans la mémoire des siens, c'est posséder la vie éternelle».

Chapitre 3 : mon ascendance paternelle

Point de départ connu de mon ascendance paternelle : la naissance, à Rabouillet, dans le Comté de Foix, vers 1632, de Jean Dalbiez, grand-père de mon trisaïeul, qui épousa Jacquette de Montferrier

Tout d'abord il me sera facile d'établir que l'affirmation de mon cousin, qui repose uniquement sur de vagues probabilités, ne peut être prise au sérieux. Le plus éloigné de mes ascendants connus est Jean Dalbiez. Il s'unit à Jacquette Armeilhac de Montferrier, qui appartenait sans doute, comme son nom l'indique, à une famille noble du Languedoc²⁴.

La date de la naissance de Jean Dalbiez n'a pu être retrouvée, un incendie ayant détruit les registres paroissiaux, antérieurs à 1660, de l'église de Rabouillet, petit village de l'ancien Comté de Foix, où je suppose que Jean Dalbiez est né, vers 1632. Cet incendie est regrettable, car il m'a mis dans l'impossibilité de m'en assurer et de remonter plus haut²⁵.

Son fils unique²⁶, Jacques Dalbiez, naquit à Rabouillet, le 6 mai 1665²⁷.

Doutes sur l'origine savoisienne de ma famille, avec preuves à l'appui

La naissance de Jacques Dalbiez à Rabouillet, en 1665, prouve incontestablement que ses auteurs habitaient ce village, vingt ans avant la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, en 1685. De plus ils étaient catholiques, puisque leur fils fut baptisé à l'église de Rabouillet. S'ils ne l'avaient pas été, c'est Rabouillet qu'ils auraient du fuir pour échapper aux bandes de Simon de Montfort²⁸ qui traquèrent les hérétiques jusqu'au pays de Fenouillèdes ; c'est la France et non la Savoie qu'ils auraient du quitter afin de se mettre à l'abri des persécutions qui suivirent la révocation de cet édit, sans effet pour les protestants

²⁴ Pourquoi noble ? Elle devait s'appeler Armeilhac et être originaire de Montferrier (Ariège), village au pied de Monségur où l'on trouve des Meilhac. -- Note de M.Muchart --

²⁵ Aux registres de N.D. de Sournia que j'ai vus en 1959 à ma mairie de Sournia, les actes concernant Gabriel et ses enfants (1732, 1734, 1735, 1711, 1712), le nom est orthographié Dalniès ou parfois Delniez, accidentellement d'Abniès. Tout rapprochement avec la famille Dalbiez me paraît de la plus haute fantaisie -- Note de M.Muchart --

²⁶ en 1681, naissance de Guilhem de Jean Dalbiez et Jacquette -- Note de M.Muchart --

²⁷ D'après une lettre de M. Commerly secrétaire de mairie de Rabouillet, Jean Dalbiez et Jacquette eurent de nombreux enfants, dont : Jacques, né le 21/10/1684, Guillem, né en 1681. On trouve aussi à Rabouillet : François Dalbiès, né en 1675, décédé en 1765, à 90 ans, Françoise Dalbiès née en 1666, décédée le 21/11/1761 à 95 ans. Il y a donc 2 Jacques, l'un né en 1665, l'autre en 1684. Lequel des deux épousa Gabrielle Trainier en 1703 ? Celui qui avait 17 ans ou celui qui en avait 38 ? Un Jacques, (fils de Jean et Jacquette) se maria le 18/11/1711 avec Jeanne Bernard. Ce doit être celui né en 1684 - Donc l'autre, né en 1665, ne serait pas le fils de Jean et Jacquette, à moins que 2 frères aient le même prénom. -- Note de M.Muchart --

²⁸ Simon de Montfort en 1200 -- Note de M.Muchart --

de la Savoie, puisque le duché de Savoie n'a été réuni à la France que par le traité franco-italien du 24 mars 1860.

Enfin, et cette raison est concluante, il résulte d'une lettre du comte Martin d'Arves que la famille d'Albiez de Saint-Jean de Maurienne est éteinte depuis 1511, le dernier survivant de cette famille, Antoine d'Albiez, n'ayant eu que deux filles, Jeanne et Louise, dont l'une, devenue l'épouse de Louis de Baptendier, est morte sans postérité, et dont l'autre ne s'est pas mariée.

A titre documentaire voici cette lettre qui est aussi aimable que séduisante.

Saint-Jean de Maurienne, le 18 novembre 1883

Monsieur,

Votre lettre m'a causé un bien grand plaisir en apprenant qu'une de nos plus vieilles races n'était pas éteinte et je me hâte de vous adresser tout ce que j'ai pu trouver sur votre famille.

La famille d'Albiez porte : de gueules à la bande d'or chargée d'un vol, alias d'un demi vol de sable²⁹ (Besson).

Cette famille habitait en Maurienne, dès le 12^{ème} siècle, la commune d'Albiez le vieux, située à 18 kilomètres de Saint-Jean de Maurienne, au midi, à une altitude de 1200 mètres ; plus tard elle vint se fixer à Saint-Jean où elle avait son château, au sommet de la rue Beauregard.

1188 - Dans une transaction entre l'évêque de Maurienne et ses chanoines, on trouve mentionnés Boson de Albiaco et Pierre de Albiaco, chevaliers (Document N°21). Ce dernier vivait encore en 1198 (Document N°28).

1244 - Pierre, fils de feu Vulielme d'Albiez, chevalier, vendit le 10 août 1244 (Document N°50) plusieurs fiefs à l'église de Saint-Jean de Maurienne. Cet acte est signé par Pierre de Albiaco, notaire impérial. Vulielme, frère de Pierre, ratifia cette vente. La parité des noms et la concordance des dates permettent de supposer que ce Vulielme fut celui qui eut deux filles, Guigonette et Elisabeth, auquel Viffrey des Colonnes, dans son testament du 3 janvier 1303 (Document N°79), fit des legs. Leur père est nommé feu Vulielme d'Albiez le vieux, damoiseau.

1378-82-90 - M^{re} Aymon d'Albiez, chanoine du chapitre de Maurienne, p.199.

1409 - M^{re} Martin d'Albiez, chanoine et chantre de l'Eglise de Maurienne, testa le 7 novembre 1409, nommant héritier universel M^{re} Guigonet d'Albiez, son frère (Document N°114).



1414 - M^{re} Antoine d'Albiez, chanoine de la cathédrale de Maurienne (Archives du Comte d'Arves).

1451 - M^{re} Jacques d'Albiez, chanoine de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne (Angleys, Histoire du diocèse de Maurienne).

1453 - Claude d'Albiez, témoin à un acte du 13 février

1492 - M^{re} Louis, fils de feu M^{re} Claude d'Albiez, témoin à un acte du 13 février.

1495-1511-1518 - M^e Antoine d'Albiez, mentionné en plusieurs chartes. Il était fils de M^{re} Jean d'Albiez et de Marie du Pont.

En 1511, il n'avait que deux filles, Jeanne et Louise, conçues de Dame Truchet, sa femme (Jeanne) (Archives de Comte d'Arves). C'est probablement lui qui fonda son anniversaire et celui de Marie, sa mère dans l'église Saint-Jean. Jeanne d'Albiez, fille d'Antoine d'Albiez, sœur de Louise, épouse de M^e Jean Truchet et, en secondes noces, M^e Louis de Baptendier, auquel elle apporte en dot le château de la rue de Beauregard. A l'extinction de la famille de Baptendier, il passa à M^e Ennemond Martin, lieutenant-colonel du régiment de Maurienne, son parent et l'un de mes ancêtres. C'est là où je suis né en 1826. En 1828, mon père se laissa séduire par l'évêque de Maurienne et le vendit pour y établir les sœurs de Saint-Joseph qui le possèdent encore aujourd'hui.

L'armorial de M. de Foras³⁰ ne dit rien de plus.

Voilà tout ce que j'ai pu réunir pour le moment sur votre famille ; et si je découvre encore quelques documents, je me hâterai de vous les faire parvenir. De votre côté cherchez, à la bibliothèque de Perpignan, s'il ne s'y trouve pas un armorial du Roussillon et, au besoin, à la Bibliothèque Nationale à Paris. Ce n'est que par les armoriaux que nous parviendrons à souder les deux tronçons de Maurienne et du Roussillon et par les actes de l'état civil des différentes communes où a pu habiter votre famille. Je serai charmé de connaître le résultat de vos recherches.

Ne viendrez-vous pas un jour visiter le berceau de vos ancêtres ; je me ferai un véritable plaisir de vous offrir la vieille hospitalité savoyarde.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Comte Martin d'Arves.

P.S. - Au-dessus du portail de la vieille chapelle de Saint-Antoine, dans la rue de ce nom, on voit les armes des d'Albiez : la bande ne porte qu'un demi vol. Cette chapelle faisait partie d'un ancien hôpital de ce nom et il est probable, dès lors, que

³⁰ Le comte de Foras qui habitait Thonon (Haute Savoie) est mort en 1918. Par un hasard singulier, j'ai rencontré sa fille, madame Bimish de Foras, à l'hôtel de L'Ecu de Genève, à Genève, vers la fin d'août 1905. En quittant Genève, nous avons voyagé dans le même compartiment jusqu'à Lyon. Son jeune fils relevait de maladie, et afin de le distraire, elle l'accompagnait à Saint-Sébastien où il devait assister à une course de taureaux que le roi d'Espagne avait promis d'honorer de sa présence. J'ai causé avec elle de choses banales, sans me faire connaître. Je l'ai toujours regretté.

les d'Albiez avaient contribué à sa fondation. Dans les titres ci-dessus mentionnés, on trouve indifféremment d'Albiez écrit par z ou un r.

Les recherches que j'ai faites dans le sens indiqué par le Comte d'Arves, jusque dans les archives du collège héraldique de France³¹, n'ont donné aucun résultat. L'espoir que la lettre de cet aimable gentilhomme avait fait naître a été trompé, du moins jusqu'à présent.

Il y a eu, en Savoie, une autre famille d'Albiez dont le blason était «losangé de gueules et d'argent³²».

Cette famille fit ses preuves de noblesse, à la chambre des Comptes³³ de Savoie, en 1723, en établissant la filiation suivante :

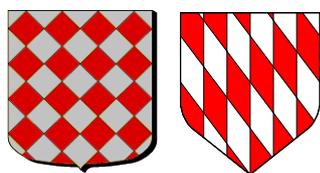
1. Jean d'Albiez, père de Catherin.
2. Catherin, père de Girard.
3. Girard prête serment de fidélité, le 31 octobre 1576, père de Jean.
4. Jean, brevet de capitaine du 3 décembre 1624, père de Jean.
5. Jean, père de Joseph.
6. Joseph, vivant en 1723.

Il résulte d'une lettre de l'archiviste départemental de la Savoie, datée du 2 septembre 1883, qu'il n'y a pas non plus, en Savoie, de représentant de cette famille, depuis un siècle au moins.

Un membre de l'une de ces deux familles d'Albiez, éteintes depuis longtemps, comme on le voit, est-il venu dans le Languedoc antérieurement à la naissance de Jean d'Albiez, le père de Jacques ? A-t-il fait souche à Rabouillet ? Aucun indice n'autorise à l'affirmer et accepter cette hypothèse serait tomber dans la légende.

Il semble donc établi que ma famille et celle des d'Albiez de Savoie n'ont rien de commun. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a jamais eu entre elles d'autre lien que celui résultant d'une trompeuse homonymie.

³¹ Ancien cabinet d'Hozier.



³²

³³ Tribunal souverain qui jugeait sans appel.

Chapitre 4 : étymologie

Étymologie latine de Albies et Albiez

Les d'Albiez de Savoie portaient le nom de deux petites communes situées dans la partie la plus alpestre de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne et qui s'appellent, l'une Albiez le jeune et l'autre Albiez le vieux.

De même, mon nom patronymique est sûrement un nom de lieu, sans doute celui d'un petit village nommé Albiès qui se trouve dans la haute Ariège, au fond d'une vallée étroite, aride, sèche, nue, à l'aspect désert et sauvage. Albiès est à 27 kilomètres au sud de Foix, dans le canton de Cabanes, à une distance de 30 kilomètres environ de la limite du département des Pyrénées-Orientales.

Le nom de ces trois communes est très probablement d'origine latine et voici pourquoi.

L'an de Rome 727, à la suite de soulèvements dans les Gaules, César Octave fut amené à établir la colonie de Nîmes et à y entretenir des armées pour contenir, dans le devoir, les rebelles qui avaient pris part à ces mouvements. Un de ses lieutenants se nommait C. Albius³⁴ Carinnas. Après avoir fait la guerre aux Morins³⁵ et aux habitants de Trèves³⁶ qui s'étaient soulevés, il parcourut avec ses troupes les territoires qui s'étendent des Alpes aux Pyrénées et, pour marquer les limites de son passage, il installa, aux points extrêmes des pays qu'il traversa, des colonies qui portaient son nom, pendant que Valerius Messala Corvinus remportait divers avantages sur les bords de la Garonne et de l'Aude, jusqu'au Pyrénées.

Je ne suis donc pas éloigné de supposer, d'après cela, que Albiez, dans la Savoie, et Albiès, en Languedoc, sont de fondation romaine et que probablement Albius est l'étymologie latine des noms propres Albiez et Albiès.

En Roussillon, les villes d'Elne, de Collioure, de Port-Vendres, de Corneilla, de Salces, ne s'appelaient-elles pas, sous la domination romaine, Helena, Cocoliberis, Portus Veneris, Cornelia, Ad Salsulas ? Bien d'autres localités ne portent-elles pas le nom romain, plus ou moins déformé par le temps, qu'elles ont reçu à leur berceau ?

Probabilités d'une origine languedocienne

L'abbé Gardes, curé de Luzenac³⁷, archéologue modeste autant que distingué, a établi³⁸ que la petite commune qui porte le nom de Albiès, dans l'Ariège, était

³⁴ Histoire générale de Languedoc par les religieux bénédictins, Dom Devis et Dom Vaissette, Edouard, Privat à Toulouse.

³⁵ Riverains du grand et du petit Morin, affluents de la Marue

³⁶ Chef-lieu de canton du Gard

³⁷ Ariège

³⁸ Projet de monographie de la seigneurie de Albiès

autrefois le siège d'une seigneurie et que les seigneurs de Albiès dépendaient, tantôt des seigneurs de Gudanes³⁹ et tantôt de la chancellerie de Lordat⁴⁰ dont les chefs étaient chevaliers et qui est citée dans plusieurs textes, dès le X^{ème} siècle⁴¹. Il n'a pu malheureusement donner d'autres précisions, faute de documents, le château de Foix, où étaient réunies les archives du comté de Foix, ayant été incendié en 1808.

³⁹ Ariège, canton des Cabanes. Le marquis de Gudanes était doyen de la noblesse de Toulouse, en 1787.

⁴⁰ Ariège, canton des Cabanes.

⁴¹ Accords de 970, 1071, 1095, 1121. Partage en 1034 entre Pierre, évêque de Girone et Roger I, comte de Foix, son neveu. «Et in alia parte mittit Petrus episcopus... et ipsum castrum de Lordat, et ipsam partem quoe Rodgarius ibi habet».

Accord de 1125, «...et castrum de Lordat, et totos alios castellos et villas et honores quos habemus in supradictis comitatibus».

En mars 1132, Roger III, comte de Foix, fait donation à Braidimène, sa fille, et à son mari, Guillaume de Alona, du château de Lordat : «dono illis sacramentum quem habeo in castello de Lordat...». Cette famille existe encore et son représentant porte le titre de vicomte. -- Histoire de Languedoc par Dom Denis et Dom Vaissette --

Chapitre 5 : existence d'une famille d'Albiès, dans le comté de Foix

Existence d'une famille d'Albiès, dans le comté de Foix, dès le XII^{ème} siècle

Ne pouvant réussir à rattacher la famille des Dalbiez de Rabouillet à celle des d'Albiez de Savoie, faute de documents indiscutables, mon cousin abandonna définitivement tout espoir de ce côté. Il se rallia à ma manière de voir qui consistait à rechercher notre véritable origine dans le comté de Foix.

Il se mit à l'œuvre avec ardeur, mais la mort vint le surprendre brusquement, sans lui laisser le temps de mener à bien la tâche qu'il poursuivait avec une ténacité digne d'éloges⁴².

Si, malgré ses patientes recherches, la question de la généalogie directe de notre famille, au-delà de 1660, n'a pas fait un pas, il résulte cependant des renseignements que j'ai recueillis qu'il existait une famille d'Albiès, dans l'Ariège, dès le XII^{ème} siècle. Les montagnes près de Foix, portant le nom d'Albiès ou d'Albis appartenaient à cette famille. Il paraît qu'encore de nos jours il existe dans la contrée une locution en usage disant : «Baï-ten al prat d'Albis», qui veut dire : «Va te promener haut et loin».

Paul Raymond, dans son ouvrage intitulé «Rôles⁴³ de l'armée de Gaston Phébus», dit, à la page 33, «un massif montagneux, couvert de forêts et de pâturages, situé dans la commune de Ganac, à 5 kilomètres de Foix, porte encore le nom de Prat d'Albis, qui rappelle évidemment l'illustre maison d'Albi», et plus loin, page 43 : «il y avait à Foix, dès 1446, une carréra d'en Albi, alias de Mosseu Ramon d'Albi, aujourd'hui rue d'Albi».

Un membre de cette famille d'Albiès ou d'Albi, pour des raisons politiques ou autres, a-t-il émigré à Rabouillet où il a fait souche ? il n'y aurait à cela rien d'étonnant et on peut cette fois raisonnablement admettre cette hypothèse, Albiès n'étant qu'à une distance de 50 kilomètres, à vol d'oiseau, de Rabouillet. Ainsi s'expliqueraient la considération, l'autorité morale dont jouissaient les Dalbiez à Rabouillet, et qu'ils devaient à leur origine, plus qu'à leur fortune. A ce propos, il est un fait certain. Dans notre famille, on se transmet, de père en fils, la croyance fermement établie que les Dalbiez possédaient autrefois des terres et de vastes forêts dans l'Ariège⁴⁴. Cette croyance suffit-elle à démontrer qu'ils descendent des d'Albiès du comté de Foix ? Evidemment non. Et cependant une autre question se pose. Pourquoi mon bisaïeul, dont je m'occuperai tout à l'heure, qui écrivait son nom indistinctement avec un S ou avec un Z, usait-il parfois de la particule dans des

⁴² Il est mort en 1904 à l'âge de 57 ans, à Béziers où il s'était marié, sans laisser d'enfants.

⁴³ Gounouilhou, Bordeaux 1872.

⁴⁴ Pourtant, il dit que son père ne savait rien de sa famille --Note de M.Muchart--

actes publics ? Pourquoi ayant dû se rendre à Marseille, en 1795, son passeport fut-il établi au nom du citoyen Albiez et non Dalbiez ?

Pourquoi mon grand-père écrivait-il couramment son nom avec une apostrophe, comme l'indique ce spécimen de sa signature⁴⁵, lui qui, trop jeune pour prendre part au mouvement révolutionnaire de 1789, accepta plus tard avec enthousiasme, en Voltairien qu'il était, les idées et les principes de la révolution ? Pourquoi les actes de naissance de ses enfants, sur les registres de l'Etat civil, portent-ils au bas sa signature telle que je la reproduis ?

A gauche de cette signature, on remarque distinctement trois points entre deux traits. Ces points indiquent sûrement qu'il était franc-maçon. A cela rien d'étonnant. Avant la Révolution, nonobstant leurs rites condamnés par l'Eglise catholique, en dépit de leurs épreuves souvent burlesques, les loges maçonniques de Perpignan comptaient parmi leurs membres, des personnalités en vue de la bourgeoisie et même de la noblesse⁴⁶. «Nos ancêtres imbus de gallicanisme et de jansénisme, se défiaient de la papauté et rêvaient de sociabilité humanitaire à la Jean-Jacques, si bien que plus d'un, de la meilleure foi du monde, allia les rites maçonniques aux pratiques religieuses⁴⁷». Après la Révolution, jusqu'au règne de Louis Philippe, un grand nombre de notables de la ville faisaient encore partie de la franc-maçonnerie qu'on aurait tort de juger avec nos idées actuelles sur son compte. Dans l'esprit des premiers maçons, elle avait pour but l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences, des arts et la pratique de toutes les vertus. Elle n'était pas ce qu'elle est devenue de nos jours, une association subversive qui cherche à détruire la religion catholique et l'amour de la Patrie, un foyer de politique «abjecte⁴⁸», de délation, dont le général André⁴⁹, Bidegain, Vadecart et autres sectaires, inventeurs des fiches, ont été naguère le plus bel ornement.

Mais, objectera-t-on tout de suite, il y a une différence entre Albiès avec un accent aigu sur l'è ou sans accent, et Albis, Albi ou Alby.

Cette différence n'est qu'apparente. Les noms de Albiès ou Albiez, Albies, Albis, Albi ou Alby sont très probablement, pour ne pas dire sûrement, le même

⁴⁵ Spécimen de la signature de Joseph Dalbiez, mon grand-père :

sur le registre de Rabouillet, le nom est orthographié DELNIES -- Note de M. Muchart --

⁴⁶ Le chevalier de Selva, bailli royal du Roussillon, peut se vanter en 1789 d'être franc-maçon depuis 25 ans et d'avoir fondé et installé trois loges à Perpignan.

⁴⁷ La franc-maçonnerie à Perpignan en 1789, par le chanoine Toreilles.

⁴⁸ Le mot est de Millerand, alors président du Conseil des Ministres.

⁴⁹ Le député Dasies lui jeta à la face cette apostrophe, du haut de la tribune de la chambre : «On suivra votre trace dans l'histoire, comme celle d'un reptile à sa bave».

nom, déformé à travers les siècles, par corruption phonétique et par suite orthographique⁵⁰.

Manière de prononcer Albies et Albiez dont Albis, Albi ou Alby sont des dérivés phonétiques

En patois ariégeois, Albiès se prononce en ouvrant bien la bouche, de façon à appuyer fortement sur la première syllabe et en la fermant sur la syllabe finale dont on ne prononce l'é qu'à moitié, que cet é soit ouvert ou fermé. Cette manière de prononcer Albiès explique comment ce nom est devenu Albies et plus facilement Albis, puis Albi ou Alby.

Le nom de famille des d'Albiez de Savoie a subi lui aussi, la même déformation puisque dans l'Annuaire de la Savoie, cette famille est désignée sous les noms de «d'Albiez, d'Albier ou d'Alby».

En Savoie, Albiez se prononce Albié, en faisant brève au contraire la première syllabe et en appuyant sur la semi-voyelle I de la finale ié. On conçoit dès lors que l'é final étant à peine prononcé, ou pas du tout, Albié ait fini par faire Alby, dans certains cas. Quant à Albier, les archéologues qui dans leurs armoriaux ont fait dériver Albier de Albiez, ont commis une erreur. Dans les écrits du moyen âge, en lettres onciales, le Z s'écrivait R. Ils ont pris le signe Z pour un R, alors que ce signe était simplement la lettre Z.

Cette déformation du nom des d'Albiez de Savoie, identique comme résultat à celle subie par le nom des d'Albiès du comté de Foix, quoique avec une prononciation différente, ne montre-t-elle pas suffisamment que Albiès est devenu par dérivation Albies, Albis et Albi ou Alby.

Un argument qui a sa valeur donne encore plus de vraisemblance à cette supposition : il existait dès la première moitié du XII^{ème} siècle des d'Albiès dans l'ancien comté de Foix, tandis qu'on ne trouve pas trace d'une famille d'Albis, ni d'Albi ou d'Alby.

Bernard d'Albiès, évêque de Rodez et cardinal

Parmi les personnages qui ont illustré la maison d'Albiès, d'Albis ou d'Albi, je dois citer ceux dont parle M. Dufau de Maluquer. Il a soin de faire remarquer le nom latin des d'Albi dont il s'occupe était de Albis. Or, comme je l'ai fait observer plus haut, Albiès se prononce, dans l'Ariège, précisément de cette manière, c'est-à-dire Albis, en appuyant sur la première syllabe. Voici ce que dit cet historien dans son ouvrage sur le rôle des feux du comté de Foix, en 1390 :

«Raymond d'Albi, chevalier, sénéchal du comté de Foix, était co-seigneur⁵¹ de Ganac, le 12 mars 1351. Il appartenait à la même famille que Bernard d'Albi,

⁵⁰ *Oui, mais Delniès ? -- Note de M.Muchart --*

successivement évêque de Rodez, légat en Espagne, cardinal, évêque de Porto, décédé à Avignon⁵² le 13 novembre 1350.

Le 21 septembre 1343, dans l'église de Montgauzy, près Foix, Raymond d'Albi (de Albis), cardinal, donne une statue de la Vierge, en argent massif, à la chapelle⁵³ N.D. de Montgauzy.

Le cardinal d'Albi avait fondé un obit⁵⁴ à Foix et il était très probablement né dans cette ville. Il est fait mention, le 27 avril 1448, de : Dominus Petrus de Arancis (D'Arans), presbiter Fuxi, obit tenens domini cardenalis de Albis.

Il y avait encore à Foix, à la même époque, un obit de Mossen⁵⁵ Ramon d'Albi.

Noble Bérard d'Albi rendit hommage à Gaston Phoebus, le 25 juin 1314, dans l'église de la Trinité d'Orthez, pour la seigneurie de Ganac, en sa partie, et pour les autres biens nobles qu'il possédait dans le comté de Foix⁵⁶.

Mossen Ramonet d'Albi, Mossen Bertran d'Albi (sic) et Férard d'Albi, sont compris dans la liste des gentilshommes du comté de Foix en 1378.»

Pour compléter cet exposé, il est bon de reproduire la lettre suivante de l'abbé Cardes⁵⁷, datée du 10 novembre 1902 ; elle est la confirmation, en quelque sorte, des renseignements donnés par N. de Dufau de Malusorte, mais elle relève l'erreur que celui-ci a commise.

«Comme je l'ai établi dans ma monographie d'Albiès, la famille d'Albiès a réellement existé, dans la Haute Ariège et vous en trouverez vous-même la preuve, si vous voulez le constater de visu, dans l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Darras. Cet ouvrage est entre les mains de tous les curés. On y lit dans le tome 30^{ème}, page 357 : «l'Aragon, le Portugal et la Castille s'allièrent pour se tenir prêts à repousser les attaques imminentes des infidèles. L'évêque de Rodez, Bernard d'Albiès, originaire du diocèse de Pamiers, dans le comté de Foix, qui avait été l'habile négociateur de cette pacification difficile, reçut pour récompense le chapeau de cardinal en l'an⁵⁸ 1388.» Ces deux lignes de l'abbé d'Arras sont suffisantes pour vous permettre de continuer vos recherches avec la certitude d'aboutir, en explorant une étude déterminée.»

Grand fut mon étonnement à la lecture de cette lettre qui éclairait d'une faible lueur la route obscure sur laquelle je marchais à tâtons. Je me mis aussitôt à

⁵¹ Archives de Foix, carton B.

⁵² Description du comté de Foix, Lamy, Paris, 1788, page 54. Garrigou, Etudes Historiques, tome I, page 288. Gallia Christiana, Tome I, Palmé, Paris, 1870. Col 217 de Mas-Latrie. Trésors de chronologie, Palmé, Paris, 1889, col 1157 et 1197.

⁵³ Archives de Foix, carton 4, parch. Acte en latin.

⁵⁴ *Obit, subst. masc. Chapelle fondée pour la célébration perpétuelle d'une messe anniversaire -- Note de D.Dalbiez --*

⁵⁵ Registre de la réformation de 1446, fos 51, vo.53, vo.58, vo.59, vo.63

⁵⁶ Archives des Basses Pyrénées, E.302, fo75vo.

⁵⁷ Curé de Luzenac (Ariège).

⁵⁸ Histoire de l'Eglise par J.E.D'Arras, tome 30^{ème}, page 357, édition Vivès.

chercher l'ouvrage de l'abbé Darras et j'ai pu le consulter à la bibliothèque du chanoine Sévely, digne ecclésiastique qui habite la même maison que mon ami, le chanoine Torreilles, ancien professeur de théologie, savant historien et doyen du chapitre de la Cathédrale de Perpignan. En faisant mention de l'élévation de l'évêque de Rodez au cardinalat, l'abbé Darras le nomme en effet «d'Albiès» et non d'Albis ou d'Albi, sans aucune hésitation, en écrivain sûr de son fait ; mais il ne donne pas la raison sur laquelle il base cette appellation. Je fus donc encore une fois trompé dans mon attente.

Ce cardinal, on l'a deviné, est le même que celui dont parle M. de Dufau de Maluquer, en l'appelant Bernard d'Albi. Il a été un personnage illustre. Nommé évêque de Rodez, le 8 février 1336, par le pape Benoît XII qui était aussi un ariégeois, puis légat en Espagne, afin de réconcilier entre eux le roi Pierre d'Aragon et Jacques de Majorque, il fut élevé à la dignité de cardinal sous le titre Saint Cyriaque in thermis, le 18 décembre 1338. Il se démit de son évêché de Rodez, et il fut nommé à celui de Porto, au Portugal, en 1348. Il ne se montra pas que négociateur habile, il fut aussi un fin lettré. Conseiller des rois de France Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois, ce dernier «lui expédia des lettres, en juin 1346, par lesquelles il lui faisait remise de certaines sommes qu'il lui devait, en considération de ce qu'il était son conseiller, comme il avait été celui de ses prédécesseurs et en raison des commandements, qu'il avait si bien remplis en Espagne, en Angleterre, en Artois, en Berry, et plusieurs autres⁵⁹ lieux». Pétrarque, le poète italien, qui n'écrivait qu'aux grands seigneurs et rarement aux français, a daigné lui écrire trois épîtres en vers pour célébrer ses louanges.

Ce prélat mourut le 13 novembre 1350, à Avignon, où il est enterré dans la cathédrale de cette ville.

Il est appelé indistinctement par les divers auteurs qui ont raconté sa vie d'Albis, d'Albi et d'Alby. La Gallia Christiania a été écrite 200 ans environ après sa mort, il n'est pas surprenant que son nom ait été altéré de la sorte. Sur l'épithaphe de son tombeau, à Avignon, il est désigné sous le nom de «Bernardus sive Bertrandus de Albis». On se trouve, là encore, en présence d'une altération évidente de son véritable nom.

Transformation orthographique de son véritable nom, d'après la manière de le prononcer.

L'abbé Gardes a là-dessus une opinion formelle, basée sur un fait certain, et il le déclare nettement dans une de ses lettres, datée du 15 janvier 1903 : «je tiens à relever, dit-il, l'erreur du cardinal Fleury et de l'abbé Rosbacher, grands historiens de l'Eglise catholique, qui donnent au cardinal d'Albiès, le nom de cardinal d'Albis ou d'Albi.

⁵⁹ Histoire des cardinaux français par Duchesne, livre second, page 485

L'abbé Darras est dans le vrai, car nous n'avons jamais eu de localité dans le comté de Foix, portant le nom d'Albi ; nous n'avons eu que Albiès, qu'on trouve écrit Albies et qu'on prononçait sûrement Albis, comme on le prononce encore de nos jours».

Dans l'Albigeois, le mot Albiez servait parfois à désigner le territoire de la ville d'Albi, de même que les mots Albias et Albiensis, usités plus souvent en pareil cas. On trouve cette expression dans un accord de l'an 1130, entre les vicomtes Roger et Raymond Trencavel, au sujet de l'héritage de leur père, Bernard Aton, vicomte de Béziers, de Carcassonne, etc. «et ego Raymundus Trencavellus laudo et laxo et confirmo tibi Rogerio fratri meo... totum ipsum honorem quem Bernardus Atonis pater noster eum considio matris nostrae divisit et donavit tibi in suo testamento silicet Carcassonam et Carcassez et Redda et Reddez, et Albi et Albiez, et totum quod habuit in Tolosano».

Cette expression se retrouve avec le même sens, dans un autre accord du 2 décembre 1132, entre Roger, vicomte de Carcassonne et Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, son frère : «Ego Rogerius, si mortuus fuero sine infante de uxore, convenio et dono post mortem meam tibi Raimundo Trencavello, fratri meo, totum honorem quem pater meus divisit et donavit mihi in suo testamento, silicet Carcassonam et Carcassez et Redda et Reddez, et Albi et Albiez, et totum quod habuit in Tolosa...⁶⁰».

Dans les deux textes, le mot Albiez désigne incontestablement le territoire de la ville d'Albi. Je fais mention de cette particularité pour montrer une fois de plus la parenté étroite qui existe, si je puis dire, entre Albiez et Albi. En patois ariégeois, Albiès est devenu Albis et Albi ; dans l'Albigeois, c'est Albiez qui est dérivé d'Albi. L'un de ces noms a été, dans chaque cas, la racine de l'autre.

Ainsi s'explique comment certains auteurs, mal renseignés sur l'origine du cardinal, lui ont donné le nom d'Albis ou d'Alby, parce qu'il se prononçait de cette manière, au lieu de son vrai nom qui est d'Albiès.

La Semaine Religieuse⁶¹ du diocèse de Perpignan me fournit un exemple analogue, mais plus curieux encore, des nombreuses transformations que les historiens ont fait subir au nom de l'évêque d'Elne qui vivait à la même époque que le cardinal d'Albiès. Il s'agit de Raymond de Salgues, qui, après avoir été professeur de droit canon à la Sorbonne, fut évêque d'Elne de 1357 à 1361, et évêque d'Embrun de 1361 à 1371.

Voici en résumé ce que dit à ce sujet l'abbé Capeille, dans une note biographique⁶² dédiée à Monseigneur de Llobet, évêque de Gap : «Raymond de Salgues était originaire du Quercy. On l'appelle indistinctement de Salgues, Salg,

⁶⁰ Archives du château de Foix, cartulaire, caisse 17 et copie dans la collection Doat à la Bibliothèque Nationale. Ve 166 f°165, Histoire de Languedoc.

⁶¹ Numéro du 25 juin 1921, page 99.

⁶² Contribution aux Episcopologies d'Elne et d'Embrun.

Salignac, Salignas, Sabignac, Salagnac et Salanhac. Puiggari a établi que sa vraie appellation est de Salgues, à l'aide d'une lettre écrite d'Avignon par ce prélat, le 11 septembre 1357, où il se donne le nom de Salgues, Raymondus de Salguis».

En présence des altérations orthographiques si variées du nom de cet évêque, contemporain du cardinal d'Albiès, faut-il vraiment s'étonner que Albiès soit devenu, dans certains cas Albies, Albis, Albi ou Alby ?

On pourrait citer d'autres exemples du même genre, mais celui-là n'est-il pas suffisamment probant ?

Après les explications que je viens de donner et l'affirmation si catégorique de l'abbé Gardes qui les corrobore, il semble que le doute n'est plus permis. Les familles d'Albiès ou d'Albiez, d'Albis ou d'Albi, du comté de Foix, sont des branches, à rameaux étendus, du même tronc d'arbre. La branche des d'Albiès dont je descends a conservé à coup sûr son véritable nom, en l'écrivant tantôt avec une S, tantôt avec un Z, tandis que le nom des autres branches est devenu Albis, Albi ou Alby, par corruption phonétique, et selon la fantaisie ou l'ignorance des scribes trompés, eux aussi, par sa prononciation, alors que l'orthographe des noms, lettre par lettre, n'existait pas.

L'orthographe phonétique a donné lieu, dans bien d'autres cas, à des déformations du nom primitif. C'est à elle que l'on doit si souvent tant de vocables pour désigner le même nom ; c'est ainsi qu'on trouve des noms très connus, écrits de différentes façons, dans les documents où ils ont cités, comme par exemple, celui de l'illustre et vieille famille d'Oms⁶³, qui est intimement lié à l'histoire du Roussillon dès le X^{ème} siècle.

Dans leur récent et bel ouvrage sur l'histoire si agitée de cette province, Calmette et Vidal font la même constatation : «le temps et l'ignorance, disent-ils, ont parfois défiguré les noms propres au point d'en rendre la physionomie initiale méconnaissable⁶⁴».

En réalité, jusqu'en 1539⁶⁵, le nom propre, tel que nous le concevons, était chose inconnue. On désignait les individus par leur prénom que les nobles faisaient suivre du nom de leur dotation ; les vilains portaient le nom de leur pays natal, lorsque ce nom n'était pas tiré quelquefois d'une qualité, d'un défaut physique ou d'un sobriquet, et les serfs ajoutaient à leur prénom le nom de la terre à laquelle ils étaient attachés.

On aperçoit dès lors que la composition orthographique du mot qui est devenu le nom n'eût pas, au Moyen âge, la même importance qu'aujourd'hui où elle doit être rigoureusement exacte et invariable.

⁶³ Cette famille vient de s'éteindre par la mort de son dernier représentant, le commandant, marquis d'Oms de Latenay.

⁶⁴ Histoire du Roussillon, par J. Calmette et P. Vidal, Boivin Goie 1923.

⁶⁵ Villers-Cotterets, août 1539, ordonnance de François I^{er} prescrivant la tenue de registres où les curés devaient inscrire l'époque de la naissance des enfants et leur donner le nom de leur père avec un prénom particulier.

Je veux finir ce long exposé par une petite histoire assez amusante et personnelle. On verra qu'encore de nos jours, des confusions peuvent se produire dans la façon d'écrire le nom de Dalbiez, à la suite d'une prononciation défectueuse. Lorsque j'étais pensionnaire au Lycée de Toulouse, il y avait dans ma classe un élève qui s'appelait dal Piaz. Notre professeur d'allemand, qui était du duché de Fiade, prononçait mon nom Talpiès, avec un T et un P, en appuyant démesurément sur l'A, de sorte que mon camarade et moi, nous ne savions jamais lequel de nous deux il appelait pour nous interroger. Et un jour, un jeune répétiteur qui remplaçait notre maître d'études absent, en entendant mon nom de cette manière, inscrivit au nom de mon camarade dal Piaz une punition qui m'était destinée, punition légère, il est vrai, que j'acceptai de bon cœur, car cette méprise valut à toute ma classe un moment de bruyante gaieté. Chose curieuse et presque invraisemblable, quarante ans plus tard, la même confusion de noms s'est renouvelée, mais de manière inverse. La femme du directeur de la Compagnie Générale Transatlantique, Madame dal Piaz, ayant présidé à Saint-Nazaire, le 25 septembre 1907, à six heures du soir, au lancement du paquebot le «Charles Roux», les journalistes, en rendant compte de cette impressionnante cérémonie, ont désigné Madame dal Piaz sous le nom de Madame Dalbiez, si bien que dupe de cette confusion de noms, j'écrivis à son mari pour lui demander à quelle famille Dalbiez il appartenait. La réponse de celui-ci a mis les choses au point.

Après tout cela, comment se montrer surpris, je le répète encore, des erreurs commises dans la manière d'orthographier les noms au Moyen âge où rares étaient ceux qui savaient tenir correctement une plume, en dehors de moines qui formaient l'élite⁶⁶. Dans les ténèbres qui couvraient le monde latin, après l'effondrement de l'Empire romain, sous le flot de l'invasion des Barbares, ce sont les moines en effet qui, à l'abri de leurs monastères, ont recueilli, copié, classé, conservé les trésors de la littérature, des sciences et des arts de l'antiquité, préparant par leur labeur la civilisation moderne, sous la direction de l'Eglise catholique qui a enseigné et répandu la religion la plus belle, la plus pure, la plus consolante, pour l'âme humaine de toutes celles qui existent dans le monde entier.

⁶⁶ Du rôle des élites, Taine, Beauregard, J. Buisson

Chapitre 6 :

Naissance à Rabouillet, dans le comté de Foix, en 1665, de Jacques Dalbiez, père de mon trisaïeul.

Quoi qu'il en soit des probabilités de commune origine qui existent entre ma famille et celle des d'Albiès, d'Albis ou d'Alby, de l'ancien comté de Foix, il est certain, en s'en rapportant aux documents devenus ma propriété, peu de temps avant la mort de mon cousin, que le berceau de mes ancêtres est un petit village du canton de Sournia⁶⁷, dans les Pyrénées-Orientales, situé à 658 mètres d'altitude, à 50 kilomètres de Perpignan et appelé Rabouillet, comme je l'ai déjà dit.

Pauvre d'aspect, avec ses rues étroites et malpropres, ses maisons basses et décrépites, à la lisière de la forêt qui porte son nom et en face du versant sud de la montagne sur laquelle s'étend la belle forêt domaniale de Boucheville, Rabouillet compte actuellement 365 habitants. On n'y récolte que du seigle, du maïs, de l'avoine et des pommes de terre. Pour toute industrie on y tresse des hottes, des paniers et des corbeilles en lattes de châtaigniers. Sa forêt, complantée d'arbres de toute essence, donne du bois et du charbon aux habitants, et offre des pâturages abondants pour la nourriture du bétail.

C'est de ce petit village que part l'origine connue de ma famille, car c'est là⁶⁸, on le sait, que naquit en 1665, des époux Jean Dalbiez et Jacquette Armeilhac de Montferrier, Jacques Dalbiez, le père de mon trisaïeul.

Jacques Dalbiez épousa, le 10 juillet 1703, Gabrielle Dufour⁶⁹, de Sournia, dont Rabouillet n'est éloigné que de cinq kilomètres⁷⁰.

Naissance à Sournia, dans le comté de Foix, en 1707, de Gabriel Dalbiez, mon trisaïeul

Le 12 juin 1707, il eut un fils, Gabriel, qui naquit à Sournia où mon trisaïeul était venu se fixer au moment de son mariage.

Devenu veuf, Jacques Dalbiez épousa en secondes noces, le 26 novembre 1732, Elisabeth Ticheyre, veuve de Jean Trainier, dont il n'eut pas d'enfants.

Le même jour, Gabriel⁷¹, son fils unique, épousa Gabrielle Trainier, fille de la susdite Elisabeth Ticheyre et de feu Jean Trainier⁷².

⁶⁷ Jusqu'à la formation du département des Pyrénées-Orientales en 1790, le canton de Sournia ne faisait pas partie de la province du Roussillon, il dépendait du diocèse d'Alet en Languedoc.

⁶⁸ Voir page 19

⁶⁹ *Les actes parlent de Gabrielle Four --Note de M.Muchart --.*

⁷⁰ *Il aurait donc eu 38 ans à son mariage --Note de M.Muchart --.*

⁷¹ *Gabriel Dalbiez est décédé à Sournia le 14/7/1741 --Note de M.Muchart --.*

⁷² *Il est plus vraisemblable que ce Jacques est celui qui est né le 21/10/1684 (voir ma note page 19) -
-Note de M.Muchart --*

Quelle était la condition de Jacques Dalbiez ? Était-il artisan, commerçant, ou bien propriétaire, vivant du produit de ses terres ? Je ne sais. Néanmoins son second mariage avec la veuve de Jean Trainier et le mariage de son fils avec la fille de ce même Jean Trainier indiquent qu'il était dans une situation aisée⁷³, car la famille Trainier était de plus honorables et des plus riches de la commune de Montfort⁷⁴.

Du mariage de Gabriel Dalbiez⁷⁵, mon bisaïeul, avec Gabrielle Trainier, naquirent une fille, Elisabeth Dalbiez, et un fils, François Dalbiez⁷⁶. Je ne me suis pas occupé d'Elisabeth Dalbiez et j'ignore ce qu'elle est devenue.

Naissance à Sournia, en 1735, de François Dalbiez, mon bisaïeul

En revanche, je me suis attaché à rechercher les faits et gestes de François Dalbiez dont l'existence a été fort tourmentée. Il eut à subir de graves ennuis, à surmonter de dures épreuves. Il semble que le malheur ait pris plaisir à s'acharner contre lui.

Il naquit à Sournia, le 12 juillet 1735. Voici la copie de son acte de baptême :

«L'an mil sept cent trente cinq et le douzième jour du mois de juillet, je soussigné, prêtre et curé de l'Eglise paroissiale de Notre-dame de Sournia, ai baptisé un garçon, né le jour précédent, de Gabriel Dalbies⁷⁷ et de Gabrielle Trainier, mariés, habitants du dit lieu : on lieu a donné le nom de Jean-François, son parrain a été Jean-François Trainier, sa marraine Marie Baux, tous habitants du dit Sournia. En foi de ce, J.Vernède, curé.»

Il est à retenir, parce que j'aurai à m'occuper de lui plus tard, que son parrain fut Jean-François Trainier, qui était en même temps son oncle maternel.

Son installation à Perpignan, en Roussillon

Pour quelle raison François Dalbiez quitta-t-il Sournia ?⁷⁸ La vie simple, mais tranquille, que l'on mène à la montagne, ne lui convenait-elle pas ? Au lieu de cultiver paisiblement ses champs, préféra-t-il exercer un métier plus lucratif à la ville ? Des revers de fortune l'obligèrent-ils à prendre un état ? Je n'en sais rien. Bref, il vint se fixer à Perpignan, pour son malheur, car il apprit vite, à ses dépens, ce qu'il

⁷³ L'acte de décès de Gabriel Dalbiès porte qu'il était «brassier» (ouvrier agricole) et qu'il est âgé «d'environ 30 ans». Cet acte étant de 14/7/1741, il avait 34 ans et non 30. Il laissait : Jean-François, né le 11/7/1735, Elisabeth née le 15/2/1734, Gabriel né en 1734, et un fils posthume Bernard né le 26/9/1741 --Note de M.Muchart --

⁷⁴ Montfort se trouve aujourd'hui dans le département de l'Aude.

⁷⁵ Gabriel Dalbiez est décédé à Sournia le 14/7/1741 --Note de M.Muchart --

⁷⁶ Et un fils posthume, Bernard, né le 26 septembre 1741. --Note de M.Muchart --

⁷⁷ On remarquera que dans cet acte de baptême le nom de famille est écrit Dalbies. Dans beaucoup d'actes, on trouve l'orthographe Delniès. --Note de M.Muchart --

⁷⁸ Son père est mort le 14/7/1741 alors qu'il avait 6 ans. Sa mère elle aussi, mourut jeune. Je pense que les orphelins allèrent vivre chez un oncle à Perpignan. --Note de M.Muchart --

en coûte quelquefois d'abandonner les terres ancestrales pour l'atelier, le village pour la ville.

Une fois en Roussillon, il ne tarda pas à épouser, le 30 septembre 1760⁷⁹, à l'âge de 25 ans, Elisabeth Larivière, fille de Jean-Baptiste Larivière⁸⁰ et de Josèphe Arquier, qui lui apporta en dot trois mille livres tournois⁸¹, somme appréciable au milieu du dix-huitième siècle.

De son mariage avec Elisabeth Larivière il eut onze enfants, dont sept moururent en bas âge, et un autre à vingt et un ans, dans des conditions particulières dont je parlerai plus loin.

Cette mortalité infantile, si élevée, ne doit pas surprendre à une époque où on était loin de donner aux enfants les soins de toute sorte qu'on leur prodigue aujourd'hui et où les règles de l'hygiène la plus élémentaire n'étaient pas observées. Les enfants de condition modeste ou aisée grandissaient dans la rue, sans surveillance, exposés aux ardeurs du soleil en été, au froid l'hiver, sans défense contre les maladies épidémiques qui sévissaient en permanence. Comme chez les Spartiates, ceux qui naissaient avec une bonne constitution vivaient ; les autres, les chétifs, mouraient et leur oraison funèbre était bientôt faite. Pour se consoler de leur perte, on se contentait de cette courte exclamation que j'ai entendue bien souvent dans la bouche de catalans du bon vieux temps : «Tan de gracias l'y a fet Deu !» ce qui veut dire «Dieu lui a fait une grande grâce, en lui épargnant de connaître les misères de ce monde !» c'était là le pendant de cette courte prière que l'on ne manquait pas de formuler chaque fois que revenait le nom d'une personne disparue et aimée : «Deu lo pardo !»

En tous temps d'ailleurs, hier comme aujourd'hui, la mort a frappé et frappe à coups redoublés autour de nous. Ne marchons-nous pas dans la vie entre deux haies de tombes ? C'est que doucement ou avec force, sans jamais s'arrêter, la vague pousse la vague vers la grève où elle s'étale et meurt, dans un dernier assaut. Ainsi en va-t-il de la vie des hommes ; les ciseaux d'Atropos⁸² en tranchent le fil inlassablement et sans trêve.

Les trois autres enfants qui vécurent, Jean, Gabriel (dit François) et Joseph, ont fait souche et créé trois branches qui ont eu de nombreux rejetons, l'aîné celle de Villefranche-du -Conflent, le cadet celle de Prats-de-Mollo, et le plus jeune celle de Perpignan.

⁷⁹ En l'église st Matthieu de Perpignan --Note de M.Muchart --

⁸⁰ Maître maçon, qui fut chargé en 1771 d'expertiser les dépenses à faire pour la réfection du clocher de St Jean ; il signait «Lane Larivière». --Note de M.Muchart --

⁸¹ Tournois, adj. inv. Numism. [En parlant d'une monnaie] Qui a été frappée à Tours et est devenue plus tard monnaie royale. --Note de D.Dalbiez--

⁸² L'aînée des trois Parques qui était chargée de cette fatale besogne.

Sa vie, ses premières tribulations

A l'époque de son mariage, François Dalbiez avait terminé son apprentissage de menuisier, car la maîtrise lui fut conférée par délibération des maîtres menuisiers de Perpignan, le 24 novembre 1760.

Il habitait derrière les grands Augustins, disparus depuis pour faire place à la rue des Augustins, à la rue Neuve, aux rues Dom Brial et Sainte Madeleine.

La première fois qu'il me fut donné de consulter les documents qui me permettent d'écrire ces notes biographiques, c'était à la veillée. Intéressé au plus haut point par leur lecture, j'en oubliai l'heure. Je me couchai fort tard et, en me mettant au lit, je faisais en moi-même ces réflexions : «ton bisaïeul était donc menuisier... comme le grand-père de Victor Hugo⁸³».

Cette similitude de profession dans mon ascendance et celle du grand poète lyrique flattait mon amour-propre, un peu déçu par cette révélation inattendue, en désaccord avec les visées plus hautes de mon cousin qui avait échafaudé sur une simple présomption un passé plus brillant.

«C'est sans doute par atavisme, me disais-je, que tu es habile à planter des clous et que tu aimes à manier le marteau.

C'est aussi par nostalgie atavique que tu aimes tant la montagne par elle-même, et non par snobisme, comme ces alpinistes qui, armés de longs bâtons ferrés, escaladent des pics et racontent bruyamment leurs exploits, à la manière de Tartarin de joyeuse mémoire.

Oui, j'aime passionnément la montagne. Là, loin du tumulte enfiévré des villes, hors de préoccupations quotidiennes, tout est silence et oubli. Apaisée par le calme majestueux et impressionnant qui règne sur les hauteurs, l'âme se détache des réalités de la terre et s'élève, pleine d'admiration, vers les beautés mystérieuses du ciel infini.

Ô montagne du Vallespir, du Conflent, du Capcir et de Cerdagne, combien j'aime ton air pur, vif, léger, vivifiant que tes oiseaux traversent à tire d'ailes, dans les vallons, en égrenant leur trilles variés.

Combien j'aime tes petits ruisseaux à la transparence du cristal qui coulent en susurrant sur un lit de verdure, tes rapides cours d'eau bordés d'aulnes et de fines fougères, les torrents qui bondissent au fond des gorges aux flancs gigantesques et dont les eaux tumultueuses, longtemps in asservies, prêtent désormais le concours de leur force puissante au progrès industriel avant de descendre dans la plaine qu'elles fertilisent.

Comment ne pas aimer à gravir, dès l'aube naissante, tes sentiers solitaires qui dessinent leurs zigzags capricieux sur le sol aride où poussent le genêt jaune, le

⁸³ Dans une étude remarquable sur Victor Hugo, parue dans l'Echo de Paris, en février 1919, Maurice Barrès confirme que le grand-père de Victor Hugo était menuisier à Nancy où la maison qu'il habitait existe encore au N°35 de la rue des Maréchaux, et que son aïeul, Jean Hugo, était cultivateur.

genévrier aux baies bleuâtres, les myrtilles aux aires violettes, la bruyère rose, la lavande aux épis de fleurs bleues, le thym aux senteurs aromatiques et toute la flore médicinale si variée ?

Comment ne pas aimer tes plateaux élevés où le chardon sans tige étale ça et là ses rayons d'or et d'argent et où s'épanouit par groupe la fleur pourprée des rhododendrons ?

Comment ne pas aimer tes brusques tournants aux spectacles changeants, tes cols au panorama grandiose, tes échappées lointaines vers la plaine ensoleillée et sur la mer bleue où la pointe hardie de tes caps «vermeils» refoule en un tumultueux ressac, l'assaut continu des vagues ?

Comment ne pas aimer aussi tes clairs bosquets de pins, peuplés d'agiles sauterelles, tes sombres et mélancoliques forêts de sapins dont les branches, agitées par le vent, font entendre un bruissement plaintif auquel se mêlent le bêlement des brebis et le long mugissement des vaches qui paissent l'herbe courte et serrée des pâturages, à pas lents, en faisant tinter leurs clochettes, sous la garde dolente des «vaquers» communaux ?

Comment ne pas aimer encore plus haut, près des sommets neigeux, tes étangs, tes glaciers, tes rochers gris, tes schistes brillants, tes pentes raviniées, tes éboulis chaotiques, tes insondables précipices que surplombent les aiguilles inviolées et les pics vertigineux de ta longue chaîne ?

Ô montagnes du Roussillon, témoins éternels des formidables tempêtes souterraines des premiers âges, pourquoi un destin contraire m'a-t-il forcé à vivre loin des séductions que vous offrez à vos admirateurs ?»

Laissant là cet élan d'enthousiasme que je ne pus contenir à la pensée que mes ancêtres étaient des montagnards, je fermai les yeux et m'endormis profondément.

Peu de temps après, je fus réveillé par un bruit semblable à celui produit par une scie débitant du bois, au chevet de mon lit. Intrigué, je tendis l'oreille, j'écoutai : le bruit continua et ne cessa que lorsque j'eus donné un grand coup de poing sur ma table de nuit.

Que s'était-il passé ? Je ne me charge pas de l'expliquer. L'âme errante de mon arrière-grand-père, attardée sur notre planète, a-t-elle usé de ce moyen pour me révéler sa présence ?

Ce n'est pas probable. N'est-ce pas plutôt mon psychisme inférieur, mon centre polygonal qui, fortement impressionné par ma découverte et frappé par mes réflexions, a produit, pendant mon sommeil, ce bruit particulier dont mon psychisme supérieur, mon centre O, a perçu l'écho prolongé, une fois réveillé ?

En dépit de ces deux hypothèses, l'explication de ce fait reste obscure. Mais il est certain qu'en dormant j'ai entendu distinctement scier du bois, comme lorsqu'on scie des planches dans un atelier de menuiserie et, qui plus est, j'ai continué à percevoir ce bruit, éveillé, attentif, les yeux bien ouverts, à la clarté vacillante d'une veilleuse.

Quelque troublant que soit ce fait, il est réel. A ceux qui refuseraient d'y croire, je dirai avec le spirite Dubor, dans les Mystères de l'Hypnose ; «Si nous ne devons croire que ce que voient nos yeux, tout le monde douterait de la rotation de la terre autour du soleil.»

Dix ans plus tard, François Dalbiez, voyant augmenter ses charges de famille, décida, pour accroître ses revenus, d'ajouter à son métier de menuisier la fabrication de meubles de style et le commerce des bois de construction.

Il annonça cette résolution à son parrain, Jean-François Trainier, qui résidait alors à Madrid.

Celui-ci, pour l'aider dans son entreprise, lui envoya, le 23 mai 1770, une traite à son ordre, sur Bayonne, de 100 livres Tournois, en l'accompagnant de la lettre suivante, qui fait preuve de sentiments généreux et élevés :

«Madrid, 23 mai 1770

J'ai reçu, mon cher filleul, la lettre que vous m'avez écrite le 16 avril et je suis bien aise de vous savoir appliqué à un métier : et comme dans cet état on y acquiert un nom, comme dans tout autre, je vous exhorte à vous y distinguer et de le faire apprendre à vos enfants, leur inspirant de ne jamais se montrer ouvriers par des titres, mais bien par l'excellence de leurs ouvrages.

Je vous envoie la ci-jointe traite de 100 livres tournois à votre ordre, sur Bayonne, pour vous aider dans le petit commerce de planches que vous avez entrepris.

Je pars demain pour Pétersbourg dans l'intention d'y faire une campagne contre les Ottomans. Je suis bien sincèrement tout à vous.

Trainier.»

Comprenant qu'être chez soi, surtout quand on a une nombreuse famille, est le premier des biens, il achète l'année suivante, le 24 avril 1771, une maison, rue de la Lanterne, dans la paroisse de Saint-Matthieu, pour la somme de 3000 Livres, monnaie de France, à Maître Dominique Domenech, avocat à la cour du Conseil souverain du Roussillon. Cette vente fut ratifiée, le 19 septembre 1771, par Michel Costa «mercader» honoraire et immatriculé de la ville de Perpignan, en sa qualité de procureur juridictionnel du «très illustre frère Don Nicolas Despuig y de Cotoner, chevalier, grand croix et Bailly de Maillorque, commandeur de la commanderie magistrale du Mas deu.» Cette maison se trouvant dans la censive⁸⁴ de la commanderie du Mas deu, il eut à payer en plus, pour droit de lods⁸⁵, la somme de 333 Livres, dix sols et huit deniers, monnaie de France.

⁸⁴ Censive, subst. fém. MOY. ÂGE. Terre concédée moyennant un cens annuel payé au seigneur --Note de D.Dalbiez --

⁸⁵ Lods, subst. masc. plur. DR. FÉOD. Lods et ventes. Redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (lods) et le vendeur (ventes). --Note de D.Dalbiez --

Une fois en la possession de cette maison qui comportait une cour et de vastes hangars, il s'y logea plus commodément, y installa ses ateliers de menuiserie, sa fabrique de meubles et un dépôt de bois de construction.

En 1775, il fut amené à prendre un jugement par défaut contre un nommé Antoine Olivier, casernier à la Citadelle, pour obtenir le paiement d'une somme de 293 livres 12 sols. Cette mesure de précaution mit en fureur ce débiteur récalcitrant, souleva contre lui la colère de soldats indisciplinés appartenant à de compagnies du régiment de Vermandois, logées à la Citadelle.

Peu de jours après, un dimanche, la nuit venue, à l'heure du souper, le tambour Gélis, avec la complicité des fusiliers Charbuis et Lachèvre, qu'on avait vu rôder dans les environs, mit le feu à un de ses dépôts de planches situé en dehors des fortifications, à l'angle des routes d'Elne et de Thuir, à peu de distance de la porte Saint-Martin aujourd'hui démolie. Tout brûla, l'eau et la prompte organisation des secours faisant défaut. Cet incendie lui causa un grave dommage, car il ne put obtenir aucune indemnité, faute de preuves suffisantes contre les coupables.

De pareils faits de malveillance n'étaient pas rares en Roussillon où il y eut, de 1756 à 1790, un mouvement de troupes considérable à travers les trois Vigneriers⁸⁶.

J'ai relevé dans les correspondances, les ordres de route, les ordres de garnison et les extraits des revues mensuelles, les noms des régiments suivant, par ordre chronologique de leur venue à Perpignan, au cours de cette période :

- ✓ Infanterie : Régiments Royal-Corse, des Recrues des Gardes Wallonnes, d'Artois, Royal-Italien, de Bourgogne, Royal-Comtois, de Blaisois, de Médoc, Ile-de-France, de Médoc, Lyonnais, Angoumois, Vexin, Touraine, Vermandois, de Champagne, Angoumois, Aunis, Royal-Marine, Bourbonnais, Languedoc, Aquitaine, Penthievre, Vexin, Ile-de-France, Beauvoisis, Anjou, Aquitaine, Royal-Italien, Bourbon, Vermandois, Blaisois, Médoc, Ile-de-France, Aulbonne (Suisse), Lyonnais, Angoumois, Vexin, Vermandois, Touraine ;
- ✓ Cavalerie : Régiments Royal-Etranger, Royal-Cravatte, Royal-Piémont, Royal-Roussillon.

Le passage de si nombreux régiments qui se livraient à des exactions contre les habitants et à toute sorte de dévastations sur les propriétés privées, était un véritable fléau pour le pays, comme en témoigne, dans ses mémoires, le marquis de Thésan qui était colonel du régiment de Vermandois lorsque ce régiment quitta Perpignan, en septembre 1791, pour aller tenir garnison à Béziers, à la suite de faits graves d'insubordination, suivis d'insurrections et d'émeutes, auxquelles fut mêlée principalement la compagnie de Capitaine de Bonnefous «où régnait l'indiscipline et le plus grand désordre.»

⁸⁶ 1^{ère} Vignerie du Roussillon et Vallespir ; 2^{ème} Vignerie de Conflent et Capsir ; 3^{ème} du pays adjacent de Cerdagne

Après cet incendie dont il fut victime, se place un événement malheureux à la suite duquel François Dalbiez, qui décidément était né sous une mauvaise étoile, se trouva fort gêné dans son commerce. Il était dit qu'il ne devait pas réussir.

Ayant l'intention de soumissionner à l'adjudication de la réfection du Pont-Rouge⁸⁷, il s'y prépara à l'avance en achetant à Quillan, dans le Languedoc, les planches et les poutres nécessaires. Le Pont-Rouge relie les chemins de Rivesaltes et de Bompas au Pont de Pierre, sous lequel coule la Têt, à l'entrée du faubourg Notre-Dame. Faute de routes carrossables entre le Languedoc et le Roussillon, ces bois furent transportés, de la forêt de Kérimal et de celle de Cruiral, au port de la Nouvelle où on les chargea sur des radeaux qui devaient les porter à Saint-Laurent de la Salanque et à Torreilles, pour être, de là, dirigés sur Perpignan qui est à une distance moyenne de 13 kilomètres de ces deux localités.

En cours de route survint une forte tempête. Un violent coup de mer dispersa les radeaux, délia les planches et les poutres qui, emportées en pleine mer, furent rejetées en partie sur les côtes de Catalogne.

Devant ce désastre, il obtint le 31 août 1776, un passeport qui lui fut délivré par le Comte de Mailly, lieutenant général du Roussillon, pour se rendre en Espagne, afin d'y recueillir, si possible, les planches et les poutres que la mer y avait rejetées. Il est dit notamment dans ce passeport «prions particulièrement Monsieur le Gouverneur de Barcelone et d'autres qu'il appartiendra de vouloir bien s'intéresser à ce que les dites poutres soient rendues au sieur Dalbiez.»

Il revint de ce pénible voyage par le Perthuis, le 19 septembre 1776, harassé de fatigue et sans avoir obtenu aucun résultat.

Comment avait-il conçu l'espoir de retrouver ces planches et ces poutres dispersées par la tempête sur une pareille étendue de côtes découpées en mille festons, le long de falaises escarpées, au fond de criques rocheuses semées de brisants battus par les vagues ?

Chose curieuse, à la suite de la crue de la Seine et de ses affluents, en janvier 1910, crue qui dépassa celle de 1802, la chambre syndicale du commerce des bois et charbons de Seine-et-Marne adressa aux journaux la lettre suivante :

«Monsieur le Directeur,

Vous savez que la crue subite de l'Yonne, de la Seine et de ses affluents, est pour notre commerce de bois une perte considérable et presque irréparable.

Une grande partie des bois destinés tant au chauffage qu'à l'industrie et déposés sur les quais des ports, le long de ces divers cours d'eau, ont été emportés par l'inondation. Tous ces bois flottent à la dérive et viennent s'échouer un peu partout. Or les riverains, ignorant pour la plupart la loi, s'emparent de ces épaves, les rentrent chez eux ou en disposent à leur gré, sans se douter qu'ils commettent un délit sujet à poursuites.

⁸⁷ Ce pont était en bois et on l'appelait ainsi parce qu'il était peint en rouge. Il est maintenant en maçonnerie mais ce nom lui est resté.

Nous vous serions reconnaissants de prévenir par la voie du journal le public et par suite tous les riverains, que les bois flottants à la dérive, de même que toutes les marchandises abandonnées au courant et repêchées, ne sauraient devenir la propriété de celui qui les ramasse. Il convient d'ajouter que tous ceux qui, au cours des inondations précédentes, ont repêché et garé des bois pour les rendre ont toujours été indemnisés.

Veillez agréer, etc.

Pour la chambre Syndicale, le Président : Caron.⁸⁸»

A 134 ans de distance, on voit se produire, dans un autre cadre, mais avec des effets identiques, le même fâcheux événement. «Nihil novi sub sole.» La crue subite de l'Yonne et de la Seine occasionna, en 1910, de grandes pertes aux marchands de bois riverains de ces cours d'eau, tout comme la tempête de 1776 avait causé à François Dalbiez un dommage considérable. C'est une preuve, parmi tant d'autres, que la nature tant chantée par les poètes, sur tous les tons, en dithyrambes enflammés, est, en réalité dans les manifestations aveugles de sa force, l'ennemie de la vie et des travaux de l'homme qui ne la maîtrisera jamais suffisamment de façon à la mettre hors d'état de nuire.

L'effroyable catastrophe, survenue récemment au Japon⁸⁹, témoigne une fois de plus de cette vérité. Un tremblement de terre, suivi à la fois d'un raz-de-marée et d'un cyclone n'a-t-il pas fait près de 200 000 victimes et changé les plus beaux quartiers de deux villes florissantes⁹⁰ en un amas de décombres ?

François Dalbiez était laborieux, résolu, persévérant, énergique. Mais, de guerre lasse, n'allait-il pas abandonner la partie et jeter le manche après la cognée ? Non, il avait l'âme trop bien trempée pour se laisser aller au découragement. Après le désastre qui l'avait empêché de soumissionner à une entreprise qui, par son importance, lui eut donné un bon profit, il se remit courageusement au travail, avec la secrète espérance de vaincre le mauvais sort et de forcer la chance à lui sourire. Une occasion d'attirer l'attention publique sur «l'excellence de ses ouvrages», selon l'expression de son parrain, s'offrit à lui.

Le 5 avril 1777, il se rendit adjudicataire⁹¹, pour la somme de 2900 F, de la construction «d'un pont de bois à l'usage de gens de pied et de cheval à établir sur la rivière de la Basse, en dehors et sur les glacis de la ville, pour faire communiquer le chemin conduisant de la porte Notre-Dame à la porte Saint-Martin».

⁸⁸ «Le Journal» du 24 janvier 1910.

⁸⁹ En septembre 1923.

⁹⁰ Tokyo et Yokohama.

⁹¹ Je ferai remarquer à cette occasion, sans en tirer aucune conséquence, que dans le procès-verbal d'adjudication le nom de mon bisaïeul est écrit avec une apostrophe et que lui-même a signé le cahier des charges de la même manière.

Ce pont devait être posé «quarrément» sur deux murs de revêtement «au profil» du glacis des Blanqueries, le long de la rive gauche de la Basse, et du Bastion des Cordeliers⁹², sur la rive droite.

«Le gué de la rivière de la Basse, est-il dit dans le cahier des charges, se trouve si souvent impraticable aux montures et aux gens de pied, en temps de pluie, ou après la moindre crue, que ce pont importe de plus en plus à la communication de la ville avec ses dehors, comme la route d'Espagne, en attendant que les circonstances permettent de construire le pont de maçonnerie à trois arches⁹³ qui assurera le passage de cette rivière.»

Ce travail fut fort bien exécuté, selon les plans et devis du sieur Kolly de Montgazon, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province du Roussillon, ce qui mérita à mon bisaïeul d'être publiquement félicité, par les consuls de Réart, Bosca et Tersols, le jour où ce pont, solennellement inauguré devant une foule énorme qui s'était répandue sur les terrains vagues du «Safrané» et le long des bords de la Basse.

Malgré ses efforts, François Dalbiez ne put se relever des pertes considérables qu'il venait de faire coup sur coup. Il était manifestement dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. Aussi, afin d'éviter la contrainte par corps qu'on appliquait alors dans toute sa rigueur, passa-t-il momentanément la frontière, en laissant à Jean, son fils aîné, alors âgé de 15 ans, le soin de remettre son bilan au greffe de la Loge de mer et de faire appel à l'indulgence de ses créanciers. Ceux-ci se réunirent le 29 novembre 1777. Quatre mois après, le 6 mars 1778, il obtint un concordat qui fut ratifié, le 30 avril suivant, par le conseil souverain du Roussillon, «en raison, est-il dit dans le jugement d'homologation, des malheurs et pertes que le débiteur a essuyés tant sur terre que sur mer».

Par le même arrêt, la cour le mettait «sous sa protection et sauvegarde avec défense à qui que ce soit de rien attenter sur sa personne, à peine de nullité et de 300 livres d'amende».

Son passif était de 24838 livres 15 sols, et son actif de 12079 livres, un sol, 3 deniers. «nous, créanciers du sieur Dalbiez, négociant en bois, déclare le concordat, désirant le traiter favorablement, attendu la certiorité de ses malheurs et sa probité, avons unanimement délibéré et convenu de lui accorder une remise de 40% sur les créances hypothécaires et de 75% sur les créances chirographaires⁹⁴, ce qui reste dû devant être payé en quatre égaux paiements, en quatre années, le premier

⁹² Jardin Terrus (? ? ?) -- *note de M.Muchart* --

⁹³ Ce pont a disparu pour faire place, en aval, au pont dit de guerre, construit par le génie militaire, sous le règne de Louis-Philippe ; et, en amont, au pont à deux arches construit en 1859, par les Ponts et Chaussées, et qui relie l'avenue de la Pépinière à la route d'Espagne -- *Pont St François* -- *note de M.Muchart* --

⁹⁴ *CHIROGRAPHAIRE*, adj. DR. [En parlant d'un acte] Ecrit de la main des parties contractantes, sans l'intervention d'un officier public -- *Note de D.Dalbiez* --

paiement devant venir en mars 1779». Seul, le sieur d'Axat, qualifié de «créancier chirographaire forain» refusa d'adhérer à ces conditions, malgré l'insistance des syndics Blad et François Durand.

Il était bien rare à cette époque de voir des créanciers décerner un brevet d'honnêteté à leur débiteur au moment où ils étaient obligés d'accepter une réduction de leur créance. Quand un commerçant se trouvait au-dessous de ses affaires, il tombait sous le coup de la faillite qui entraînait, en dehors de peines corporelles, la perte de l'honneur commercial et une véritable déchéance morale. Quelle différence avec ce qui se passe actuellement : la liquidation judiciaire et, qui pis est, le règlement transactionnel, n'apportent aucune gêne, aucun souci, au négociant embarrassé. Moyennant la promesse d'un dividende, plus ou moins dérisoire et problématique, il est délivré de toute inquiétude à l'égard de ses créanciers, continue ses affaires, si bon lui semble, et se reclasse un jour, grâce à l'effet réparateur du temps, dans la catégorie des notables commerçants.

Pour ma part, au cours de ma carrière, il m'est arrivé d'être créancier privilégié ou chirographaire dans beaucoup de faillites et de liquidations judiciaires, sans jamais me trouver en présence d'un débiteur méritant véritablement qu'on s'apitoie sur son sort. Il est superflu d'ajouter que je n'ai pas vu davantage un concordat arriver à exécution jusqu'à la fin. Si cela a lieu, c'est un cas tout à fait exceptionnel à marquer avec une pierre blanche. Remis à la tête de ses affaires, affranchi de tout contrôle, le débiteur ne tarde généralement pas à oublier son créancier chirographaire pour ne plus penser qu'à ses propres intérêts qu'il s'efforce de mettre à l'abri, en usant de tous les moyens que le législateur lui a donnés, dans un excès de sentimentalisme humanitaire, si ce n'est pas plutôt dans un but politique, pour gagner des voix, préoccupation qui se retrouve au fond de presque tous les textes de loi, depuis que règne, en souverain maître, le parlementarisme, issu de ce dogme, si sujet à erreurs, mais désormais «intangibles», le suffrage universel.

Le traitement de faveur accordé à François Dalbiez et l'attestation solennelle de sa probité par ses créanciers sont tout à son honneur.

Voulant tenir ses nouveaux engagements, il demanda à son parrain de lui venir en aide. Celui-ci qui n'était plus à Madrid, mais à Algésiras, lui répondit par un refus. Voici la lettre qui reste cependant affectueuse :

«Algésiras, le 15 février 1779.

Je reçois encore ici, mon cher filleul, votre lettre du 27 janvier dernier, sans espérance d'aller à Madrid, jusqu'à ce que les affaires qui agitent l'Europe puissent prendre un semblant plus favorable.

Je prends toute la part possible aux pertes que vous me dites avoir fait dans la partie de votre commerce. Elles sont inévitables en temps de guerre, et il y a bien de l'esprit de savoir les prévenir. Je voudrais de tout mon cœur être en état de

vous secourir. Vous savez la modicité de mes appointements qui ne peuvent soutenir mon rang qu'à force d'économie

Faites bien mes compliments à ma sœur Jeanne Marie, et à toute la famille. Je suis votre affectionné serviteur et parrain.

D'Utré⁹⁵»

Après cet insuccès auprès de son parrain, au lieu d'en rester là, il revint à la charge. Il lui fait écrire cette fois par Jean, son fils aîné, qui, lui aussi, y fut pour sa peine. Il s'attira cette réponse, amicale sans doute, mais sèche, après laquelle il devenait inutile d'insister davantage.

Algésiras, le 7 juin 1779.

Je suis très sensible, mon cher neveu, à l'intérêt obligeant que vous me témoignez par votre lettre de 24 avril dernier. Je ne désire pas moins tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction. Cependant il me paraît que ma lettre du 15 février que vous avez lue aurait pu vous empêcher de m'écrire jusqu'à ce que je vous prévienne que la situation où je me trouve ait changé, car vous conviendrez avec moi que ne pouvant, dans mon état présent, vous être d'aucune utilité, vos lettres ne peuvent produire que des dépenses inutiles qu'il est bon d'éviter réciproquement pour ne pas s'appauvrir davantage. Si je puis obtenir un gouvernement en Espagne, ou dans les Indes, soyez assuré que je vous rendrai service ; mais sans cela, ne comptez pour rien la sincérité des sentiments avec lesquels je ne cesserai d'être votre affectionné serviteur.

D'Utré

Devant une fin de non-recevoir aussi catégorique, François Dalbiez n'avait plus qu'à compter sur ses propres ressources pour se tirer d'affaire. Afin d'exécuter sa promesse envers ses créanciers, il n'hésita pas à se dépouiller jusqu'à son dernier sou. Il en résulta naturellement une grande gêne dans son mouvement de trésorerie, mais il continua néanmoins à travailler d'arrache-pied. Grâce à des commandes suivies et à des travaux de construction nécessitant des fournitures importantes de bois, il ne tarda pas à se remettre à flot et à voir renaître à son foyer l'aisance qu'il avait perdue.

⁹⁵ Il est fait allusion dans cette lettre à des pertes subies en temps de guerre. Je n'ai pas connaissance de tels dommages. Il s'agit probablement de l'incendie dont j'ai parlé et du coup de mer de 1776.

Chapitre 7 : Jean Trainier d'Utré et sa fille Jeanne

C'est le moment de se demander quelle situation occupait, en Espagne, Jean Trainier, parrain et oncle de mon bisaïeul, mon arrière grand-oncle par conséquent.

On a vu que sa première lettre est signée Trainier⁹⁶, et les deux autres d'Utré. Chacune d'elle est revêtue, au dos, d'un cachet de cire rouge où l'on distingue des armoiries dont voici la description. Le blason est surmonté d'une couronne de comte. Il est coupé, au 1^{er} de sable, à trois canettes rangées de ... ; au deuxième d'argent, à une gerbe de blé de... au flanc dextre, à un lion de... à la queue léopardée au flanc senestre. Je ne puis indiquer naturellement la coloration des figures. Les ornements extérieurs et les supports sont mal reproduits et presque effacés.

Ce blason a cela de particulier qu'il est ovale, comme le fut longtemps l'écu des dames et des demoiselles. Si son chef n'était pas arrondi, comme la pointe, on pourrait dire, à coup sûr, que l'on se trouve en présence d'un écu espagnol.

Ce personnage résida quelques temps à Madrid d'où il partit, en 1770, pour se rendre à Saint-Pétersbourg afin, dit-il, «de faire campagne contre les Ottomans». Il s'agit sans doute de la campagne des Russes contre les Turcs, de 1768 à 1774, qui se termine par le traité de Kaïnardji⁹⁷. L'Espagne a-t-elle fourni un contingent de volontaires à la Russie pendant cette campagne ? Trainier d'Utré faisait-il partie de ce corps de volontaires et à quel titre ? Comptait-il dans l'armée espagnole, ou bien faisait-il partie d'un corps de troupes étranger, au service de l'Espagne, de la garde Wallonne, par exemple ? Autant de questions auxquelles je ne puis répondre, à mon grand regret.

Neuf ans plus tard, Trainier d'Utré se trouve à Algésiras. Il se plaint, comme on l'a vu dans sa lettre, de la modicité de ses appointements qui ne lui permet pas de tenir son rang et il ajoute qu'il espère obtenir un gouvernement en Espagne ou dans les Indes.

Il y a tout lieu de croire, d'après ces indications, qu'il était officier d'un rang élevé au service de l'Espagne et cela d'autant plus qu'il résulte de recherches très

⁹⁶ Ce J.Trainier a été parrain de F.Dalbiez en 1735. Il était donc alors âgé d'au moins 10 ans. Il était donc né au plus tard en 1725. -- Note de M.Muchart --

⁹⁷ Qui aboutit à l'occupation par les Russes des Dardanelles-- Note de M.Muchart --

minutieuses, faites dans les annuaires de l'armée française par mon frère Denis⁹⁸ qu'il n'a jamais appartenu à l'armée royale de Louis XVI et pas davantage à celle de Napoléon 1^{er}⁹⁹.

Plus tard, en 1820, sa fille, Jeanne d'Utré, qui était abbesse dans un monastère, fut obligée de s'enfuir d'Espagne et de se réfugier en France, au moment où éclata le soulèvement de l'armée espagnole contre la politique intransigeante et barbare de Ferdinand VII, ce roi parjure qui ne sut que fomenter la guerre civile dans son pays. Elle se rendit à Saint-Paul de Fenouillet, dans les Pyrénées Orientales, où elle alla demander l'hospitalité à la famille Caris qu'elle savait très accueillante et à laquelle la rattachaient les liens d'une parenté éloignée.

Mes cousines, les demoiselles Henriette, Antoinette et Rosalie Caris¹⁰⁰, qui étaient déjà âgées lorsque j'étais enfant, et qui sont mortes depuis longtemps à un âge avancé, m'ont raconté que Jeanne d'Utré, jeune encore, instruite, musicienne, intelligente, d'un caractère enjoué mais fier, d'une distinction parfaite, leur apprenait à lire, à écrire, à broder et à se bien tenir dans le monde. Elles m'ont affirmé en outre que son père était général dans l'armée espagnole et qu'elle appartenait à une famille véritablement noble.

Après un long séjour à Saint Paul de Fenouillet, lorsque le congrès de Vérone eut abattu le gouvernement libéral des Cortès, elle voulut aller rejoindre son père¹⁰¹ qui était resté en Espagne et retourner dans son couvent. Malgré les conseils de la famille Caris qui l'exhortait à attendre encore quelque temps, par mesure de prudence, elle partit, accompagnée d'un domestique, n'emportant qu'une partie de ses hardes, afin de ne pas s'encombrer en route de bagages trop lourds. Après trois journées de marche au-delà de la frontière, la «tartana» dans laquelle elle se trouvait fut arrêtée et entourée par les partisans du général Riégo¹⁰², le chef des

⁹⁸ Le Général Dalbiez

⁹⁹ *Que vient faire Napoléon ? Trainier étant né vers 1725 au plus tard, il avait donc 75 ans en 1800. Auguste Dalbiez mélange les dates. Jean Trainier (qui signait ensuite d'Utré) a été parrain de F.Dalbiès vers 1735. Il avait à ce moment là au moins 10 ans. Il est donc né avant 1725. Il est donc bien évident qu'il ne pouvait pas figurer dans les armées de Napoléon. Il est aussi peu probable que ce soit sa fille qui ait été abbesse en 1820. Elle était «jeune encore». Si c'était la fille d'Utré (né avant 1725), elle a du naître avant 1765. D'ailleurs Auguste Dalbiez dit qu'en 1820, elle voulut rejoindre son père. Or ce dernier était certainement déjà mort. Cette abbesse pourrait être la petite-fille de Jean Trainier d'Utré. Pourquoi «d'Utré» ? Peut-être sa mère s'appelait-elle Dutrey, nom répandu dans la région. A moins que Jean Trainier ait épousé une demoiselle d'Utré dont il aurait pris le nom -- Note de M.Muchart --*

¹⁰⁰ *Ces demoiselles Caris devaient avoir de 5 à 10 ans en 1820 ; l'âge de Jeanne d'Utré devait bien être de 50 ans ; sa naissance se place vers 1770 puisque le père était né en 1720-25 -- Note de M.Muchart --*

¹⁰¹ *il était certainement mort depuis longtemps en 1822 puisque né avant 1725 -- Note de M.Muchart --*

¹⁰² *Maréchal de camp, capitaine général d'Aragon, député des Asturies, président des Cortès. Tombé par trahison entre les mains des royalistes, il fut pendu, à Madrid, sur la place de la Cebada, en 1823.*

exaltés¹⁰³. Reconnue après un interrogatoire sommaire, elle fut lâchement passée par les armes, ainsi que son domestique, par représailles et en haine des ordres religieux et du clergé qui, après avoir organisé secrètement l'armée dite «de la foi», firent cause commune avec l'armée française, entrée en Espagne sous le commandement duc d'Angoulême, pour renverser les Cortès, défenseurs de la constitution de 1812, et rétablir le pouvoir absolu du roi Ferdinand VII.

La nouvelle de sa fin tragique plongea dans la consternation la famille Caris qui garda longtemps la mémoire de cette infortunée abbesse.

Je possède une pointe Louis XVI, en linon, lui ayant appartenu. Elle est ornée de broderies d'or et de paillettes d'acier que le temps a ternies. Rosalie, la plus jeune des demoiselles Caris, me l'a donnée, peu de temps avant sa mort. Je la conserve précieusement à l'égal d'une relique.

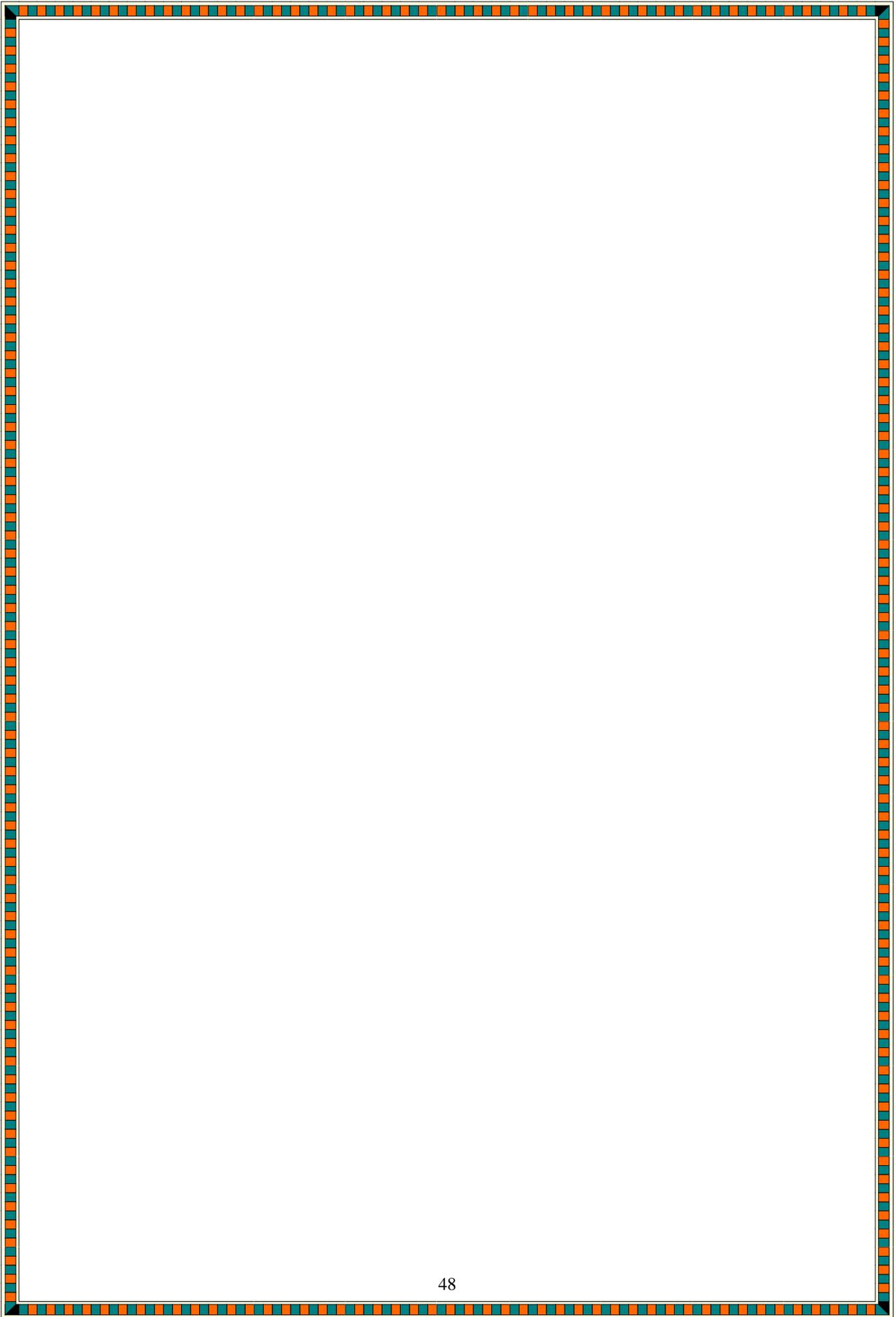
Jusqu'ici aucun indice ne m'a permis d'en savoir davantage sur la famille Trainier. Un moment j'ai espéré obtenir sur elle un renseignement, fut-il vague, de la bouche du docteur Trainier qui, originaire aussi de Montfort (Aude), a longtemps exercé la médecine à Ille-sur-Têt, où il est mort à l'âge de 86 ans, et que je croyais appartenir à cette famille. Mais, à mes questions, il est tombé de son haut, il ne savait rien. Sa sœur, la très révérende Mère Saint-Antoine, abbesse du monastère de Sainte-Claire à Perpignan, n'en avait jamais entendu parler non plus. Enfin, le curé de Montfort à qui je me suis également adressé m'a répondu que les registres de son église ne remontant qu'à 1804¹⁰⁴, toute recherche serait vaine. Il a ajouté qu'il n'existe pas non plus, dans sa paroisse, ni ailleurs, à sa connaissance, de famille portant le nom de Trainier ou celui de d'Utré¹⁰⁵. Il en conclut que cette famille est éteinte et c'est aussi mon avis.

¹⁰³ On appelait ainsi les libéraux unis à ce qui restait des «josephinos» pour la défense de la liberté et de l'indépendance de leur pays.

¹⁰⁴ *Mais ceux d'état civil doivent être aux archives départementales de l'Aude -- Note de M.Muchart*

--

¹⁰⁵ *peut-être d'Utrej -- Note de M.Muchart --*



Chapitre 8 : Suite des tribulations de François Dalbiez, sa mort

Après cette digression je reviens à François qui, malheureusement, n'était pas au bout de ses peines. Son infortune ne s'arrêta pas aux pénibles événements que je viens de raconter. Il lui arriva encore pire. Positivement, à en croire les déductions que la chiromancie tire de la forme des doigts et des lignes de la main, mon bisaïeul devait être saturnien. Sa main portait à coup sûr l'empreinte de Saturne dont il subissait la mauvaise influence ; Cette planète, à humeur inégale, favorable aux uns, désagréable aux autres, assure Desbarolles, continua à le poursuivre de ses maléfices et cette fois consumma sa ruine.

Son fils cadet, François, avait épousé très jeune¹⁰⁶, la fille unique d'honorables commerçants, nommés Bassères, originaires de Banyuls s/ mer. Depuis on mariage, ses beaux-parents lui gardaient rancune d'avoir été impuissants à retenir l'élan irrésistible du cœur de leur fille vers le «joven¹⁰⁷» de son choix. Ils ne se privaient pas de dire qu'ils eussent préféré un autre gendre. Sa manière de faire leur déplaisait fort. Comme ils habitaient ensemble, son caractère emporté, agressif, autoritaire, son ton hautain, son verbe cassant, son esprit de contradiction obstiné, même devant l'évidence, son penchant à dénigrer les autres et à exalter son propre mérite, ses répliques parfois irrespectueuses, rendaient leurs rapports souverainement désagréables. Il en résultait fréquemment des scènes pénibles, suivies de brouilles momentanées, de nature à inspirer aux Bassères des craintes sérieuses pour le bonheur de leur fille qu'ils adoraient. Elle était réellement séduisante par sa bonté et sa douceur, autant que par la fraîcheur et l'éclat de ses dix-huit printemps. Gaie, naïve, confiante, aveuglée par son amour, elle ne s'apercevait pas que ses parents se détournaient chaque jour davantage de son mari et finissaient par le prendre en aversion. Il est certain qu'en dépit de leurs qualités, les personnes qui ont un mauvais caractère troublent la vie de ceux qui doivent les supporter journallement.

Les Bassères se préoccupaient aussi à bon droit de l'avenir matériel du jeune ménage ; car François, indépendamment de son inconstance qui le portait à entreprendre plusieurs choses à la fois, sans en terminer aucune, avait un goût immodéré du luxe et des plaisirs, hors de proportion avec ses ressources. Tout en lui contrariait les idées, les habitudes, la vie simple et régulière de ses beaux-parents. Pendant que ceux-ci, attristés de cette situation sans issue, se laissaient aller à de fâcheux pressentiments, un fait grave vint leur donner raison.

¹⁰⁶ Il avait vingt ans à peine. *Non. D'après l'arbre généalogique dressé par A.Dalbiez (dépliant de couleur jaune, inclus dans ce volume, ce François est né le 18/11/1764. Il serait mort, en prison, le 4/2/1785. Il n'avait donc que vingt ans à son décès (20 ans 2 mois). Il avait donc du se marier à 19 ans, au début de 1764 -- Note de M.Muchart --*

¹⁰⁷ Prétendant considéré, en catalogne, comme un fiancé.

Au commencement de l'année 1785, François fut arrêté et mis en prison. Quel était le motif de son incarcération ? Avait-il été mêlé à une de ces batailles souvent sanglantes que se livraient, après une «espadragada¹⁰⁸» en règle, sur les glacis des fortifications, les jeunes gens des deux paroisses rivales, divisés en deux camps, les «Mathaouets» et les «Jaoumets¹⁰⁹» ? S'était-il pris de querelle avec un «alguazil» ou un «clavari¹¹⁰» et, batailleur, prompt à l'attaque, les avait-il frappés ? Avait-il fait des dettes qui lui valaient la contrainte par corps, à défaut de paiement ? Avait-il commis un acte plus grave, une faute contre l'honneur, de nature à jeter le discrédit sur le bon renom de sa famille ? Autant de questions auxquelles je ne puis répondre, les registres d'écrou ayant disparu, et mes recherches sur ce point ayant été forcément discrètes. A cette époque d'ignorance et d'oppression, il fallait quelquefois peu de chose pour être mis sous les verrous. C'était peut-être son cas.

Quelle que fut sa faute, les Bassères étaient consternés. A partir de ce jour le mécontentement que leur causait le mariage de leur fille avec cet écervelé se changea en une haine sourde dans laquelle ils englobèrent son père et tous les siens.

Dans un mouvement de colère irréfléchi, ils s'emportèrent contre eux, au point de les insulter et de les menacer, les rendant responsables d'une union qu'ils n'avaient pourtant ni conseillée ni facilitée en aucune manière.

En cela les Bassères eurent tort. Malgré la blessure faite à leur amour-propre par l'incarcération de leur gendre, ils ne devaient pas s'oublier à ce point.

Quel est l'arbre qui sous sa riante et tendre frondaison ne cache pas une branche desséchée ? Quelle est la famille, parmi mes plus respectables qui, en tous temps, n'a vu un de ses membres s'écarter parfois de la ligne droite ? De nos jours, le pape Benoît XV n'avait-il pas rompu ses relations avec son frère aîné, le marquis Della Chiesa¹¹¹, longtemps avant qu'il devienne le commensal, à Biarritz, de Bolopacha, fusillé pour haute trahison, dans les fossés de Vincennes, pendant que nos braves «poilus» défendaient héroïquement le sol de la patrie contre l'envahisseur ?

On ne doit jamais se laisser aller à des emportements, fussent-ils justifiés, parce qu'ils peuvent avoir des conséquences fâcheuses, souvent irréparables. Mieux vaut se fier au temps qui, à la longue, se charge presque toujours de tout arranger.

¹⁰⁸ Ou "pedregada", combat à coup de pierres lancées à tour de bras ou à l'aide d'une fronde.

¹⁰⁹ *Il s'agit des affrontements opposant les jeunes du quartier Saint-Jacques à ceux du quartier Saint-Matthieu. -- Note de D.Dalbiez, d'après les renseignements donnés par Jean Tosti --*

¹¹⁰ Agents de l'autorité municipale ; au départ celui qui a la charge de détenir les clés importantes de la commune, puis officier de police

¹¹¹ L'Osservatore Romano, journal officiel du Vatican, a publié la note suivante le 9 janvier 1915 : «Quelques journaux ont parlé d'une prétendue mission d'un frère du Souverain Pontife, lequel, actuellement, voyage en Espagne. Nous sommes autorisés à déclarer que cette mission n'existe pas, vu que sa Sainteté n'a donné aucun mandat, ni politique, ni financier, à ce frère, avec lequel, d'ailleurs, depuis bien des années, il n'a plus aucun rapport».

Qu'on me permette de redire à ce propos ces modestes alexandrins qui sont de circonstance et que j'ai rimés dans ma jeunesse, alors que les illusions tombaient, une à une, comme des feuilles mortes :

LE COEUR¹¹²

*Voilà le mal que fait leur zèle maçonnique.
Qui pourra maîtriser leur audace cynique,
Les saisir au collet et leur dire : halte-là ?
Mais ils ne se sont pas contentés de cela.
Ils ont fait pire encore ; oh ! , c'est un acte infâme
S'emparant de l'enfant, pour mieux pétrir son âme
A leur image, ils ont chassé le Christ divin
De l'école publique et semé le levain
Qui du chrétien sincère a fait un anarchiste.
C'est le renversement de tout ce qui existe
Tu dis vrai, cher ami, ils ont fait tout cela.
L'honneur et la vertu ne sont plus qu'un vain mot,
Le vice est en faveur, l'honnête homme est un sot ;
La foi qui consolait gît au fond de l'abîme
Que leurs mains ont creusé pour sauver le Régime
Imposé par Bismarck, après notre défaite,
Variante : Imposé par Bismarck à mes maîtres du jour
Descendants d'Israël, aux serres de vautour
Depuis ce jour maudit, le jour de la défaite
Où l'aigle impérial est tombé de son faîte
L'état qui lui succède, athée, sans idéal,
Fera descendre l'homme au rang de l'animal
On ne veut désormais ni de Dieu ni de maître
La famille elle-même est près de disparaître.
Les enfants, cela gêne, et sans plus de façons,
La jeune fille veut se conduire en garçon.
L'autorité n'est plus, partout c'est l'anarchie
Faire le moindre effort, mener la libre vie
Arriver vite et par n'importe quel moyen
Tel est le but cherché par tout «bon citoyen».*

*Quand l'aigle impérial fut tombé de son faîte.
Depuis ce jour maudit tout s'effrite, tout croule,
De gens sans idéal on voit grossir la foule.
On ne veut désormais ni de Dieu ni d'un maître ;
La famille elle-même est près de disparaître.
L'autorité n'est plus, partout c'est l'anarchie ;
Faire le moindre effort, mener la libre vie,
Arriver vite et par n'importe quel moyen,
Tel est le catéchisme du «bon citoyen».*

¹¹² «Ce que l'on m'a appris, ce que je vois». Dialogue inédit par l'auteur de ces notes, en 1882

LA RAISON

Mais devant ces méfaits, pourquoi tant d'amertume ?

Sur l'azur de la mer s'étale un peu d'écume,

Variante : La chenille qui rampe engendre un papillon

Le grain enseveli sort plus beau du sillon.

La voix a son écho, la lumière a ses ombres,

La fleur naît sur un lit fait d'un tas de décombres,

Variante : L'épi brave le vent, sans guêpier pas de miel.

En dépit des ténèbres l'étoile brille au ciel

Le creuset où l'or brille est rempli de scorie

Et le beau temps succède au cyclone en furie.

Le Mal combat le Bien de toute éternité,

Tous nos maux sont le fruit de leur dualité ;

Mais étant le plus fort le Bien a le dessus,

C'est une loi d'En-Haut. - Ne t'emporte donc plus !

Dans la nuit du 4 février de cette même année, survint un gros événement qui acheva de bouleverser la vie de François Dalbiez et qui plongea toute sa famille dans la plus grande désolation. François qui était encore détenu fut pris de vomissements et mourut brusquement dans son cachot, sans avoir reçu aucun secours.

On eut tôt fait d'accuser son frère Gabriel, alors âgé de dix-huit ans, de lui avoir apporté, avec des provisions de bouche, un mets (une omelette) empoisonné. Un mandat d'arrêt fut aussitôt délivré contre lui. C'était le cas pour ce pauvre garçon de mettre en pratique cet aphorisme de Montesquieu, qui, par son exagération, donne à comprendre la façon partielle dont la justice était aussi rendue sous le grand Roi : «Si on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, mon premier mouvement serait de passer la frontière». c'est ce qu'il fit, afin d'échapper au danger qui menaçait sa liberté et peut-être sa vie. Il s'en fut en toute hâte, en Espagne, à pied, par le col de Banyuls, à travers les sentiers pierreux des Albères, fréquentés seulement par les muletiers et les contrebandiers.

Certes, il ne faisait pas bon en ce temps la de tomber entre les mains de la justice qui était rendue souverainement et en dernier ressort, selon les coutumes locales, par le Conseil souverain du Roussillon que Louis XIV avait créé et organisé par édit du 18 juillet 1660, à la place du tribunal de «la Gobernacio».

On appliquait encore, dans certains cas, la torture avec ses raffinements variés et barbares ; la loi pénale était très dure et presque toujours le châtiment infligé au coupable était hors de proportion avec l'infraction commise. Après une enquête inquisitoriale incomplète, intéressée, arbitraire ou mensongère, les juges, armés de lois terribles, frappaient lourdement le coupable, sans pitié, sans tenir compte des circonstances qui avaient entouré sa faute ou qui étaient de nature à en

atténuer la gravité, et souvent la plus affreuse des morts suivait de près l'accusation.

Un de ces juges, Sagarra, gouverneur de la province du Roussillon avant d'être président du Conseil souverain, fut particulièrement redouté à cause de sa réputation «d'homme à poigne» qui était devenue proverbiale. Des historiens locaux ont rapporté de nombreux exemples de sa sévérité envers ceux qui eurent à faire à lui, notamment lorsqu'il fut chargé d'instruire et de sévir contre les partisans de la domination espagnole en 1654. «En quelques jours la terreur s'abattit sur Perpignan ; il arrêta et mit à la torture femmes et enfants, gentilshommes ou simples bourgeois, prêtres, religieux, religieuses ; personne ne fut épargné¹¹³». La révérende mère Antigo, qui de son vivant était déjà en odeur de sainteté et dont on vénère, au couvent des Clarisses¹¹⁴, la précieuse dépouille, conservée intacte, sauf les lèvres qui ont été déchirées par accident en 1805, ne fut pas elle-même à l'abri de cette cruelle persécution. Après l'expulsion, sans ménagement, de dix-neuf de ses compagnes, soupçonnée à son tour d'hostilité envers les Français, Sagarra employa contre elle toute sorte de mesures répressives, la confiscation, la prison et l'exil de 1652 à 1660.

Qui ne se souvient aussi avec épouvante de l'atroce supplice infligé à Carlos de Llar, le père de la malheureuse Inès, à Emmanuel Descallar, à Francisco Soler, pour leur arracher un aveu, dans la répression de la conspiration de Villefranche, en 1674¹¹⁵. Assuré de trahison, il payèrent de leur tête, après avoir subi d'abominables tortures, leur fidélité au roi d'Aragon.

Un siècle après, la loi inexorable de ce temps trouvait encore des magistrats, non moins dur qu'elle, pou en faire l'application dans son inflexible rigueur.

Ainsi s'explique la frayeur de Gabriel et sa fuite précipitée, en apprenant qu'il était sous le coup d'une arrestation.

Devant l'accusation si grave qui pesait sur son fils, François Dalbiez, redoutant lui aussi l'esprit qui animait les juges du Conseil souverain, craignit d'être inquiété à

¹¹³ Les débuts de Sagarra, par le chanoine Torreilles, Revue d'Histoire d'Archéologie du Roussillon.

¹¹⁴ Route du Vernet

¹¹⁵ *La cité de Villefranche, située à l'endroit où la vallée de la Têt se resserre entre deux falaises, a été construite de manière à ce que l'artère majeure traversant la ville se confonde avec la route qui montait en haut de Conflent et Cerdagne. Ainsi, celui qui détenait la place forte, pouvait verrouiller l'accès aux montagnes. C'est pourquoi tout au long de l'histoire, Villefranche fût un lieu stratégique très convoité. La cité représenta d'ailleurs un enjeu important dans l'affrontement entre Bourbons et Habsbourg, qui commença en Europe en 1618, et qui eu comme répercussion la guerre entre les couronnes françaises (Bourbons) et espagnoles (Habsbourg) qui se disputaient entre autre les comtés nord-catalans. Ainsi Villefranche fût l'objet de plusieurs sièges et combats jusqu'à la paix des Pyrénées et plus tard encore . En 1674, les opposants à l'annexion française avaient prévu de livrer la ville aux espagnols. Ce qu'on appela la "conspiration de Villefranche" échoua à cause de l'amour que portait Inès de Llar, fille de l'un des conspirateurs, à un officier français qu'elle craignait de voir capturé. Par la suite Vauban fit construire un Fort surplombant la ville. --Note de D.Dalbiez --*

son tour, car le père était responsable, aux yeux de la loi, des actes des enfants mineurs. Sous l'empire de l'émotion violente qui l'étreignait, il se hâta, par une nuit d'hiver, sombre et froide, de prendre également le chemin de l'exil¹¹⁶. Une fois en Espagne, il se rendit à Barcelone où sa femme ne tarda pas à aller le rejoindre. Le départ furtif de ces pauvres gens, sédentaires dans l'âme, habitués à ne jamais perdre de vue le coq du clocher de Saint-Jean¹¹⁷, dut leur faire verser bien des larmes. Quel sort immérité était le leur !

Généreux et bon, toujours prêt à se rendre utile, «partez, avait dit Jean à son père, partez, moi je reste ; advienne que pourra !» et il resta courageusement pour tenir tête à l'orage, prendre la défense de Gabriel, s'occuper des intérêts de son père et veiller sur son frère Joseph¹¹⁸ âgé de cinq ans seulement. Mal lui en prit, car il fut arrêté et emprisonné sans pitié, pendant que de vaines perquisitions bouleversaient de fond en comble la maison de ses parents.

Au bout de plusieurs semaines d'interrogations, d'humiliations et d'angoisse, il fut remis en liberté provisoire.

Gabriel l'avait chargé de plaider sa cause à l'instruction de sa contumace. Il s'acquitta de cette tâche avec une ardeur que rien ne rebuta. Le procès-verbal de sa comparution devant le juge enquêteur assure, qu'à défaut d'éloquence, la sincérité de ses déclarations fut persuasive et touchante. D'une voix émue et les yeux mouillés de larmes, il fit ressortir la timidité naturelle de son frère, la douceur de son caractère, l'élévation de ses sentiments, sa conduite irréprochable, autant de garanties de son innocence. Les soupçons dont il était l'objet, déclara-t-il, reposaient sur de simples racontars. L'enquête avait tort de faire état de ces rumeurs injustes ; il fallait les attribuer à l'inimitié si vivace des catalans contre les «gavatxos» venus s'installer dans leur pays. Il s'attacha ensuite à montrer l'inanité de l'accusation. A quel mobile aurait obéi Gabriel en faisant disparaître son frère ? Dans un moment d'aberration aurait-il voulu le soustraire à la sévérité des lois ? Espérait-il éviter aux siens le scandale d'une condamnation aux yeux de la population qui, emmurée dans une triple enceinte de remparts, n'avait d'autre moyen de satisfaire sa maligne curiosité que de jaser sur ce qui se passait, en bien ou en mal, dans chaque famille ? C'était vraiment le pire moyen d'obtenir ce double résultat. Ces suppositions ne tenaient pas debout. De plus, en quel endroit avait-il préparé l'aliment incriminé ? Quelle substance toxique y avait-il mélangée ? Qui la lui avait procurée ? L'accusation, muette sur tous ces points importants, ne reposait en somme sur aucun élément de preuves morales ou matérielles ; elle était donc mal fondée autant que fausse.

¹¹⁶ En réalité, la procédure fut poursuivie contre François Dalbiez, sa femme et ses fils Gabriel et Jean. Les premiers furent en Espagne mais Jean fut arrêté le 9/2. Arrêt N°6 du Conseil Souverain du Roussillon, Archives Départementales des Pyrénées Orientales, référence 2B781 --Note de M.Muchart--

¹¹⁷ il n'y avait pas à cette époque de coq au clocher de Saint-Jean --Note de M.Muchart--

¹¹⁸ Joseph Dalbiez (1780-1827) est devenu mon grand-père.

La protestation calme, mais indignée de Jean, ne fut pas écoutée. Sourde à ses accents de vérité, insensibles à l'appel émouvant qu'il fit à la droiture de leur conscience, les juges se montrèrent impitoyables. Sans aucune preuve de culpabilité contre lui, ils condamnèrent Gabriel au supplice et à la peine de mort, sa fuite ayant été tenue pour une présomption suffisante du crime qui lui était reproché. Il a fui, donc il est coupable. Tel fut leur raisonnement et par suite le considérant sur lequel ils basèrent leur abominable condamnation.

Pour justifier ce que j'avais avancé sur l'inqualifiable cruauté de la loi criminelle alors en vigueur, je reproduis, dans sa terrifiante horreur, la sentence prononcée contre lui, en supprimant l'interminable résumé, à moitié incompréhensible, de la procédure à l'extraordinaire suivie à l'instruction.

«En réparation de quoi l'avons condamné à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus, à être hissé sur un échafaud qui sera, à cet effet, dressé sur la place de la Loge de cette ville, et à être mis ensuite sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours ; ce fait, son corps mort sera porté par exécution de la haute justice hors de cette ville, entre le Pont de Pierre et le Pont des Eaux Vives, pour y être brûlé sur un bûcher qui y sera à ces fins dressé et ses cendres jetées au vent. Le condamnons à 200 livres d'amende envers le Roy et en pareille somme pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme de feu François Dalbiez, son frère ; laquelle condamnation sera exécutée par effigie sur un tableau qui sera placé par l'exécuteur de la haute justice sur un échafaud qui sera, à cet effet, dressé sur la place de la Loge, lequel tableau y restera, à cet effet, ainsi exposé l'espace d'une heure et ensuite porté hors de cette ville, entre le Pont de Pierre et le Pont des Eaux Vives pour y être brûlé sur un bûcher qui y sera dressé à ces fins et les cendres du tableau jetées au vent. »

C'est là le sort qui attendait tous ceux qui étaient condamnés au supplice. Quoi de plus horrible que tant de cruauté, au service de la justice, contre un innocent !

Il faut croire que les juges ne se montrèrent si sévères envers l'accusé qu'à cause de sa contumace. Comme il y a loin de leur sentence, dont la lecture donne un frisson d'épouvante, à l'indulgence parfois exagérée dont font preuve les jurés de nos Cours d'assises.

Confucius, philosophe chinois qui se distinguait par un grand amour de l'humanité, a dit avec raison, plus de 500 ans avant notre ère ; «La tyrannie des hommes est plus cruelle que la férocité du tigre». Depuis cette époque reculée, l'homme, je parle de celui qui naît méchant, n'a pas changé. Sa cruauté est toujours la même ; elle peut sommeiller quelques temps au fond de son être, engourdie par les effets de la civilisation, mais elle se réveille vite, dès que les circonstances lui fournissent le moyen de se manifester.

Il est certain que, même en admettant la culpabilité de Gabriel, les juges auraient du tenir compte de son âge, de ses bons antécédents et, par-dessus tout, de l'absence de preuves de l'acte qui lui était reproché, autant de circonstances atténuantes qui plaident en sa faveur. Mais incapables d'un sentiment de généreuse pitié, ne voulant voir en lui qu'un coupable à punir, ils ne s'arrêtèrent à aucune de ces considérations. Je veux croire cependant que tout en persistant dans leur erreur, s'ils avaient médité sur ce proverbe espagnol, trivial mais juste : « parce qu'un âne a fait un faux pas, doit-on lui couper la jambe », ils se seraient peut-être montrés plus indulgents à l'égard du prévenu, presque un enfant, au lieu de lui appliquer une peine semblable.

Ce n'est pas tout. Les juges allèrent plus loin dans leur iniquité. L'incroyable et barbare condamnation de Gabriel ne suffit pas à satisfaire leur manière de concevoir l'application de la loi : « Le souci de paraître justes acheva de les rendre injustes »¹¹⁹. Le 1^{er} juin 1785, ils condamnèrent Jean à la peine dite « du plus ample informé indéfini », pour le punir sans doute d'avoir pris la défense de son frère et proclamé hautement son innocence. Ils prononcèrent la même peine, par contumace, contre son père. C'était laisser indéfiniment la porte ouverte à des enquêtes sans cesse renouvelées, c'était le glaive de la justice, nouvelle épée de Damoclès, constamment suspendue sur la tête de ces malheureux, prêt à les frapper.

Presque à la même époque, on jugea devant le Parlement de Toulouse un procès qui offre une grande analogie avec celui de Gabriel, dans lequel son père et son frère Jean furent si injustement impliqués. Il fit grand bruit et souleva l'indignation générale. Mais ici je laisse la parole à mon ami, Clément de Lacroix, qui le raconte dans la biographie de son arrière-grand-oncle, avocat au Parlement de Toulouse.

« Au cours de l'année 1786, une jeune fille, Catherine Estinés, du bourg de Cazaux, dans le comté de Comminges, est accusée de parricide. Le père Barthélémy Estinés, cabaretier, a épousé en secondes noces Dominique Fontan, qui poursuit sa belle-fille de sa haine. Le 25 juillet 1784, Dominique Fontan est prise de vomissements ; elle bâtit une histoire et prétend que Catherine a dû jeter de l'arsenic dans sa gaudine¹²⁰. La calomnie s'insinue. Au mois de janvier 1785, le père Estinés, qui était sujet à des douleurs d'entrailles, occasionnées par son intempérance, revient un jour de Montréjeau dans un état déplorable. Il garde le lit cinq ou six jours pendant lesquels il est exclusivement servi par sa femme et meurt le 21 janvier. Aussitôt se répandent les mêmes rumeurs : Estinés a été empoisonné par sa fille qui a jeté de l'arsenic dans un bouillon.

Le curé Latour fait prévenir secrètement les officiers de justice de Rivière qu'un homme de sa paroisse est mort empoisonné. Un magistrat, ami du curé, se transporte à Cazaux, requiert deux barbiers pour faire l'autopsie et le procès-

¹¹⁹ Le Roussillon par le Premier Président Aragan, 1882

¹²⁰ Bouillie faite avec de la farine d'avoine et du lait

verbal de descente donne une preuve nouvelle de l'ineptie des magistrats locaux, de l'ignorance de leurs acolytes. Les deux barbiers sont d'accord pour trouver «le poumon calciné par le feu du poison corrosif, le foie engorgé, ce qui démontre que le dit Estinés est mort réellement par l'effet du dit poison». Sur le rapport de deux barbiers du village, ignorants et presque imbéciles, et sur les dépositions rédigées, hors de la présence du juge, Catherine Estinés est arrêtée le 28 janvier 1785. Elle va au devant des cavaliers de la maréchaussée : « Si c'est moi que vous cherchez, dit-elle, me voici » ; et alors qu'on lui persuade de fuir, elle se constitue prisonnière. Entre temps, ses ennemis recrutent des témoins à charge qui ne savent rien et qu'on persuade du crime. Et c'est sur une instruction aussi sommaire qu'est rendue une sentence de mort, sans conclusion de la partie publique.

Le 25 mai 1785, Catherine Estinés est condamnée à avoir le poing coupé, à être brûlée vive, ses cendres jetées au vent. Elle est conduite à Toulouse.

Un cri général d'indignation s'élève. Les officiers de Rivière, déconcertés par le soulèvement du pays, n'osent plus se montrer. Bientôt les auteurs publics et secrets du jugement, pris de peur, s'efforcent de faire évader leur victime. Mais Catherine Estinés, encouragée par le sentiment de son innocence, s'obstine à rester dans la prison. «Pourquoi, disait-elle, me traiterais-je comme coupable quand ma conscience ne me reproche rien ? » Sa fermeté, ses résistances redoublent l'intérêt qu'on prend à sa situation. M Gilède de Pressac, commissaire des prisons de Toulouse, est frappé de son air simple et tranquille, du ton de vérité de ses paroles ; il s'en entretient avec M. Cassan, conseiller de service à la Tournelle et avec Firmin de Lacroix¹²¹. Celui-ci dépose aussitôt une requête pour demander «que par-devant un commissaire délégué sur les lieux, il soit procédé à l'extrait figuratif de la procédure originale instruite contre Catherine Estinés par es officiers royaux de Rivière». Sur ces entrefaites, et pour éviter les difficultés pouvant résulter des frais d'une délégation ordonnée par la Cour, M. de Rigaud, conseiller, offre de supporter les dépenses de la descente de justice, si la Cour lui fait l'honneur de le commettre. Firmin de Lacroix appuie cette proposition et M. de Rességuier, avocat général, requiert le 20 juin 1785, un arrêt d'autorisation.

L'enquête de M. de Rigaud, commencée le 21 juin, fut terminée le 6 juillet ; elle eut pour résultat un arrêt de prise de corps contre le greffier de Rivière, Pouthé, le substitut Laguens, et le juge Barre, qui se hâtèrent de fuir, ainsi que la veuve Estinés.

Pierre-Firmin de Lacroix n'eut pas de peine à démontrer l'innocence de Catherine. Il prouva qu'il était absurde de chercher un criminel quand aucun crime n'avait été commis. Des enquêtes médicales faites par quatre professeurs de

¹²¹ Ce Firmin Lacroix, avocat à Toulouse, était né le 20/4/1732 à Villefranche de Conflent ; c'était le frère cadet de Joseph Melchior Lacroix qui fut juge à Prades et l'ancêtre direct de tous les «de Lacroix» du département -- Note de M.Muchart --

médecine de la Faculté de Toulouse établirent qu'il n'y avait eu aucun empoisonnement, ce qui entraîna la cassation de l'entière procédure.

Mais il ne suffisait pas que Catherine Estinés fut relaxée ; Pierre-Firmin demanda pour elle cinquante mille livres de dommages à réclamer sur les biens des juges contumaces, «sauf à M. le Procureur Général à prendre telles conclusions contre les officiers de la justice royale de Rivière, leurs auteurs et complices et contre certains témoins de la procédure instruite par les officiers».

Catherine Estinés, dit-il, n'est plus ici comme accusée mais comme accusatrice. Si cette heureuse interversion des rôles a fait perdre à sa cause l'intérêt qu'inspirait son péril, elle fait naître un intérêt infiniment grand être d'un ordre bien supérieur ; en cessant de trembler pour Catherine Estinés, chaque citoyen a tremblé pour lui-même. Eh ! Qui pourrait, en effet, se flatter de ne pas finir ses jours sur l'échafaud, si des juges avaient le droit de créer des crimes et des coupables ? C'est bien ici qu'on va voir un exemple effrayant de l'imperfection de ce code tant vanté par d'obscurs criminalistes et si justement censuré par de grands magistrats. A quoi a-t-il tenu que Catherine Estinés n'expiât dans les flammes un parricide imaginaire ? Parce que Catherine Estinés sera née dans un état obscur, le péril qu'elle a couru serait-il pour nous une leçon inutile ? Faut-il donc que l'honneur et la vie de quelques grands personnages soient en danger pour que nous soyons frappés de l'excessive rigueur de nos formes criminelles ? Non, il n'est pas possible que l'homme le plus indifférent ne frémisses à la vue du drame que nous avons exposé aux yeux de la justice et de la nation. »

Lorsque se déroula ce scandaleux procès devant le parlement de Toulouse, une autre erreur non moins retentissante venait de s'y produire à l'encontre d'un marchand de cette ville, Raymond Cahuzac, dont le sort fut plus triste encore que celui de Catherine Estinés ; condamné à la potence par une sentence des Capitouls, du 9 février 1776, à l'âge de 28 ans, pour un crime qu'il n'avait pas commis et dont un autre ne tarda pas à s'avouer coupable, il fut pendu, malgré la protestation formelle de son innocence de la part de plusieurs témoins à décharge. Il ne fut réhabilité que le 9 août 1779, trois ans après son exécution.

Et parmi les causes demeurées célèbres, le procès de Sirven¹²², devant le même Parlement de Toulouse, suivi de sa réhabilitation en 1771 ; en remontant plus loin, la mort tragique du calviniste Calas, en 1762, et sa réhabilitation en 1765, démontrent avec plus d'éloquence encore, combien les erreurs judiciaires étaient fréquentes en ce temps-là, à la suite de l'insuffisance et de la fausseté des instructions criminelles.

¹²² *Sirven fut défendu par Firmin Lacroix -- Note de M. Muchart --*

L'antipathie innée que mon père et moi nous avons ressentie instinctivement, dès notre enfance, à l'égard des gens de robe, des avocats¹²³ et des avoués, dont la plupart entretiennent à dessein la chicane qui les fait vivre, et à l'égard des juges qui s'abritent derrière les plis de leur toge à hermine pour exercer leur autorité et commettre parfois de véritables dénis de justice dont mon bisaïeul deux de ses fils furent les innocentes victimes. N'est-il pas naturel que les enfants reflètent dans leur manière d'être les impressions profondes d'ordre psychique ressenties par leurs parents, tout comme ils héritent de leurs tares physiques ?

Ecoutez ce que dit Pascal dans ses «Pensées», en parlant des magistrats de son temps : « leurs robes rouges, leurs hermines dont ils s'emmailotent en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lys, tout cet appareil auguste était fort nécessaire ; s'ils avaient la véritable justice, la majesté de cette science serait assez vénérable d'elle-même ; il faut qu'ils prennent ces vains instruments qui frappent l'imagination et par-là ils s'attirent le respect¹²⁴.

Pour ma part, la répulsion invincible que je ressens pour les tribunaux et tout ce qui s'y rattache, ma sceptique indifférence pour la fausse solennité des audiences où se rendent trop souvent des jugements critiquables au point de vue de l'équité, mon horreur de la chicane et de la basoche qui est à son service, ont été encore accrues par les procès que les miens et moi-même, nous avons eu à soutenir pour nous défendre contre des plaideurs de mauvaise foi, procès qui ont largement empoisonné mon existence. Ah ! Ces procès, ceux qui les ont suscités, et ceux qui les ont étayés de leurs grimoires remplis de ruses juridiques et de mensonges tendancieux ont été bien coupables, que Dieu leur pardonne le mal qu'ils m'ont fait !

Une fois en sûreté, François Dalbiez ne se laissa pas abattre par sa nouvelle infortune. Il n'abandonna pas la lutte, il se redressa et il se mit en devoir de travailler pour assurer son existence matérielle ; après les tâtonnements inévitables du début, en pays étranger, il installa, dans un faubourg de Barcelone, un atelier de menuiserie d'art, dans le genre de celui qu'il dirigeait à Perpignan, avec l'espérance de reprendre, aussitôt que ses ressources le lui permettraient, un commerce de bois de construction.

Cinq ans après, ayant droit de cité, il fut reçu, le 10 avril 1791, membre de la confrérie des maîtres-menuisiers de Barcelone, comme en fait foi le certificat qui lui fut délivré par M^e Joachim Tos, notaire royal de cette ville. Ce certificat équivalait à la naturalisation. En voici la traduction en français, à titre de curiosité.

«Il est notoire que les maîtres-menuisiers, les architectes et les sculpteurs sur bois de la ville de Barcelone, soussignés, convoqués et réunis dans les locaux de la confrérie, rue de la Fusterie, où ils ont l'habitude d'être convoqués et réunis pour

¹²³ Comme il n'y a pas de règles sans exception, je dois déclarer que j'ai la plus profonde estime pour mon cousin Henri Muchart, avocat du barreau de Perpignan, et rende hommage à la droiture de son caractère, à sa haute probité, à son jugement sûr et à sa brillante intelligence.

¹²⁴ Je supprime dans cette citation ce qui a trait aux médecins et aux docteurs.

traiter des affaires de leur corporation, avec l'assistance de Jean Illas, greffier de la royale Audience, désigné à cet effet par ordre supérieur, de leur plein gré et compétence certaine, approuvent le dispositif de la Royale cédule de sa Royale Majesté, du 15 septembre 1778, s'adjoignent et incorporent à la présente confrérie des maîtres-menuisiers, François Dalbiez, maître menuisier d'art de la ville de Perpignan, fils légitime et naturel de Gabriel Dalbiez et de Gabrielle Trainier, habitant au lieu de Sournia, comme il ressort de l'extrait de baptême donné par le curé de la dite paroisse où a été baptisé le dit François Dalbiez, le 11 juillet 1735, extrait légalisé par le Consul de Barcelone, M. Joseph Aubert, accrédité par sa Majesté très chrétienne. En vertu de quoi et de la dite cédule, ils lui donnent la liberté de tenir, comme les autres menuisiers de la dite confrérie, un atelier public du dit métier de menuisier d'art, avec les mêmes prérogatives et avantages que les autres maîtres-menuisiers, reconnus tels, ayant payé la somme requise de soixante livres, neuf sous, dix deniers. François Dalbiez a juré à Dieu Notre Seigneur, sur les quatre saints évangiles, entre les mains du maître-menuisier en chef, d'obéir au dit maître, de payer les taxes, de ne prêter son nom à personne et de se conformer aux règles de la confrérie, à ses ordonnances et privilèges, sous peine de cent sous à chaque infraction. Dont acte public a été fait à Barcelone, le 11 avril 1791, par moi, Joachim Tos, notaire, qui garde les dites pièces en ma possession. »

La signature apposée au bas de cet acte, avec ses multiples contours, ses losanges superposés et les orbes enlacés de son énorme paraphe, est un véritable monument d'art graphique, comme d'ailleurs celle de tous les notaires de ce temps.

A partir de ce moment, François Dalbiez commença à obtenir des résultats satisfaisant qui faisaient bien augurer de l'avenir. Mais son séjour en Espagne ne fut plus de longue durée. Au fond de son cœur, il n'avait jamais cessé d'aimer le Roussillon où il put rentrer en 1793, avec sa femme, sans être inquiété, à la faveur de la Révolution, qui avait emporté l'ancien régime comme un fétu de paille.

Après le passage de cette lame de fond dont l'ampleur et la puissance submergèrent la vieille France tout entière, un régime nouveau, aux institutions plus libérales, s'éleva sur les ruines de la monarchie absolue. C'est ainsi que l'an 3 de la République Française et le 7 frimaire (27 novembre 1794), le Tribunal Criminel des Pyrénées-Orientales qui avait remplacé le Conseil souverain, et devant lequel François Dalbiez se présenta en liberté, abolit, à l'unanimité des suffrages, la peine du «plus ample informé indéfini» à laquelle il avait été condamné neuf ans auparavant.

Le jugement libérateur et de réparation rendu en sa faveur, le réintégra en outre dans la possession de ses biens et obligea le séquestre à lui rendre compte de sa gestion par les voies de droit. Voici en quels termes s'exprima le tribunal dans ce jugement :

«La loi sur la justice criminelle du 29 septembre 1791 exige pour qu'un accusé puisse être condamné qu'il soit convaincu du fait dont il est accusé. Or il n'existe, dans les pièces de l'instruction, aucune conviction contre François Dalbiez, père de Gabriel. D'après la formule, sur les faits et charges résultant du procès, employée par les ci-devant juges qui ont prononcé contre lui le plus amplement informé indéfini, il ressort qu'ils étaient persuadés eux-mêmes que François Dalbiez n'était en rien convaincu du crime d'empoisonnement présumé dont son fils Gabriel était accusé ; qu'il n'existait même contre ce dernier aucune preuve directe et que les charges se bornaient à des soupçons vagues et insignifiants que rien ne justifiait».

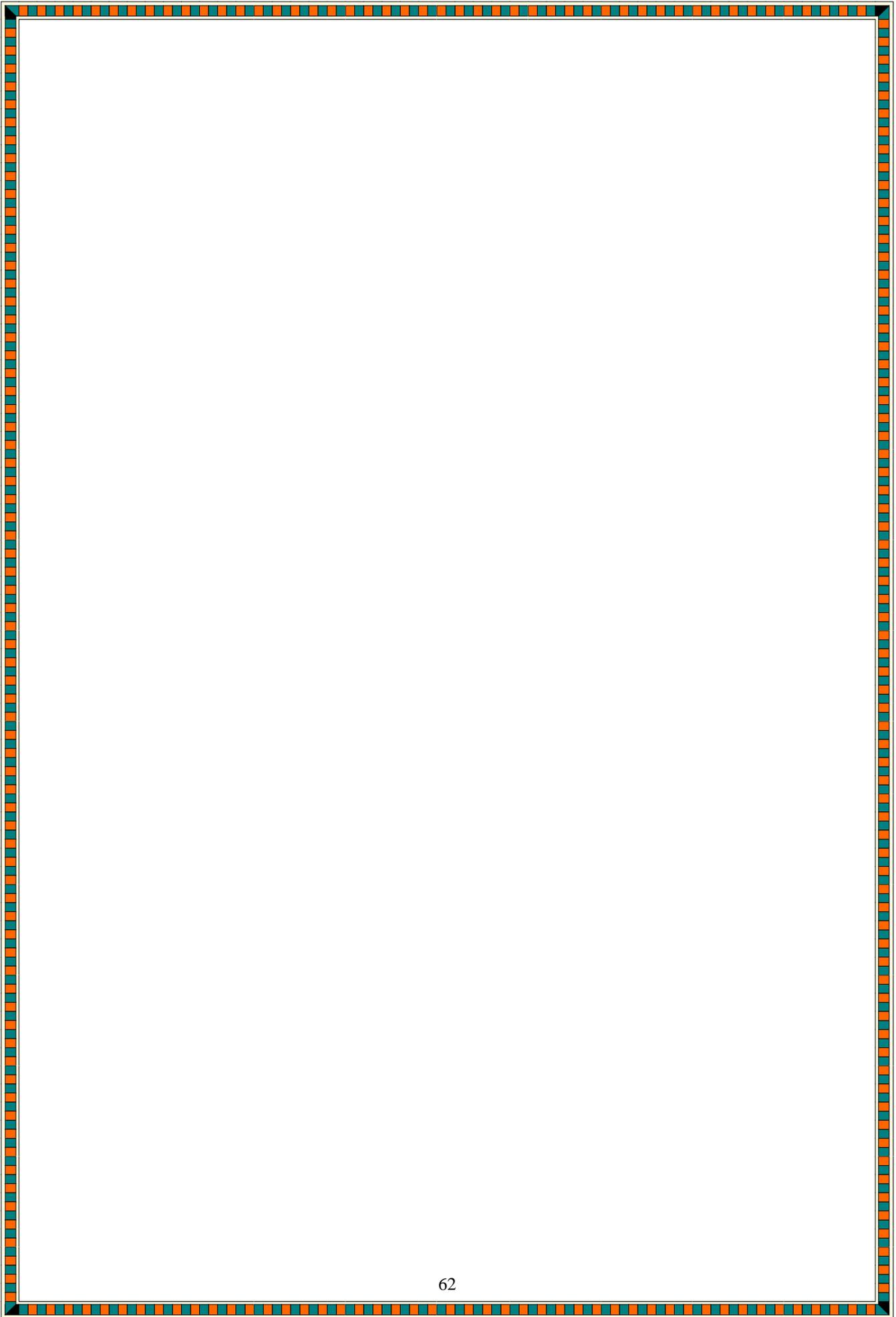
Comme corollaire à cette déclaration si nette, si péremptoire, il observa «que la confiscation des biens de François Dalbiez, demandeur, n'avait pas eu lieu dans le ci-devant ressort du ci-devant Conseil souverain du Roussillon, que par conséquent les biens de François Dalbiez ne se trouvaient saisis et annotés que par une suite de sa contumace et que le dit François Dalbiez n'a pas été condamné aux dépens par la dite sentence, et arrêt».

Après une réhabilitation aussi complète, François Dalbiez vécut tranquille, sinon heureux, les dernières années de sa vie. Mais tant d'infortunes avaient altéré sa robuste santé. Il alla s'affaiblissant de jour en jour et il mourut à Perpignan le 11 février 1800, à l'âge de 65 ans. Sa veuve, moins sensible aux coups de l'adversité et d'une constitution plus forte, ne le suivit dans la tombe qu'en 1817. Elle était âgée de soixante-dix-sept ans.

Telle fut, dans sa touchante simplicité, l'odyssée mouvementée, la vie si remplie de mon arrière-grand-père.

Il est juste de rendre hommage à sa vaillance qui ne se démentit jamais au milieu de si nombreux revers, et de lui appliquer cette pensée élogieuse de Sénèque : «il n'y a pas de plus beau spectacle que celui de l'homme de bien aux prises avec l'adversité»¹²⁵.

¹²⁵ Virum bonum cum mala fortuna compositum



Chapitre 9 : Considérations philosophiques inspirées par les nombreuses infortunes de François Dalbiez

Devant les obstacles semés sur la route de François Dalbiez, avec tant de persistance, par une fatalité singulière qui le poursuit sans jamais désarmer, on est porté à croire que l'homme n'est pas toujours le maître de sa destinée, et que des forces mystérieuses commandent sa bonne ou sa mauvaise fortune. Souvent les événements auxquels il est mêlé le mènent vers un but opposé à celui qu'il rêvait d'atteindre et, d'autres fois, le portent inopinément à une situation à laquelle il n'aurait jamais osé prétendre. Aussi a-t-on pu dire : « c'est la destinée qui fait l'homme ». Ne dépend-t-elle pas plutôt, dans la plupart des cas, du milieu où nous a placés le hasard de notre naissance, et surtout, des qualités, ou des défauts dont celle-ci nous a dotés ? J'ai lu un jour sur un album¹²⁶ cette pensée d'Yvette Guilbert qui m'a frappé sous la plume d'une divette que je croyais s'intéresser seulement au succès qu'elle devait à sa façon originale de dire la chansonnette, sans gestes, sur la scène des cafés-concerts parisiens : « on est ce qu'on naît ». N'est-ce pas la tout simplement la vérité ? Notre naissance dans un milieu bon ou mauvais, sain ou taré, riche ou pauvre, a une grande influence sur notre avenir que les aptitudes de chacun, inégalement réparties, rendent plus ou moins heureux ou malheureux, meilleur ou pire. Des inégalités inévitables dues à notre naissance, des mauvais instincts des uns développés par l'erreur et le sophisme, des sentiments élevés et des nobles aspirations des autres, résulte une rivalité continuelle entre le bien et le mal, déplorable dans ses effets, mais nécessaire, parce qu'elle fait éclore cette chose grande, simple et sainte qu'on appelle la vertu, au sens philosophique du mot. De là aussi l'âpre combat que les hommes se livrent entre eux pour s'assurer un pain aussi beurré que possible et satisfaire leurs passions, combat au cours duquel il y a forcément des vainqueurs qui s'élèvent au-dessus des vaincus résignés à leur sort ou en révolte contre lui.

Sans aller jusqu'à admettre la doctrine du fatalisme qui est la négation du libre arbitre, il semble cependant que notre destinée, si elle n'est pas tracée d'avance, est conduite par les événements, au moins dans ses grandes lignes, tout en restant sous la dépendance de notre volonté, parfois trop faible pour réagir.

De toute façon, il est certain qu'à un moment donné de l'existence de chaque individu, il se produit généralement un événement heureux ou défavorable, indépendant de sa volonté et plus fort qu'elle, d'où découlent ensuite tous les autres actes de sa vie. L'importance de ce fait capital au point de vue de ses conséquences, peut être comparé, dans une certaine mesure, aux lois de la gravitation dans le monde astral où le soleil, plus puissant, attire et retient prisonnières, dans leur

¹²⁶ Chez Coquelin aîné

marche docile autour de son disque rayonnant de lumière, les planètes qui se trouvent dans son rayon d'action.

A l'appui de cette manière de voir qui était aussi la sienne, le vieux baron de Plunkett¹²⁷, ancien directeur du théâtre du Palais Royal, que j'ai beaucoup fréquenté à Plombières¹²⁸, me dit dans une de nos conversations, en citant son propre cas : «Un beau jour, en sortant de chez vous, suivant que vous prendrez, dans la rue, le trottoir de droite ou le trottoir de gauche, votre vie peut être changée du tout au tout.» C'est vrai. J'en ai acquis jadis la preuve à mes dépens ; et certainement d'autres que moi, en s'interrogeant, reconnaîtront l'exactitude de cette constatation que chacun peut faire facilement au fond de lui-même.

Le fait initial, résultat d'une cause fortuite, qui commande ensuite toutes nos actions, est quelquefois voulu. C'est ainsi que l'abandon de la glèbe natale par François Dalbiez fut le point de départ de tous ses ennuis, la cause déterminante des maux dont il a souffert, alors que la réalisation de ce rêve d'un poète désabusé, rêve qui fut aussi le sien, était pour lui chose faite :

«Si j'avais un arpent de sol : mont, val ou plaine
Avec un filet d'eau : torrent, source ou ruisseau
J'y planterais un arbre : olivier, saule ou frêne
J'y bâtirais un toit : chaume, tuile ou roseau¹²⁹»

Mais le bonheur réside-t-il, sans mélange, dans cette simplicité rustique, aux mœurs bucoliques, où il n'y a de place que pour les plaisirs champêtres aimés et chantés par le doux Virgile ? On peut affirmer le contraire sans crainte de se tromper. Là, comme ailleurs, si le bonheur daigne sourire un instant, il est sujet à trop de vicissitudes pour durer ; là, comme ailleurs, il s'évanouit rapidement. Dans une semblable retraite, bien des causes concourent aussi, comme dans la vie ordinaire, à le rendre souvent insaisissable. Chacun de nous ne doit-il pas lutter en effet pour conserver et améliorer, si possible, ses moyens d'existence ? Chacun de nous ne doit-il pas combattre, dans son for intérieur, pour perfectionner son être moral et le rendre digne de sa fin ? Cette double lutte pour la possession des biens terrestres et pour notre élévation morale demande des efforts parallèles et concordants vers le but à atteindre. Mais alors, d'un part la diversité des caractères, le heurt des passions, l'opposition des intérêts et, d'autre part, la faiblesse de notre nature qui cède facilement aux tentations auxquelles elle est en butte, toutes ces causes, sans parler de la fragilité de notre organisme sujet à mille

¹²⁷ Il était élève de première année à St-Cyr au moment où les brimades sévissaient à cette école militaire. Une nuit, on le ficela comme un saucisson entre deux matelas et on le jeta par la fenêtre de son dortoir. Dans sa chute, il se cassa un bras et une jambe. Obligé de renoncer à la carrière des armes, il provoqua, une fois rétabli, l'instigateur de ce jeu barbare et le tua en duel. Il devint journaliste, homme de lettres et dirigea avec le plus grand succès le théâtre du Palais Royal en collaboration avec Dormeuil.

¹²⁸ Vosges

¹²⁹ les Annales politiques et littéraires

maux, écartent les chances que l'on a d'être heureux. Et le bonheur, si on ne le saisit pas avec la main, n'est qu'un rêve trompeur.

Struggle for life ! Oui, nous devons lutter, c'est certain, et lutter sans cesse, sous peine de déchoir. C'est une nécessité dont peu d'entre nous peuvent s'affranchir. «La vie de l'homme est une guerre continuelle et ses jours sont comme les jours d'un mercenaire¹³⁰.» On peut dire qu'exister c'est lutter dans le domaine matériel et moral.

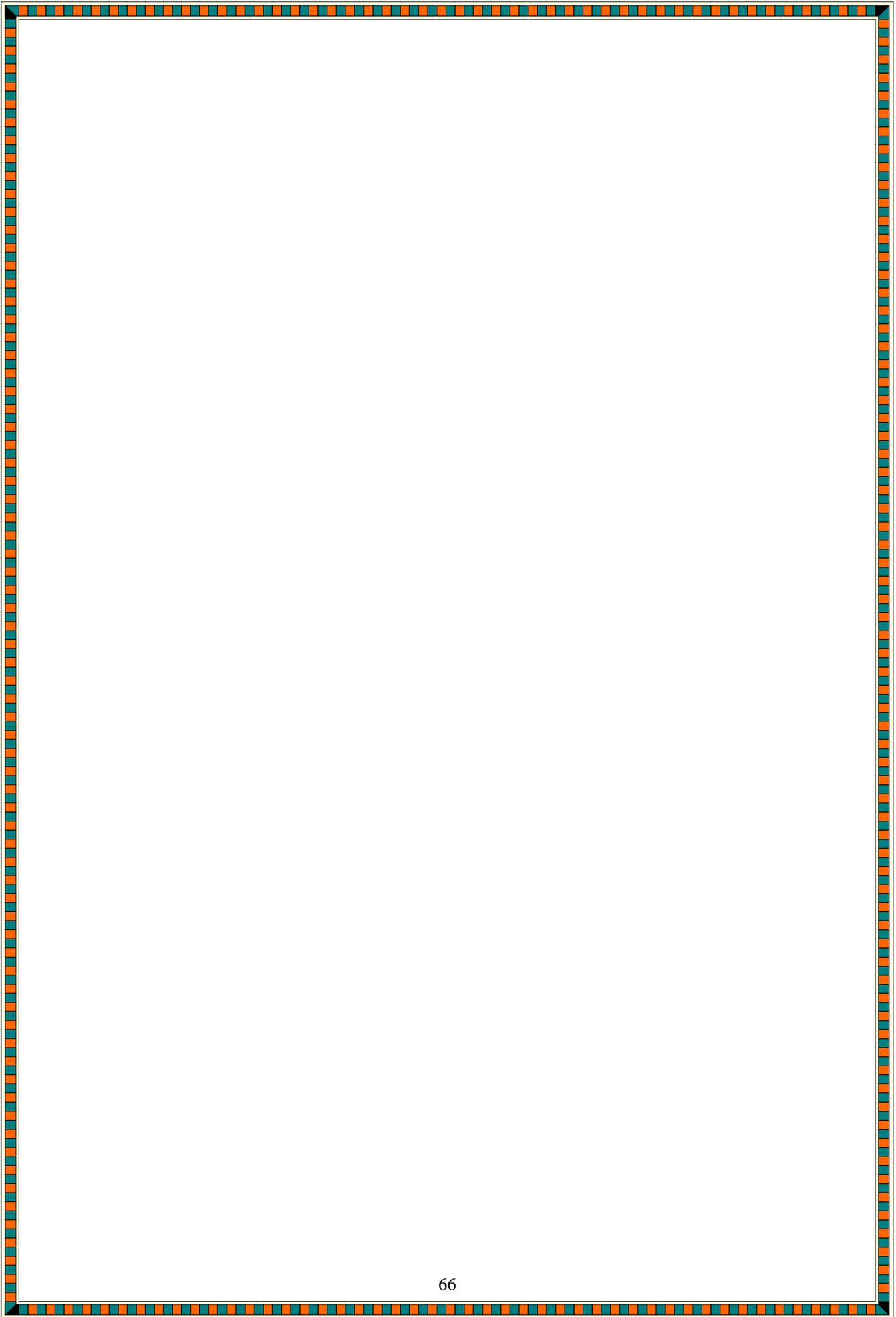
Puisqu'il en est ainsi, la vie vaut-elle la peine d'être vécue, selon la question posée par Schopenhauer¹³¹, dans son analyse pessimiste des conditions de la vie ?

Non pour l'athée qui, sans idéal, ne s'attachant qu'à la matière dont il fait le principe unique de tous les êtres, nie Dieu et l'infini, dominé par la seule conception de l'espace et du temps.

Oui, si on est croyant, parce qu'alors la Vie, avec ses misères de toutes sortes, devient le voyage rapide du temps à l'éternité, une épreuve momentanée et indispensable, après laquelle chacun recevra la juste récompense ou le châtement de ses œuvres. «Personne ne sera couronné, a dit saint Paul, s'il n'a légitimement combattu».

¹³⁰ Job VII

¹³¹ Philosophe allemand



Chapitre 10 : Jean Dalbiez, fils aîné de François Dalbiez, fonde la branche de Villefranche du Conflent

Après avoir séjourné en Corse et en Espagne, Jean revint en France et obtint à son tour l'abolition de la peine du « plus ample informé indéfini » à laquelle le Conseil souverain l'avait condamné.

Son séjour hors de son pays natal avait modifié ses idées et ses goûts ; épris de grand air, de soleil, d'indépendance, il aima mieux vivre désormais à la montagne que dans les rues étroites de Perpignan¹³². La cime altièrre et neigeuse du Canigou attirait irrésistiblement ce descendant d'une longue lignée de montagnards. Il alla se fixer plus près de lui, à Villefranche du Conflent, qui était alors, à cause de sa position stratégique, une place forte de 1^{ère} classe où tenant garnison un bataillon d'infanterie.

Il y mena l'existence paisible du petit propriétaire aisé. La veuve de son oncle Joseph Dalbiez m'a dit l'avoir connu, étant toute jeune, alors qu'il était dans les dernières années de sa vie. On l'appelait «al señor Joan».

Courbé, usé, coiffé de la «barratina» catalane de couleur rouge vif, et s'appuyant sur un bâton, il passait son temps, au soleil, assis sur un perron adossé contre la façade de sa maison. Lorsqu'on lui demandait, pour entrer en conversation «que faites-vous là, señor Joan ? », il répondait en riant : «mati muscas amb'al meu bastò».

De ses relations à Barcelone avec une jeune espagnole, était née une fille. En venant en France, il avait certes la ferme intention de n'abandonner ni la mère ni l'enfant, et d'aller les rejoindre, après la révision de son procès, pour les amener en Roussillon. Mais une fois sa cause gagnée, il changea d'avis : il se maria avec Marie Gallégo, dont les charmes l'avaient séduit. Au bout de quelques temps, son amie, ne le voyant pas revenir, se rendit à Villefranche avec sa fille. Par un hasard singulier, la première personne qu'elle rencontra et qu'elle pria de lui indiquer la demeure «d'al señor Joan» fut, précisément, sa femme légitime, Marie Gallégo. Le premier moment de surprise passé, on accueillit cette intruse avec bienveillance et, plus tard, elle se maria, dans le pays. Sa fille de qui le sort fut également assuré, mourut célibataire.

De son mariage avec Marie Gallégo, Jean a eu un fils et trois filles. Son fils Jean, après avoir obtenu le diplôme de pharmacien, installa une pharmacie à Villefranche où, par son mariage avec Anne Borallo-Loujean, il a continué la branche de Villefranche fondée par son père¹³³.

De ses trois filles, l'une, Julie, épousa un médecin militaire nommé Paul. Ce médecin, aussi distingué que modeste, fit partie, en 1830, du corps de

¹³² *Trouvait-il plus larges les rues de Villefranche ? -- Note de M.Muchart --*

¹³³ *Il semble que Jean Dalbiez fut maire de Villefranche de 1848 à 1851 -- Note de D.Dalbiez --*

débarquement qui, sous les ordres du général de Bourmont, s'empara d'Alger ; il devint plus tard médecin en chef des armées d'Afrique.

L'autre, Adèle, se maria avec le percepteur Pâris, et la troisième, Amélie, devint la femme d'un officier d'administration du nom de Basset. Toutes les trois ont eu des enfants dont les descendants ont fini certainement par s'ignorer entre eux, comme cela arrive dans toutes les familles.

Chapitre 11 : Gabriel Dalbiez, fils cadet de François Dalbiez, fonde la branche de Prats de Mollo

Gabriel le supplicé en effigie, dont j'ai perdu la trace depuis sa fuite précipitée en Espagne, vint en Roussillon en pleine tourmente révolutionnaire, le tribunal criminel, statuant sur sa contumace, ayant rendu en sa faveur une ordonnance de non lieu.

Il épousa la veuve de son frère François, qui, en liant sa vie à la sienne, voulut achever de le réhabiliter aux yeux de l'opinion publique. Mais cette union ne fut pas heureuse. La paix du ménage ne tarda pas à être troublée par la faute de Gabriel. Le contrecoup de son effroyable aventure avait secoué tout son être et ébranlé sa raison. Sans être atteint du délire de la persécution, il était hanté sans cesse par le souvenir pénible de sa condamnation, inscrite sur son front, disait-il, comme un stigmate déshonorant et ineffaçable. Il croyait être entouré d'ennemis moqueurs qui le poursuivaient de leurs sarcasmes ; méfiant, craintif, il vivait continuellement dans la peur d'être arrêté. Une nuit, il fit un rêve qui le frappa beaucoup et qui aggrava son état mental. Au milieu d'une agitation fiévreuse, il crut voir son frère et l'entendre lui faire, d'une voix courroucée, cette étrange révélation : « Pourquoi t'es-tu installé dans mon foyer que j'abhorre ? Sache qu'en m'apportant les provisions que mes beaux-parents t'ont chargé de me remettre, tu as été l'instrument inconscient du geste criminel qui a causé ma mort ! » Il se leva, baigné d'une sueur froide et, en proie à une grande frayeur, il raconta à sa femme le rêve qu'il venait de faire. « Je sais, répliqua celle-ci, que mes parents t'ont chargé d'apporter des vivres à François ; mais c'est être fou que de supposer un instant que ces provisions contenaient un aliment suspect. Tais-toi, ne dis pas ça ! » ne trouva-t-elle pas, dans la révolte de son affection filiale, des accents de sincérité suffisants pour faire comprendre à cet halluciné qu'il était dupe d'un affreux cauchemar ? C'est possible. A partir de ce moment, une pensée folle s'empara de Gabriel. Ce rêve devint son idée fixe et, par un étrange phénomène d'autosuggestion, il se persuada que ses beaux-parents s'étaient servi de lui, à son insu, pour faire disparaître son frère. De là à les détester, il n'y avait qu'un pas qu'il eut vite franchi. Sous l'empire de la colère que souleva en son âme ulcérée ce soupçon extravagant, il leur adressa des reproches immérités et déclara à sa femme, sur un ton déterminé, que désormais il ne voulait plus habiter avec eux. Celle-ci était fort en peine et faisait de son mieux pour calmer l'irritation de son mari. Elle le suppliait de chasser son mauvais rêve, de vivre en paix avec lui-même et avec les autres. Il ne l'écouta pas. Peu à peu sa raison se troubla davantage et, un beau jour, cédant à l'obsession qui le tourmentait de plus en plus, il disparut sans dire où il allait.

Je ne le retrouve qu'en 1808, à Paris, plus calme, plus raisonnable, mais gardant vis-à-vis des Bassères la suspicion désobligeante qui l'avait conduit à se séparer d'eux. Il était alors commis de perception. Il habitait chez un perpignanais, nommé

Llobet, tailleur, rue de la Sonnerie, N°10. Cette rue existe encore, je crois dans le 10^{ème} arrondissement. Une longue lettre, datée du 30 janvier 1808, qu'il écrivait à son frère Joseph¹³⁴, révèle son état d'âme et donne l'impression très nette, s'il était besoin, de sa non culpabilité. Il se plaint, en termes amers, du triste sort qui pèse sur lui injustement, et il en fait tomber la responsabilité sur les parents de sa femme, loin desquels il veut continuer à vivre. Les jurisconsultes auxquels il s'est adressé ont été unanimes à lui affirmer qu'il n'avait plus rien à craindre. Mais leur avis ne lui suffit pas. C'est de l'Empereur qu'il veut obtenir sa grâce. Il s'adresse à cet effet au général Baget, un perpignanais, ami de la famille, soldat au cœur dur, à l'éducation mal soignée, qui lui fait cette réponse peu obligeante : « Votre cas est intéressant sans doute, mais à demander quelque chose à l'Empereur, j'aime mieux que ce soit pour mes aides de camp », ce qui fait dire à Gabriel : « Il n'y a personne, en ce temps-ci, qui ait l'âme assez bien placée pour être utile au malheur. » Il recommande à Joseph de dissuader Jean, leur frère aîné, de se rendre à Paris dans le but de lui prêter son appui, car « ce serait semer l'or dans la mer ». Il ajoute : « quand bien même l'Empereur serait d'Ampugnani ou de Piazzole et qu'il aurait été son meilleur ami, il ne parviendrait pas à l'accoster ni à être entendu. En province, on se fait des illusions. Pour parvenir près de l'Olympe, il faut de l'or, un grand hasard, de hautes protections ou un bonheur surnaturel. » il prie ensuite Joseph de s'assurer si les siens peuvent vivre du fruit de leur commerce. Il lui fait part de son admiration pour les chefs-d'œuvre qui sont dans les musées et il les cite ; il le renseigne sur les meubles de style qui se font, en grande partie, au faubourg Saint Honoré : « Pour les commodes, lui dit-il, le dernier genre est avec des cariatides, comme tu dois le savoir, en acajou commun, avec le dessus en marbre, le prix est de 150 à 160 francs. Si le bois est de qualité supérieure et bien veiné, elles se vendent 300 et 400 francs, mais alors elles sont d'un fini achevé. S'il se présente quelque chose de nouveau dans les meubles courants, tables, lits, chiffonniers, je t'en ferai part ». Il le charge enfin de diverses commissions auprès de personnes de sa connaissance.

Quelques temps après, sa santé lui inspirant de sérieuses inquiétudes, il revint en Roussillon par Avignon où il s'arrêta pour aller voir Roger Desgranges, commissaire des Poudres et Salpêtres, avec qui il était lié d'amitié. Dès son arrivée à Perpignan, sans mettre les pieds chez lui, il alla se fixer à Villefranche, auprès de Jean, son frère aîné. Enfiévré par le souvenir obsédant du rêve funeste qui avait causé sa brouille avec la famille de sa femme, miné par le chagrin, il ne tarda pas à mourir, en ce lieu de refuge, en janvier 1814, à l'âge de 48 ans. On peut dire qu'un sort vraiment cruel avait présidé à la naissance de cet infortuné !

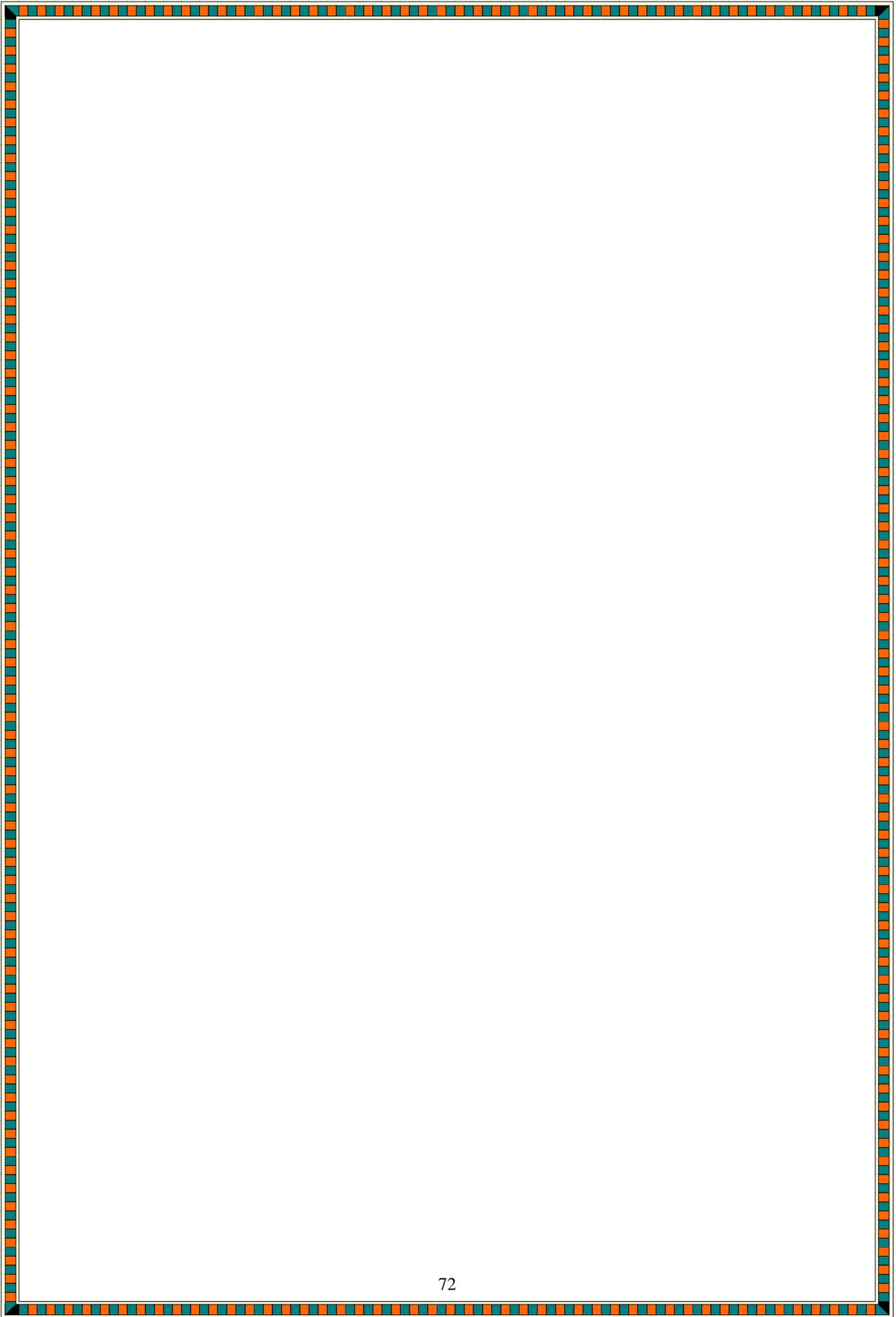
Après sa mort, sa veuve acheta une maison d'habitation à Prats de Molo et s'y retira avec ses deux fils, François, dit « chiquet », qui entra dans l'enseignement, et

¹³⁴ Mon grand-père

Joseph qui épousa, à Perpignan, la fille d'un fabricant de bougies de la rue des Orangers (caller dals Torangers)¹³⁵ dont il prit la suite.

On me blâmera peut-être d'avoir évoqué le souvenir de la triste destinée de Gabriel. Mais pouvais-je ne pas en parler ? L'événement qui brisa sa vie, dès sa jeunesse, remonte à 138 ans. Son ancienneté lui enlève beaucoup de l'intérêt poignant qu'il a pour sa descendance masculine, d'ailleurs près de s'éteindre, obéissant en cela à la loi inéluctable suivant laquelle, tôt ou tard, tout ici-bas a une fin.

¹³⁵ Rue grande Saint-Martin, actuellement rue du Maréchal Foch



Chapitre 12 : Branche de Perpignan (Pyrénées Orientales)

Joseph mon grand-père, le plus jeune des onze enfants de François Dalbiez, naquit à Perpignan le 4 mai 1780. Il n'avait donc que cinq ans lorsque son père fut obligé de se réfugier en Espagne. Pendant l'absence de ses parents, il vécut auprès de son oncle maternel, Jean Larivière, qui veilla sur son enfance.

Comme les jeunes gens de son époque, il suivit les cours du collège Saint-Laurent¹³⁶ ; il s'y fit remarquer pendant toute la durée de ses études par sa bonne conduite et son application au travail.

Cet établissement fut d'abord tenu par les Jésuites à qui Louis XIV confia l'enseignement secondaire, peu de temps après l'annexion du Roussillon à la France, afin de « propager les idées françaises ». Au mois d'août 1661, Louis XIV, « ayant appris des chers et bien aimés frères jésuites de la Province de Toulouse que les exercices s'étaient fait jusqu'ici au collège de Perpignan en la manière qui se pratique en Espagne, jugea non seulement convenable mais avantageux à la jeunesse qu'ils fussent faits à l'avenir selon l'usage de la France ».

Un siècle plus tard, en mars 1762, le Conseil souverain, partisan de l'Université dont les Jésuites étaient les rivaux, se hâta d'enregistrer l'édit de Louis XV, réformant leur compagnie¹³⁷, et de rendre, avec des considérants désobligeants pour eux, un arrêt d'expulsion qui fut mis de suite en exécution, malgré les conclusions de M. de Vilar, procureur général du roi. Ils furent remplacés par des prêtres séculiers qui conservèrent la direction de ce collège jusqu'à sa suppression en 1794.

Le collège Saint-Laurent était le seul établissement d'enseignement qui existait à Perpignan, sous l'ancien régime, et encore ne recevait-il que des externes. « Au sortir du collège, le jeune adolescent rimait volontiers, déroulait une belle période cicéronienne, citait quelques faits historiques, appliquait les quatre règles, essayait dans un latin peu intelligible une explication géométrique et c'était tout ». Telle est, nous apprend le chanoine Torreilles¹³⁸, la culture intellectuelle que recevaient les jeunes élèves qui fréquentaient cette institution. Rares d'ailleurs étaient ceux à qui on donnait cet enseignement primaire ; plus rares encore ceux qui suivaient les cours de l'enseignement supérieur à l'Université. L'instruction n'était pas répandue à outrance, dans tous les milieux, comme elle l'est aujourd'hui où l'on a pu reprocher ironiquement à l'« Alma Mater » de vouloir faire des « mandarins » de tous les Français.

Une fois ses études terminées, Joseph apprit le métier de son père et continua le commerce des bois de construction. Il se maria de bonne heure, à 21 ans

¹³⁶ Il était situé sur l'emplacement de théâtre municipal actuel

¹³⁷ Il la soumettait notamment à l'Ordinaire

¹³⁸ « Le collège de Perpignan depuis ses origines jusqu'à nos jours ». Librairie Latrobe 1893

et 7 mois, le 14 frimaire an X¹³⁹ avec Marguerite Sanyas, qui lui apporta en dote 5033,33 francs, somme qu'elle avait recueillie dans le partage de la succession de sa mère¹⁴⁰ et qui, en ce temps-là, constituait une petite fortune.

Conscrit de l'an XI¹⁴¹, il fut affecté à la fabrique des «Poudres et Salpêtres» de Perpignan et, détail curieux, le jour même où il tira au sort, sa femme mit au monde leur premier enfant.

Libéré du service militaire, il se mit à travailler pour son compte avec acharnement. Actif, intelligent, surtout voulant réussir, il eut la bonne fortune d'exécuter coup sur coup des travaux importants, tels que la construction du théâtre, qui, après la décision du Conseil Municipal du 5 mai 1811, fut édifié dans les locaux du collège Saint-Laurent où naguère il avait été élève. L'intérieur de ce vaste édifice dont on ne conserva que la façade fut transformé de fond en comble. Joseph s'appliqua à mener les travaux¹⁴² rondement, afin de satisfaire l'impatience du public perpignanais. Grâce à l'activité qu'il déploya, le théâtre put être inauguré en 1813, sur la proposition du maire de la ville, par le général de brigade de Palmarole. La première représentation eut lieu, en janvier 1814 ; on joua «Fernan Cortez» et «La Maison en loterie» devant une salle bondée de spectateurs enthousiasmés d'une innovation qui leur permettait de bonnes soirées musicales et récréatives¹⁴³.

Ayant un goût très marqué pour le dessin et la sculpture, il orna son intérieur de nombreuses et belles gravures qu'il encadrait lui-même avec le plus grand soin ; il s'entoura de bustes et de statues en plâtre, d'après l'antique, telles que l'Hermès de Praxitèle, l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis¹⁴⁴, etc. qui donnaient à sa demeure l'aspect d'un petit musée.

Il n'était pas non plus insensible aux plaisirs de l'esprit. C'est ainsi qu'aimant passionnément la lecture à laquelle il consacrait ses heures de loisir, trop courtes à son gré, il se composa une bibliothèque où il réunit les œuvres des écrivains qui ont illustré les lettres, sous le règne de Louis XIV, et quantité d'autres ouvrages richement reliés¹⁴⁵. Parmi les écrivains des XVII^e et XVIII^e siècles, ses auteurs préférés étaient Corneille, Racine, Molière, Voltaire et surtout J.J. Rousseau qui eut une si grande influence en littérature, en philosophie, en politique, et qui inaugura, on peut le dire, la Révolution Française.

¹³⁹ *Erreur sur la date de mariage, qui est le 18 nivôse an X (8 janvier 1802) -- Note de M. Muchart --*

¹⁴⁰ *Sans doute de son père, décédé en 1801*

¹⁴¹ 23 septembre 1802 - 24 septembre 1803

¹⁴² Leur montant s'éleva à la somme de 57000 francs non compris la décoration, les décors et les accessoires.

¹⁴³ Le théâtre de Perpignan est devenu depuis cette époque un des bons théâtres de province où tous les genres ont été représentés.

¹⁴⁴ Inventaire du 10 mars 1827.

¹⁴⁵ La plupart de ces volumes ont été cédés par un de mes cousins à la bibliothèque de l'établissement thermal de Vernet-Les-Bains (Pyrénées Orientales) où ils se trouvent encore sans doute.

En sa qualité de notable commerçant et pour faire comme tout le monde, Joseph se rendit, en juillet 1809, à la grande foire de Beaucaire. Cette foire attirait, tous les ans, une foule considérable de visiteurs venus des quatre coins de la France. Ce voyage en diligence, avec relais dans les principales villes que l'on traversait, était long assurément, fatigant, mais il ne manquait pas de pittoresque ni d'agrément. Si je m'en rapporte au signalement indiqué sur le passeport qui lui fut délivré à cette occasion, Joseph avait une taille de 1,65 m, ses cheveux étaient châtain clair et bouclés, ses yeux bleus, son visage ovale, son menton rond, et son teint rosé¹⁴⁶. Ce sont là, en général, les traits caractéristiques de la physionomie des Dalbiez, du moins de ceux que j'ai connus.

On sait que le 4 mars 1823, le gouvernement de Louis XVIII décida, avec l'approbation de la Chambre, d'intervenir en Espagne en faveur de Ferdinand VII. Le duc d'Angoulême, en arrivant à Bayonne, trouva l'armée de secours qui y était rassemblée et qu'il commandait en chef «dans le plus complet dénuement¹⁴⁷», dépourvue d'approvisionnements en vivres et en munitions. Il se vit forcé d'accepter les services d'Ouvrard, spéculateur aussi habile que peu scrupuleux, avec qui il passa des marchés très onéreux. «A force d'or, Ouvrard trouva moyen d'assurer des provisions et des magasins pour toute la campagne¹⁴⁸»

Pour contraindre le duc d'Angoulême à lever le siège de Cadix, Riego qui défendit jusqu'au bout la Constitution libérale de 1812, ramassa l'armée de Zayas, décimée par les guérillas royalistes plus encore que par les attaques des troupes françaises et la réunit à celle de Ballesteros qui avait été refoulée jusqu'à Murcie par les généraux Bourke et Molitor. A la tête de cette nouvelle armée, il essaya une diversion sur la Catalogne, projet audacieux, basé sur la dissémination de l'armée française. Mais le général Bonnemains lui barra la route et le battit à Mancha-Réal.

Ouvrard ravitaillait par le col du Perthus les Français qui opéraient dans cette région. Joseph fut au nombre de ceux qui, en cette occurrence, signèrent un engagement avec Anglada-Bonnet et C^{ie}, les agents d'Ouvrard¹⁴⁹ de ce côté des Pyrénées. Il s'obligea à faire le service «des parcs permanents du 4^{ème} corps de l'armée» avec trois voitures, attelées de quatre colliers chacune, à raison de dix francs par jour et par collier. Si ses chevaux ou ses charrettes étaient venus «à périr dans un cas de force majeure ou à être pris par l'ennemi», il lui était accordé une indemnité de 350 francs «par tête de cheval» et une égale indemnité «par

¹⁴⁶ Ce passeport est revêtu de sa signature dont le d, soit dit en passant, et séparé du nom par une apostrophe.

¹⁴⁷ Duruy, Histoire Contemporaine.

¹⁴⁸ Reynald, La Restauration, page 376

¹⁴⁹ Ouvrard, financier remarquable mais décrié, suivit Napoléon, en 1814, en qualité de munitionnaire. Convaincu de malversations dans ses fournitures à l'armée d'Espagne, il fut condamné à 5 ans de prison.

charrette¹⁵⁰.» la manipulation des caisses de munitions que Joseph transporta offrait quelque danger pour le personnel dont il avait la charge ; mais tout se termina fort heureusement sans aucun incident fâcheux.

Cette entreprise périlleuse venant s'ajouter à celles qu'il avait déjà sur le chantier, en même temps que se déroulait le long et fastidieux procès qu'il soutenait contre la commune de Formiguères, est une preuve de plus de son activité, de son souci légitime de gagner de l'argent, afin de procurer plus de bien-être à sa nombreuse famille. Avec son amour du travail, son esprit pondéré, sa belle santé et la conscience qu'il avait de ses devoirs, il méritait de connaître la satisfaction que donne la réussite. La méchanceté humaine, toujours prête à mal faire, en décida autrement : raisonnée et voulue, elle est pire que celle de la bête qui, en se montrant cruelle, n'obéit qu'à son instinct. On va en juger.

Afin d'alimenter son commerce de bois de construction qui prenait de jour en jour un plus grand développement, il résolut d'acheter, non loin de Formiguères, dans les Pyrénées Orientales, à 100 kilomètres de Perpignan et à 1900 mètres d'altitude, la forêt du « Bac de las Planes » et celle de « La Devèze » qui avaient ensemble une contenance de 350 hectares environ. Ces deux forêts, séparées par une large bande de terrain inculte, appartenaient à Marie-Henriette d'Oms, veuve du Comte Gaspard de Contades, sous-préfet de Vendôme. Elle les avait héritées de son père, Hippolyte d'Oms de Margarit d'Aguilar, seigneur¹⁵¹ de Formiguères. Celui-ci s'étant réfugié en Espagne pendant la Révolution, ces deux forêts furent confisquées et séquestrées comme bien d'émigrés, mais non vendues.

Enhardis par la tacite complaisance des pouvoirs publics qui laissaient faire, au lieu de sévir, à une époque si troublée, les habitants de Formiguères usèrent des dépaiissances et des arbres de ces forêts comme d'un bien leur appartenant en propre.

Cependant, en 1805, l'administration forestière s'étant montrée plus sévère, le maire, Vincent Vergès, adressa au préfet un pétition tendant à faire déterminer les droits de la commune de Formiguères sur les forêts et terrains situées sur son territoire et déclara que les droits qu'elle possédait sur les forêts du Bac de las Planes, de la Devèze, du Rabé, du Clot Rodon et de la Calmazeille « se bornaient à des droits d'usage ». il en fut ainsi décidé par arrêté du Conseil de Préfecture, du 3 février 1806.

Huit ans plus tard, en exécution de la loi du 5 décembre 1814, Marie-Henriette d'Oms demanda et obtint, suivant un arrêté de la commission chargée des remises

¹⁵⁰ Ces trois charrettes firent partie du groupe qui ravitaillait en foin, paille, avoine, eau-de-vie et munitions de guerre la 5^{ème} division du 4^{ème} corps d'armée, commandée par le général comte Crurial. Cette division réunie à Perpignan et dans les environs se mit en marche le 14 avril 1823 et entra en Espagne par le Perthus et la Junquera.

¹⁵¹ Il avait épousé la fille du maréchal de camp, Marquis de Castellane.

des biens séquestrés et non vendus, daté du 21 décembre 1814, d'être réintégrée dans la possession des forêts du Bac de las Planes et de la Devèze.

Habitant Paris et ayant constamment des difficultés avec la commune de Formiguères au sujet de l'exploitation de ces forêts que personne ne surveillait d'une manière efficace, à cause de leur éloignement et de l'absence de routes carrossables pour s'y rendre aisément, elle décida de les vendre.

La vente eut lieu le 17 novembre 1820, aux enchères publiques, en un seul lot, sur la mise à prix de 36000 francs, conformément à l'estimation d'experts, en l'étude de Maître Joseph Domenech, notaire à Perpignan, en présence du mandataire de Marie-Henriette d'Oms, Jean Domenech-Diégo, propriétaire et juge de paix du canton ouest de Perpignan. Joseph, concurrencé par Sans cadet, adjoint au maire de Formiguères, fit l'offre la plus élevée, après baisse de la mise à prix. Il fut déclaré adjudicataire pour la somme de 19000 francs.

Quelle mauvaise inspiration il eut de surenchérir jusqu'à se rendre acquéreur ! a dater de ce jour, sa vie fut bouleversée par les suites fâcheuses de ce malencontreux achat. Il obtint un résultat tout à fait contraire à celui qu'il espérait, en raison du parti pris des notables habitant Formiguères qui résolurent de l'empêcher, par tous les moyens, même par la violence, de faire acte de propriétaire.

Quelle raison donnaient-ils de leur détermination si préjudiciable aux intérêts importants que Joseph avait engagés dans cette affaire ? Ils l'accusaient d'abord « de vouloir s'enrichir au détriment de la commune » ce qui était une sottise. Ils se refusaient ensuite « à le reconnaître comme propriétaire, tant que le Tribunal de première instance, le Cour d'Appel et la Cour de Cassation n'auraient pas prononcé sur les droits de la commune à se dire également propriétaire de ces mêmes forêts, en vertu d'actes que celle-ci avait, d'après eux, en sa possession ». cette singulière attitude devant l'acquisition de ces forêts, régulièrement faite par Joseph, au grand jour des enchères, fut le prélude de la mauvaise foi et de l'entêtement irréductible dont ils firent preuve par la suite.

Le 16 mars 1821, Joseph qui ignorait les intentions malveillantes de ces montagnards mécontents de voir le vaste domaine dont ils avaient longtemps disposé ç leur gré passer entre les mains d'un acquéreur résolu à faire respecter ses droits, voulut couper du bois et faire du charbon au Bac de las Planes. Il loua, à cet effet, dans les environs, des bûcherons et des charbonniers qui se rendirent, de bon matin, à la forêt, sous la conduite de Llopet, son contremaître et de Baduix, son garde. Mais vers une heure de l'après-midi, le Maire et l'adjoint s'en furent de leur côté à la forêt, à la tête d'un attroupement de 80 personnes environ. Là, ils se permirent d'arrêter de force les travaux des bûcherons et des charbonniers et de s'emparer des haches qu'ils tenaient à la main, ainsi que de celles qui étaient déposées sur le sol. Llopet et Baduix ne purent résister aux menaces dont ils furent

l'objet ; ils se retirèrent avec leurs hommes pour aller porter plainte au juge du canton de Mont-Louis qui dressa procès verbal de ces faits, le lendemain.

Devant une pareille conduite, Joseph prit le parti le plus sage. Il assigna la commune de Formiguères à comparaitre devant le tribunal civil de Prades, afin d'établir qu'elle n'était qu'usagère du Bac de las Planes, et de faire déterminer l'étude de ses droits d'usage, auxquels il entendait ne porter aucune atteinte, acceptant d'avance qu'il soit procédé, à cet effet, au cantonnement de la forêt, si ce moyen d'aplanir toute difficulté ultérieure était agréé par la commune. La commune ne se présenta pas à l'audience. Le Tribunal rendit néanmoins, le 12 février 1822, un jugement par défaut déclarant Joseph propriétaire des forêts du Bac de las Planes et de la Devèze, et la commune usagère seulement de ces deux forêts.

Le Maire se décida alors à faire opposition à ce jugement.

Il prétendit d'abord que le jugement rendu par défaut, le 12 février 1822, devait être annulé parce qu'il avait été rendu sans qu'au préalable Joseph ait été autorisé à plaider contre la commune.

Il alléguait ensuite qu'en agissant comme il l'avait fait, il n'avait pas outrepassé ses pouvoirs, la Commune ayant pour elle le droit commun et possédant des titres « irréfragables » qui lui assuraient la propriété incontestable des forêts du Bac de las Planes et de la Devèze, tandis que le demandeur était dépourvu de titres « valides » entraînant la possession légitime. Il demanda enfin que la Commune soit maintenue en possession des dites forêts, réintégrée, s'il en était besoin, dans tous ses droits et qu'il soit fait défense à Joseph de porter le trouble chez elle, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts ; subsidiairement et s'il y avait lieu, qu'il soit procédé au cantonnement de ces forêts et de fixer à la moitié la portion revenant à la commune. Puis il eut recours aux artifices d'une procédure compliquée, interminable, énervante, pour empêcher Joseph d'exercer son droit de propriété. C'est ce qu'on appelle le maquis de la procédure¹⁵². Ce maquis là n'est ni moins vaste, ni moins dangereux que l'autre, celui où se tenaient, armés jusqu'aux dents, les bandits romantiques de l'île de beauté¹⁵³.

Mais, le 3 mai 1824, le tribunal rendit contradictoirement un jugement définitif déboutant la commune de son opposition au jugement rendu contre elle par défaut, le 12 février 1822.

Ce jugement établit, en premier lieu, que les plaideurs contre les communes ne sont obligés à demander l'autorisation préalable que lorsqu'il s'agit de créances mobilières et nullement lorsqu'il est question de droits de propriété.

Il reconnut en outre que le droit de propriété de la forêt du Bac de las Planes et de la forêt de la Devèze, en faveur de Joseph, comme portant droit de la dame de Contades, se trouvait suffisamment justifié en vertu :

¹⁵² Les pièces relatives à ce procès que j'ai pu compiler, empilées les unes sur les autres, avaient 42 centimètres de hauteur.

¹⁵³ La Corse

1. De la concession faite, en 1393, par Jean 1^{er} Roi d'Aragon, de la châteltenie et baillie de Formiguères avec les forêts, mopntagnes, plaine, paccages et pâtures du dit terroir, à Jean Garrius, régent de la Trésorerie Royale ;
2. Par la mise en possession de Jean Garrius, la même année ;
3. Par les criées, de 1736 et de 1773, des seigneurs successeurs de Jean Garrius, Joseph d'Oms de Tord et Hippolyte d'Oms de Marguarit d'Aguilar, grand-père et père de la dame de Contades ;
4. Par l'arrêté de la commission chargée des remises des biens séquestrés et non vendus, du 21 décembre 1814 ;
5. Par la signification faite par la commune, à la dame de Contades, de l'arrêté du Conseil de Préfecture du 3 février 1806, qui déclara la commune « usagère », à sa propre requête et de l'arrêté du Préfet du département qui, approuvant celui du Conseil de Préfecture, ordonne qu'au cas de vente il serait donné connaissance aux acquéreurs de ce droit d'usage ;
6. Et enfin, par une pétition de la commune à l'administration forestière pour se faire délivrer du bois de construction à prendre dans la forêt impériale du Bac de las Planes, dont elle se disait usagère, bois qu'elle fut autorisée à couper, en cette qualité, le 15 août 1806¹⁵⁴.

Le Tribunal déclara de plus, dans ce jugement, qu'il ne fallait pas confondre, comme le faisait à tort la commune, le Devèze del Pla et la Devèze du Bac de las Planes, qui sont entièrement distinctes l'une de l'autre, conformément à l'acte du 6 août 1392, par lequel Pierre Vitalis, procureur du Roi d'Aragon, confirme, approuve et ratifie, en faveur des habitants de Formiguères, seulement la concession de la Devèze del Pla dont les confrontations sont clairement désignées dans cet acte ; qu'en réalité la commune n'avait aucun droit d'usage sur la Devèze de las Planes dont les Seigneurs de Formiguères jouissaient en toute propriété et qu'ils affermaient depuis un temps immémorial, comme cela résulte d'une infinité d'actes authentiques versés au procès ; que la commune de Formiguères était presque toujours fermière de cette forêt par l'intermédiaire de son consul. C'est ainsi, ajoutait-il, que le bail consenti par le Seigneur de Formiguères à Jean Pasqual, consul du dit lieu, suivant acte du 24 avril 1754, l'est à la généralité des habitants qui s'obligent à en payer le prix ; c'est ainsi encore, qu'en 1773, le sieur Pasqual, en sa dite qualité, et don François Xavier de Tord de Calvo, seigneur de Formiguères, convinrent de résilier le bail, du 23 mai 1770, consenti au dit Consul par le procureur fondé du seigneur, au profit des habitants de la commune.

Ceci établi, il fixa les limites et l'étendue du cantonnement de la forêt du Bac de las Planes au quart de la dite forêt, tant boisée que non boisée, le dit quart devant être attribué en toute propriété à la commune de Formiguères pour lui tenir lieu de son droit d'usage ; il ordonna en conséquence que, dans les trois jours de la signification du jugement, les parties seraient tenues de convenir d'experts à

¹⁵⁴ La commune demandait 128 sapins de haute futaie ; il ne lui fut accordé que 80.

l'effet de fixer et de marquer la quatrième portion de cette forêt qui devait être attribuée à la commune et, à défaut, en désigna trois d'office ; il déclara enfin que Joseph garderait et posséderait le reste de la forêt du Bac de las Planes et sa dépendance, la Devèze, en toute liberté et franchise, avec entière exemption de tout droit d'usage de la part de la commune de Formiguères qu'il condamna aux dépens.

Joseph avait gain de cause sur tous les points. Mais la commune ne se tint pas pour battue. Fidèle à l'engagement qu'elle avait pris, elle fit appel de ce jugement, tout en sachant son procès perdu d'avance.

Dès lors les mêmes scènes de violence se renouvelèrent à la forêt, rendant impossible tout travail utile. Le 23 novembre 1824, Joseph, après avoir pris conseil du sous-inspecteur des eaux et forêts, M^e Saint-Agnès, tenta d'envoyer de nouveau des ouvriers au Bac de las Planes. Mal lui en prit. Aussitôt le Maire, l'adjoint, le notaire et le curé firent sonner le tocsin et ameutèrent la population qui, armée de bâtons et conduite par eux, se rendit à la forêt d'où elle chassa les ouvriers, en proférant contre eux des menaces de mort. Ces braves gens ne durent leur statut qu'à l'arrivée fortuite du maréchal des logis de gendarmerie et d'un gendarme qui vinrent à passer, en revenant d'une tournée dans la contrée.

Le maire, abusant alors de son pouvoir, alla jusqu'à les faire conduire et retenir à la gendarmerie royale sous prétexte qu'ils n'avaient pas de passeport, alors que tous habitaient des villages voisins et étaient connus des habitants de Formiguères.

Joseph ne put que porter plainte de ces vexations difficiles à empêcher dans ces régions éloignées, d'un accès pénible, alors surtout que le représentant de l'autorité, le maire, était précisément l'instigateur de ces actes répréhensibles.

Cependant la Cour d'appel de Montpellier rendit son arrêt le 6 août 1825. Elle jugea que l'acte dont Joseph excipait portait donation de la seigneurie de Formiguères «cum montibus et nemoribus» ; que ces clauses dans les divers actes de vente qui se sont succédé depuis, emportaient «translation de propriété» et que, par conséquent, il était propriétaire de la forêt et de la montagne qui faisaient l'objet du litige.

Elle confirma ensuite dans tout son contenu le jugement rendu par le tribunal civil de Prades, le 3 mai 1824 et condamna la commune aux dépens.

Fort de cet arrêt, Joseph, après un accord préalable avec le maire qui promit cette fois, en présence du sous-préfet de Prades, de lui prêter main-forte au besoin, fit une coupe dans la forêt, sans être inquiété ; il abattit 27 arbres destinés à remplir des commandes pressées. Mais dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1825, tandis que des charrettes à bœufs s'apprêtaient à aller enlever les arbres abattus, des mains criminelles les entaillèrent sur toute leur longueur, de façon à les rendre inutilisables comme planches ou poutres, privant ainsi Joseph d'un profit certain, «attentat inouï et révoltant à la propriété d'autrui», dit-il, dans sa plainte au procureur du roi.

Pendant ce temps, les experts s'étaient mis à l'œuvre, afin de déterminer le quart de la forêt du Bac de las Planes à attribuer à la commune. Ils déposèrent leur rapport le 23 mai 1826.

Dans ce rapport, ils déclaraient formellement que, tant au moyen des pièces que Joseph leur avait présentées, qu'à l'aide des autres éclaircissements qu'ils avaient recueillis ailleurs, ils étaient intimement convaincus que la forêt du Bac de las Planes se composait réellement du terrain qu'ils lui assignaient.

En conséquence ils la divisèrent en quatre lots, en la circonscrivant dans ses véritables limites qui sont, ajoutaient-ils, contrairement aux dires de la commune, au midi le Puig-Rabé, au nord la Collade de la Calmazeille et, au levant, l'angle nord-ouest du pré d'Aggeri.

Pour aller plus vite, Joseph offrit à la commune de choisir elle-même son lot. Le maire qui était alors nommé Estrade, dont l'astucieuse fourberie égalait la brutalité, au dire de ses contemporains, accepta cette proposition. Il choisit le troisième lot, mais en formulant des réserves sur les conclusions du rapport.

Quelques jours après, il fit opposition à l'entérinement de ce rapport et en demanda l'annulation, sous prétexte que la contenance donnée par les experts au Bac de las Planes était inexacte. Il alléguait que la ligne de démarcation tracée par eux englobait une partie des forêts de la Calmazeille et del Rabé, sur lesquelles la commune avait des droits de propriété, d'où il résultait que la superficie du Bac de las Planes n'était pas de 260 hectares, comme le prétendaient les experts, mais de 190 hectares seulement.

Il entra dans des détails compliqués à plaisir sur le tracé à faire, selon lui, de la ligne de division qu'il faisait passer directement depuis l'angle nord-ouest du pré d'Aggeri, jusqu'au roc noir, situé sur une petite éminence appelée Puig-Rabé, à travers des ravins dont les noms peu connus rendaient ses explications difficiles à suivre, tracé qui revenait à la suppression totale du premier lot et même davantage. Il offrait en outre de prouver le bien fondé de ses prétentions, tant par témoins qu'à l'aide de documents authentiques, entre autres, la sentence du Viguière, du 29 janvier 1421, rendue avec le concours du Baille et des consuls, afin de former le rodage du terrain de Formiguères. Il poussa l'ironie jusqu'à demander que «défense soit faite à Joseph de troubler encore la commune et ses habitants».

Joseph ne s'attendait pas à cette nouvelle attaque. Sa patience était mise à une rude épreuve par la malice de son adversaire dont le but était manifeste, apporter entraves sur entraves à l'exploitation de la forêt à l'aide de moyens dilatoires, enquêtes, expertises, contre-expertises, de façon à venir à bout, à la longue, de la résistance que Joseph opposait à ses injustes revendications.

Que faire ? Il fallait se soumettre. Joseph déposa donc ses conclusions tendant au rejet de la demande de la commune, cette demande étant «entachée d'une fausseté évidente», pour se servir, disait-il, «du langage employé par le maire au cours des débats».

Je résume ces conclusions, car il serait trop long et sans grand intérêt de les reproduire en entier.

Il exposa au tribunal que les experts avaient suffisamment motivé la formation des lots, en tenant compte de la superficie réelle de la forêt et en combinant le nombre et la grosseur des arbres ainsi que la qualité du sol avec la contenance ; qu'ils avaient formé des lots égaux en valeur, ce que le maire ne contestait pas ; que le maire en choisissant le troisième lot, le plus petit en étendue, mais le mieux garni en beaux arbres, avait implicitement approuvé le rapport, ce qui le rendait non recevable à le critiquer ; que les confrontations inexactes données au Bac de las Planes par la commune revenaient à englober la plus belle moitié de cette forêt dans les limites de la Calmazeille et del Rabé, lui enlevant ainsi une population de 30 à 40 mille arbres ; que l'administration forestière, en réponse à une demande de la commission de remise des biens séquestrés, avait fixé la contenance du Bac de las Planes à 250 hectares, tandis que les experts n'y ont trouvé que 182 hectares, déduction faite de la contenance de la Devèze ; que si les dires de la commune étaient admis, cette contenance serait réduite à 90 hectares environ ; que la contenance assignée par l'administration forestière et mieux encore, l'empreinte des marteaux des divers gouverneurs, de l'Etat ayant droit des émigrés et de la dame de Contades, prouvaient démonstrativement la possession par ceux-ci, à titre de propriétaires, de la partie de la forêt réclamée par la commune ; qu'on ne saurait admettre que la commune ait un droit de propriété sur les forêts de la Calmazeille et dal Rabé, attendu que l'arrêté du Conseil de Préfecture, du 3 février 1806, rendu sur sa propre demande, ne lui reconnaît qu'un droit d'usage sur ces mêmes forêts, etc.

Le tribunal hésita à trancher lui-même cette question de délimitation, demandée par la commune. Elle nécessitait un transport sur les lieux, peu commode et même pénible. Aussi préféra-t-il laisser ce soin à d'autres, comme cela arrive souvent en pareil cas.

Dans le jugement qu'il rendit le 30 août 1826, il commença par établir que ni la sentence du procureur du domaine du Roi d'Aragon, du 29 janvier 1421, qui détermine le rodaine du terroir de Formiguères, ni l'ordonnance de Mr Dubor, intendant de la Province du Roussillon, du 18 mai 1767, invoquées par la commune, ne sauraient détruire, en aucune façon, les preuves de propriété en faveur de Joseph, sur lesquelles il y avait chose jugée.

Reconnaissant ensuite que le jugement du 3 mai 1824, et l'arrêt de la cour d'appel le confirmant, n'énonçaient point l'étendue ni les limites du Bac de las Planes, il estima, qu'avant tout partage il devenait nécessaire de les fixer ; et cela, en raison des contestations élevées par la commune au sujet des délimitations de cette forêt avec la Calmazeille et le Rabé, qu'elle prétendait lui appartenir.

Enfin dans un dispositif basé sur cet unique considérant, bien fragile à la vérité, il annula le rapport des experts et ordonna une enquête sur une partie seulement des faits avancés par la commune.

Un peu déconcerté, mais nullement découragé par ce jugement inattendu, Joseph fit appel.

Les choses en étaient là, lorsque au mois de décembre de cette même année, Joseph fut obligé de se rendre à Formiguères. Il devait, avant les chutes abondantes de neige dont ce pays est recouvert une partie de l'hiver, mettre la dernière main à l'installation intérieure d'une scierie hydraulique qu'il avait construite au « sarrat de las Asplaneilles » sur les bords de la Lladure, ruisseau au cours rapide qui prend sa source au Pic Pérès¹⁵⁵, alimente les étangs de Camporelle et, après avoir traversé Formiguères, va se jeter dans l'Aude avant l'entrée de cette rivière dans le département qui porte son nom.

Les habitants avaient déjà baptisé cette scierie «la Moline d'an Haò», le moulin d'en haut, parce que la silhouette de ses murs blancs et de son toit d'ardoise se dressait, en amont du village, au milieu d'une vaste prairie en pente, bosselée, dont le sol, à l'herbe rase et d'un vert fané, est moucheté ça et là de roches éruptives, lisses et jaunâtres, qui lui donnent de loin l'aspect d'un cimetière musulman aux tombes espacées. Une allée bordée de jeunes pins, reliait la scierie au chemin pierreux et vallonné qui conduit au Bac de las Planes, cette belle forêt, objet de tant de convoitises, dont les grands arbres séculaires font comme une immense tâche noire le long du flanc de la montagne, depuis le ravin des Assoumaillats, jusqu'au pied de las Pinatouses.

Un soir, à la veillée, pendant que Joseph causait tranquillement dans la cuisine de la maison de son garde, avec son contremaître et son domestique, un misérable qu'on n'a pu découvrir, jeta du toit, dans la cheminée, une cloche à bœufs appelée burumbill¹⁵⁶, remplie de poudre et de clous. Cet engin éclata en tombant dans l'âtre où flambait un grand feu. Joseph fut renversé de sa chaise par la violence de l'explosion et grièvement blessé. On le transporta à Perpignan où il mourut, victime des suites de cet abominable attentat, le 27 février 1827, à l'âge de 47 ans ; il laissa six enfants, dont cinq mineurs¹⁵⁷, parmi lesquels mon père qui n'avait que huit ans.

Le nom du coupable était sur toutes les bouches, mais elles restèrent obstinément fermées, par complicité ou par crainte.

Ce triste exploit, resté impuni, fut le dernier argument, l'ultima ratio des meneurs de la résistance aux droits incontestables de l'infortuné Joseph.

Ainsi prit fin, de façon dramatique, après sept années d'une procédure coûteuse, tracassière et mal fondée, le procès soulevé par ces montagnards têtus,

¹⁵⁵ 2810 mètres d'altitude

¹⁵⁶ Se prononce bourroumbill

¹⁵⁷ Pierre, Marie, Thérèse, Henriette, Denis

jaloux, sauvages, xénophobes, dans le but avéré de doter leur commune d'un bien de grande valeur appartenant à autrui.

«Cerda y home da bé no pot ser», dit un vieux proverbe catalan. Ces Capcinois se montrèrent dans cette circonstance, les égaux en mauvaise foi de leurs voisins les Cerdans.

La mentalité singulière dont ils firent preuve se retrouve, trois quarts de siècle plus tard, avec des effets identiques, dans une affaire du même genre, chez les habitants de Counozouls, localité située dans la partie montagneuse du département de l'Aude, sans que ceux-ci soient allés toutefois jusqu'à commettre un attentat contre la vie de leur adversaire, mais peu s'en est fallu.

Un nommé Jodot acheta la forêt de Counozouls. Lorsqu'il eut en possession de cette forêt, il supprima aux gens du village les concessions que leur faisait le régisseur de son prédécesseur qui voulait être conseiller général. Il les empêcha de prendre du bois de construction et réclama à la commune le loyer d'un terrain dont elle jouissait comme pacage. Il eut six procès à soutenir qu'il gagna.

Dès lors, les habitants le menacèrent de mort ; ils s'exerçaient à la cible sur des mannequins lui ressemblant, avec 80 fusils Gras qu'ils avaient réussi à se procurer.

Ces incidents eurent, en 1903, les honneurs de la tribune, à la Chambre, parce qu'en dernier lieu ces montagnards avaient refusé de payer l'impôt, en guise de protestations contre les jugements qui les avaient déboutés une à une de leurs prétentions. Le député Dujardin-Beaumetz prit leur défense et déclara qu'ils n'avaient acheté des armes que pour se garantir contre les sangliers, ce qui ne trompa personne.

La mort prématurée de Joseph laissa son œuvre inachevée. La licitation de ses biens entraîna la ruine de ses enfants.

Il possédait, indépendamment de son actif commercial :

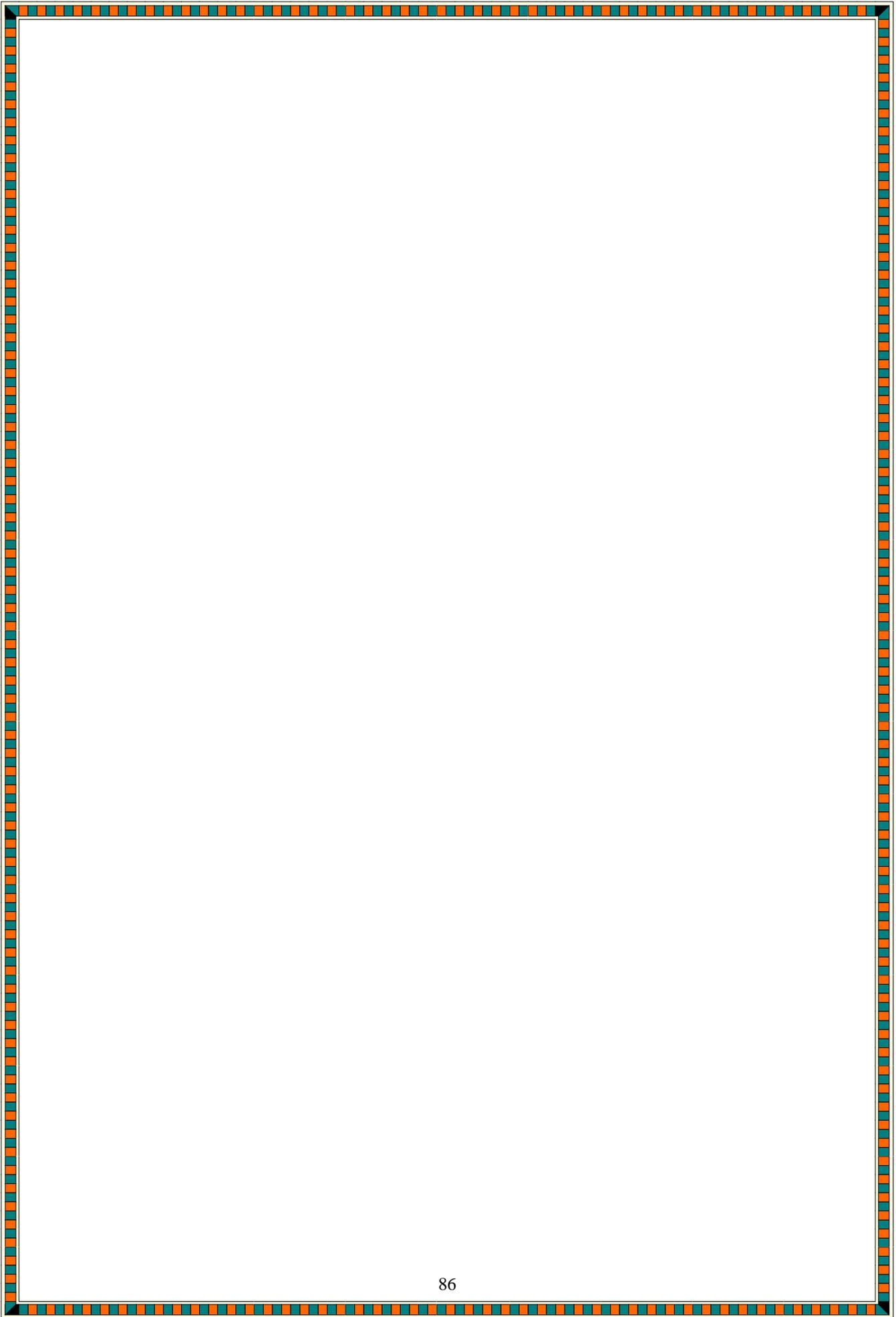
- une maison, place de l'Ancienne prison, avec écurie, remise et cellier, garni de tonneaux et de vaisselle vinaire ;
- une maison, rue de la Lanterne ;
- une maison, rue des Ferrabellers ;
- une maison à Bompas ;
- une maison et un grand bâtiment servant de magasin, à Port-Vendres ;
- un champ à l'arrosage, un pré, un jardin avec hangar, situés au croisement des route d'Espagne et de Thuir ;
- un champ planté en vigne, au même lieu ;
- deux champs, au lieu dit la Passio-Vieille ;
- une vigne, au bas Vernet ;
- une vigne, au territoire de Pia ;
- une vigne au lieu dit Mas Anglade ;
- une vigne et olivette, au lieu dit Passio-Vieille ;

- une pièce de terre, partie champ, partie vigne, à Villefranche du Conflent ;
- un champ à Fulla, près Villefranche ;
- une vigne à Fulla, près Villefranche ;
- une vigne au territoires de Corneilla du Conflent, la forêt du Bac de las Planes et la forêt de la Devèze, à Formiguères.

Déduction faite de la partie attribuée à la commune, le Bac de las Planes fut évalué par deux experts, dans le cahier des charges, à 32 mille francs et la Devèze à deux mille francs. Ces deux forêts furent adjudgées, en un seul lot, pour la somme de 70 mille francs à Joseph Dalbiez, fils aîné du de cujus. Pour en faire l'acquisition, celui-ci avait formé une association avec son oncle Jean, de Villefranche et Barthélémy Llopet, le contremaître de son père. Cette propriété ne prospéra pas et ne tarda pas à se dissoudre. Le Bac et la Devèze furent vendus, en fin de compte, à la commune de Formiguères qui en dispose sous la direction et le contrôle de l'administration des Eaux et Forêts. Cette dernière les évalue ensemble actuellement à 540 mille francs ; elle donna approximativement au Bac de las Planes une contenance de 400 hectares et à la Devèze une contenance de 200 hectares.

Des six enfants de Joseph, trois seulement, Joseph (aîné), Henriette et Denis (le plus jeune) ont eu des descendants à qui ils ont su rendre, par un travail opiniâtre et par leur intelligente initiative, la place à laquelle ils avaient droit dans la société perpignanaise.

On voit que les fils de François Dalbiez, qui ont fondé les trois branches existantes de la vieille famille à laquelle ils appartenaient n'ont pas été, à l'exemple de leur père, au nombre des heureux de ce monde. Si Jean, grâce à ses goûts champêtres, connut de jours paisibles dans la seconde moitié de sa vie, Gabriel mena une existence lamentable et Joseph, pour prix de ses laborieux efforts, eut une fin des plus malheureuses, alors qu'il était encore dans la force de l'âge et au moment où sa présence était la plus nécessaire à sa famille le bel avenir qu'il avait rêvé pour elle.



Chapitre 13 : Conclusion

En repassant dans mon esprit le passé lointain, à jamais disparu, que je viens de tirer de l'oubli profond où il était enseveli, comme on enlève une fleur desséchée des pages d'un vieux livre, je ne puis m'empêcher de faire des réflexions saisissantes.

En dehors de rares sujets privilégiés, d'hommes providentiels, plus rien ne subsiste de nous, après la mort, fin inévitable de l'homme, qui, en nivelant toutes les inégalités du sort, est le premier acte visible, tangible, indéniable de la justice divine. De nos désirs ambitieux satisfaits, de nos espoirs déçus, de nos rires ou de nos larmes, des réjouissances et des deuils, de l'amitié qui soutient ou qui trahit, de l'amour pareil à la rose odorante dont le parfum enivre et de qui les épines sournoises meurtrissent, de la haine qui divise et affaiblit, de tous nos gestes enfin, il ne reste plus aucune trace.

En dépit de ses acteurs de premier plan, de ceux d'un talent plus modeste, de son armée innombrable de figurants obscurs, la tragi-comédie qui se joue sur la terre et à laquelle nous prenons part chacun à notre tour, avec des rôles différents, n'est qu'un leurre décevant, une ombre légère qui passe, un nuage qui se dissipe, un souffle qui agite les feuilles d'un arbrisseau, un feu qui s'éteint ne laissant après lui que des cendres bientôt dispersées au gré du vent.

Devant l'inanité des choses terrestres, comment ne pas croire à la survivance de l'âme, comment ne pas garder, gravée au fond du cœur, l'espérance d'une vie future, comme la raison nous l'indique et selon l'enseignement de notre religion ? la foi dans une vie meilleure non seulement console et reconforte dans les heures de découragement, mais encore aide à résister aux mauvaises suggestions et à écouter, en toutes circonstances, la voix de la conscience où Dieu a placé en germe, en puissance virtuelle, selon l'expression de Leibnitz, le principe de la connaissance du Vrai, du Beau, du Bien, du Juste, qui se développe sous la poussée de l'éducation et au choc de l'expérience. L'homme véritablement digne de ce nom ne doit jamais s'écarter de ces vérités éternelles qui font de lui, dans la création, un être supérieur.

Elles lui montrent la route à suivre pour arriver à sa fin qui a Dieu pour objet.

Hercule ayant à choisir entre deux chemins qui menaient l'un au vice, l'autre à la vertu, n'hésita pas : il choisit la vertu qui lui sembla plus belle¹⁵⁸.

A l'exemple de ce demi-dieu du Panthéon romain, osons dire à un moment donné, sans hésitation : «ça oui ; mais ça jamais». On retirera de cette ferme volonté dans la pratique de ses devoirs, l'avantage de la paix intérieure de l'âme qui, avec l'équilibre de la santé dans le domaine matériel, sont le plus précieux des biens. Enfin faisons en sorte qu'au moment de quitter ce monde pour le mystérieux au-delà

¹⁵⁸ Alfred de Musset

nous puissions répéter après Voltaire, en réparation de nos erreurs et de nos fautes : «j'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage».

Au premier abord, ces considérations philosophiques d'un ordre élevé paraîtront surannées, démodées, inopportunes, en contradiction avec le scepticisme qui est aujourd'hui à la mode, du moins en apparence.

On sera peut-être tenté de les traiter de vieux clichés, de rengaines, de contes bons à dire aux enfants. S'il en est ainsi, ô mes amis ! un jour viendra, un peu plus tôt, un peu plus tard, où il en ira tout autrement. Lorsque le temps inexorable aura blanchi vos cheveux, quand les épreuves inévitables de la vie auront mûri votre raison, quand l'expérience sera venue, apportant avec elle l'amertume de la désillusion, surtout si la réalité n'a pas répondu à vos espérances, alors ceux d'entre vous qui reliront ces notes y puiseront la conviction que, sauf quelques exceptions, rouler son rocher, lutter, souffrir, espérer, a été et sera, en tout temps, la loi commune.

Il faut bien se pénétrer de cette vérité, sous peine de trouver la vie injuste, cruelle, insupportable, et de la rendre ainsi encore plus amère.

Sachez donc porter dignement, avec une philosophie sereine, la croix dont le caprice du sort a chargé vos épaules, sans croire plus légère celle du voisin : elle est peut-être plus lourde que la vôtre. S'il vous est donné de vivre longtemps, vous vous apercevrez, en regardant autour de vous, que le talent, la réussite, la renommée, la fortune, se paient souvent aussi cher que la médiocrité, l'insuccès, l'obscurité et les disgrâces. Aussi est-ce par une exhortation à une conduite ferme, courageuse, confiante et résignée, dans les mauvais jours, que je veux finir cette causerie sur mon ascendance.

Malgré l'intérêt que ces notes peuvent offrir, il est incontestable qu'elles manquent du lustre qui entoure l'histoire des grandes familles, de celles qui se sont distinguées au service de leur pays. Elles révèlent simplement la modeste existence de travailleurs aux prises avec les multiples difficultés de la vie, en lutte contre l'adversité sous toutes ses formes ; elles sont peu attrayantes, en l'absence d'actions brillantes ou flatteuses et, au lieu d'inspirer un sentiment de légitime fierté, elles font naître au fond de l'âme une mélancolique tristesse. Mais elles ont le mérite d'être écrites avec une scrupuleuse sincérité.

Si leur lecture est agréable à ma famille, mon but sera rempli : cette satisfaction me dédommagera amplement de la peine que j'ai prise pour l'éclairer sur l'ancienneté fort honorable de son origine.

Annexe A : Sources

<http://atilf.inalf.fr/>

<http://www.jtosti.com/noms/>

<http://geneweb.geneanet.org/castelli>

<http://geneweb.geneanet.org/croizier>

<http://www.geneaguide.com/index.htm>

<http://www.acg66.org/>

<http://worldconnect.rootsweb.com/>

<http://www.cybergnealogie.fr>

Trésor de la Langue Française
informatisé

Généalogies catalanes

Dalbies

Lanne

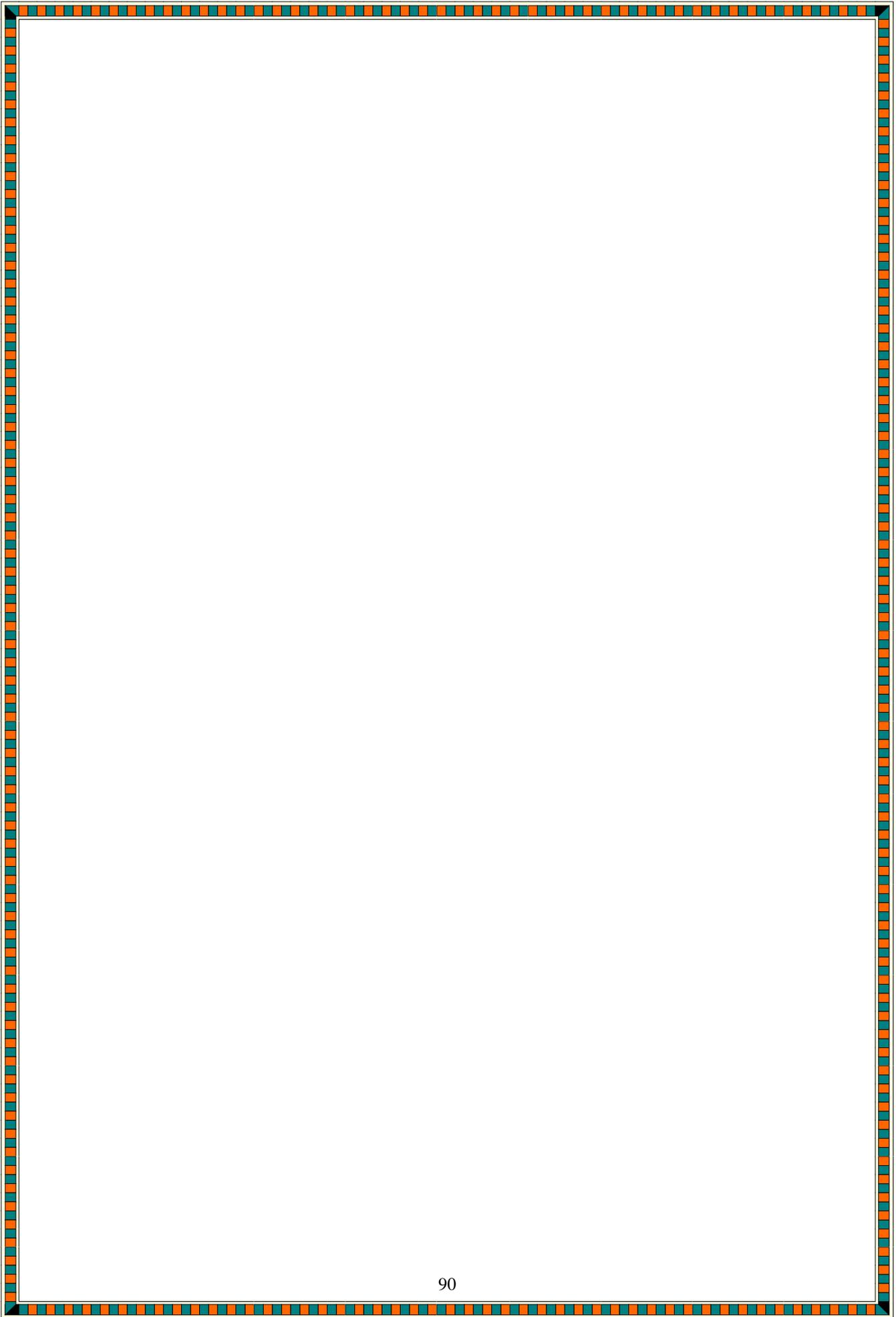


TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : AVANT PROPOS.....	7
CHAPITRE 2 : MON ASCENDANCE MATERNELLE, FAMILLE MATHIEU	11
Prétentions de mon cousin au sujet de mon ascendance paternelle.....	13
De la non authenticité, à ce propos, de certains titres de noblesse.....	13
CHAPITRE 3 : MON ASCENDANCE PATERNELLE.....	19
Point de départ connu de mon ascendance paternelle : la naissance, à Rabouillet, dans le Comté de Foix, vers 1632, de Jean Dalbiez, grand-père de mon trisaïeul, qui épousa Jacquette de Montferrier.....	19
Doutes sur l'origine savoisienne de ma famille, avec preuves à l'appui	19
CHAPITRE 4 : ETYMOLOGIE.....	23
Etymologie latine de Albies et Albiez	23
Probabilités d'une origine languedocienne	23
CHAPITRE 5 : EXISTENCE D'UNE FAMILLE D'ALBIES, DANS LE COMTE DE FOIX.....	25
Existence d'une famille d'Albiès, dans le comté de Foix, dès le XII ^{ème} siècle.....	25
Manière de prononcer Albies et Albiez dont Albis, Albi ou Alby sont des dérivés phonétiques..	27
Bernard d'Albiès, évêque de Rodez et cardinal.....	27
Transformation orthographique de son véritable nom, d'après la manière de le prononcer.....	29
CHAPITRE 6 :	33
Naissance à Rabouillet, dans le comté de Foix, en 1665, de Jacques Dalbiez, père de mon trisaïeul.	33
Naissance à Sournia, dans le comté de Foix, en 1707, de Gabriel Dalbiez, mon trisaïeul.....	33
Naissance à Sournia, en 1735, de François Dalbiez, mon bisaïeul	34
Son installation à Perpignan, en Roussillon	34
Sa vie, ses premières tribulations	36

CHAPITRE 7 : JEAN TRAINIER D'UTRE ET SA FILLE JEANNE.....	45
CHAPITRE 8 : SUITE DES TRIBULATIONS DE FRANÇOIS DALBIEZ, SA MORT .	49
CHAPITRE 9 : CONSIDERATIONS PHILOSOPHIQUES INSPIREES PAR LES NOMBREUSES INFORTUNES DE FRANÇOIS DALBIEZ	63
CHAPITRE 10 : JEAN DALBIEZ, FILS AINE DE FRANÇOIS DALBIEZ, FONDE LA BRANCHE DE VILLEFRANCHE DU CONFLENT	67
CHAPITRE 11 : GABRIEL DALBIEZ, FILS CADET DE FRANÇOIS DALBIEZ, FONDE LA BRANCHE DE PRATS DE MOLLO	69
CHAPITRE 12 : BRANCHE DE PERPIGNAN (PYRENEES ORIENTALES).....	73
CHAPITRE 13 : CONCLUSION	87
ANNEXE A : SOURCES.....	89